

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Golfe de Saint Tropez**

**Novembre 2021**

## ENTRE

### **Le territoire du Golfe de Saint Tropez, constitué de la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez**

Représenté par **Monsieur Vincent MORISSE**, Président de la Communauté de communes, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2021,

Ci-après désigné par « *territoire du Golfe de Saint Tropez* »,

**D'une part,**

## ET

### **L'État,**

Représenté par Monsieur xxxxx nom du Préfet,  
Ci-après désigné par « *l'État* » ;

**D'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du **GOLFE DE SAINT TROPEZ** autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

## 1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

« Les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation, comme tous les contrats et dispositifs gouvernementaux, à intégrer les CRTE, contrat intégrateur qui répond à une demande de simplification et d'accompagnement à destination des collectivités territoriales.

Comme l'indique la circulaire du premier ministre du 20 novembre 2020, la transition écologique et la cohésion territoriale sont les axes transversaux des CRTE, ce qui signifie l'intégration de ces deux préoccupations comme grille de lecture unique. La démarche des contrats de transition écologique (CTE) vise à accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires.

Le **CTE du Massif des Maures**, par son ambition et son opérationnalité, a déjà engagé sur son territoire cette dynamique avec la signature du CTE le 21 janvier 2020. Le CTE du Massif des Maures ayant été signé pour 4 ans (2020-2023), les engagements restent d'actualité, et sont repris dans le volet coopération interterritoriale du présent CRTE. »

## 1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

**Le territoire du Golfe de Saint Tropez** et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.



### Fiche d'identité (INSEE 2020) :

- 334 km<sup>2</sup> de surface forestière (30% du Massif des Maures)
- 103 km de côtes, 7 000 anneaux portuaires, 40 plages
- 80 km de cours d'eau gérés
- 39 000 tonnes de déchets ménagers collectés (12% du Var)
- 1,6 millions de touristes (18% du Var) et 12,9 millions de nuitées /an (20% du Var)
- 5 500 entreprises (12% du Var)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

- **57 249 habitants en 2017(5.4% du Var) / -0.63 % sur la dernière période intercensitaire 2012/2017** - **25 163 emplois en 2017 (7 % du Var) / + 1.6% sur la dernière période intercensitaire 2012/2017**  
Les politiques publiques menées par la Communauté de communes, les communes et parfois en relation avec les territoires voisins.

En quelques années, depuis sa création au 01 janvier 2013, l'outillage en matière de projets s'est considérablement renforcé et constitue le cadre d'intervention et de mise en œuvre du projet de territoire, qui constitue le socle stratégique du présent contrat :

***Sur la base du projet de territoire initial adopté en séance du conseil Communautaire du 24 novembre 2021, le CRTE décline, par axe de travail inscrits dans les champs thématiques des différentes composantes de la collectivité, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.***

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 – Ambition du territoire du Golfe de Saint Tropez**

Le **projet initial de territoire du Golfe de Saint Tropez** s'appuie sur :

- **Une dynamique portée par une longue histoire de coopération intercommunale**

La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a été créée le 1er janvier 2013, conformément à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012. Cette création a été l'aboutissement d'un long et ancien processus de coopération entre communes qui s'était formalisé autour de différents syndicats :

- SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez, du Littoral des Maures, du Golfe ;
- SIVTAS Transport et Aménagement scolaire ;
- Syndicat intercommunal de la Giscle, Syndicat d'Aménagement du Préconil, Syndicat de la Bouillabaisse ;
- Syndicat du Golfe de Saint-Tropez, SIVU du Golfe de Saint-Tropez - Pays des Maures.

La Communauté de communes est donc issue de dix syndicats intercommunaux et de quelques services municipaux qui, par transfert (humain, matériel et financier), ont formé la nouvelle collectivité.

C'est sur ce socle commun d'acquis, d'expérience et de travail en commun que la Communauté de communes a su, depuis sa création, impulser une dynamique de projet et d'actions qu'elle souhaite afficher dans son projet de territoire.

- **Les fondements du projet intercommunal**

Si ces syndicats avaient des compétences essentiellement en matière de gestion, les collectivités du Golfe ont, depuis longtemps, travaillé ensemble pour définir les enjeux et le territoire de demain avec une vision transversale des problématiques.

C'est ainsi qu'en 2006, le premier Schéma de Cohérence Territoriale du Var a-t-il été élaboré par le syndicat intercommunal du SCoT des cantons de Grimaud et de Saint-Tropez. Par la suite, le comité des élus du Golfe a posé les bases d'une politique publique de l'habitat qui a permis d'enclencher plus tard la démarche de Programme Local de l'Habitat, approuvée en 2020. Enfin, toujours sur l'année 2020, le Plan Climat Air Energie Territoire a posé les bases de la politique de la transition énergétique.

C'est sur la base de l'ensemble des réflexions portées dans le cadre de l'exercice de leurs compétences communautaires et de la mise en œuvre de ces démarches transversales que les élus ont fondé l'élaboration du projet de territoire.

**Ce projet doit pleinement concourir à préserver et valoriser les fondements d'un territoire à rayonnement international, créateur de richesses spécifiques et pleinement inscrit dans la réponse aux grands défis environnementaux et de société du 21<sup>ème</sup> siècle.**

Associé au nom mythique de Saint-Tropez, les douze communes du Golfe constituent un ensemble cohérent porteur d'images connues et reconnues dans le monde entier, fondement majeur de l'attractivité touristique du territoire et donc de son développement économique. Il s'agit du bassin de vie du Golfe de Saint-Tropez. Cette image internationale est à conforter dans ses dimensions qualitatives en maintenant un esprit « Côte d'Azur préservée » grâce à la qualité des paysages, la typicité des villages, une authenticité des modes et de la qualité de vie, le contraste entre la sérénité hors saison et l'effervescence en saison. Le projet s'attachera à lutter contre les dynamiques allant à l'encontre de cette qualité convoitée (banalisation des paysages, asphyxie routière, tourisme de masse, etc.).

Largement tourné vers des activités maritimes et littorales, le territoire du Golfe de Saint-Tropez doit pour autant créer les conditions pour assurer son ancrage au reste du Var (1<sup>er</sup> département touristique de France hors Paris) et promouvoir l'articulation avec d'autres richesses à valoriser comme l'économie présentielle, l'agriculture et la nature avec le massif des Maures.

L'ancrage du projet de territoire se retranscrira notamment par la reconnaissance d'un territoire d'exception autour de labels reconnus, et son inscription dans les grandes coopérations économiques régionales.

- **Vers un projet de territoire opérationnel**

Le projet de territoire constitue le document cadre de la Communauté de communes pour se doter d'un projet commun, moteur pour son existence et garant en termes de qualité de services pour la population du Golfe.

***Il définit le cadre stratégique d'intervention et donne les éléments de mise en œuvre des ambitions de la Communauté de communes, des communes et de leurs partenaires inscrits dans les différentes politiques publiques validées ou en cours de définition pour les territoires du Golfe.***

***L'objectif est de rationaliser les investissements publics et de renforcer la cohérence de toutes les politiques concourant à viser un horizon commun.***

***Ce projet fixe un cap à tenir tout en restant attentif aux évolutions des conjonctures locales, nationales et internationales. Il fera l'objet d'une évaluation permanente pour réajuster au besoin les nécessités d'interventions publiques en lien avec les évolutions du territoire et de la société.***

## **Article 3 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire initial approuvé en Conseil communautaire en date du 24 novembre 2021 :

Les composantes de ce qu'il convient d'appeler le projet opérationnel de la Communauté de communes sont articulées selon ***15 axes de travail*** inscrits dans les champs thématiques des différentes compétences de la collectivité. ***Ces axes seront amenés à être complétés et précisés au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire et de l'avancement du processus de travail partenarial avec les différents acteurs et notamment le Conseil de Développement.***

### **A AMENAGEMENT**

- Axe 1 Les paysages**
- Axe 2 L'habitat**
- Axe 3 Les mobilités**
- Axe 4 L'énergie**
- Axe 5 L'aménagement numérique**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

- B**     **ENVIRONNEMENT**
- Axe 6**   **L'environnement et la biodiversité**
- Axe 7**   **La ressource en eau**
- Axe 8**   **La vulnérabilité et les risques naturels**
- Axe 9**   **L'agriculture**
- Axe 10**  **La gestion, la maîtrise et le recyclage des déchets**
- C**     **CADRE DE VIE**
- Axe 11**  **Le développement économique**
- Axe 12**  **La formation**
- Axe 13**  **La santé et les solidarités**
- Axe 14**  **Le tourisme**
- Axe 15**  **La culture**

Les axes de travail font l'objet de fiches descriptives, jointes en **ANNEXE 1**. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

Toute évolution ou modification du contenu dudit contrat doit faire l'objet d'un avenant validé en Comité de pilotage.

## **Article 4 – Le Plan d'actions**

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### **4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat**

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit pour le Golfe de Saint Tropez :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en octobre 2019 ;
- Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en juillet 2020 ;
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en février 2020 ;
- Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI) signé en février 2019 ;
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) validé en décembre 2019 ;
- Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET 1 et 2) Cœur du Var / Golfe de Saint-Tropez / Méditerranée Porte des Maures / Vallée du Gapeau signés en 2017 et en février 2020 ;
- Contrat de Transition Ecologique (CTE) du Massif des Maures (Méditerranée Porte des Maures / Golfe de Saint-Tropez) signé en janvier 2020 ;
- Plan Paysage lancé en 2019 ;
- Projet Alimentaire de Territoire (PAT) lancé en 2019 ;
- Programme Petite Ville de Demain (PVD) lancé en 2020 ;
- Amorçe du contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec la signature d'une convention d'initialisation signée le 12 juillet 2020 avec l'Etat.
- Contrat territorial pour les milieux aquatiques (2022-2024) en cours de préparation

### **4.2. Validation des actions**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en [ANNEXE 2](#).

*Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.*

*Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.*

*Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :*

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

*Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.*

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

La faisabilité technique des actions et projets sera étudiées en phase pré-opérationnelle par les diverses parties en présence.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)



### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

#### CTE Massif des Maures

« Le massif des Maures constitue une entité emblématique de 65 kilomètres de long et 25 de large, regroupant : le massif culminant à 780 mètres, la plaine des Maures sur sa limite Nord, et son littoral au Sud.

Mais c'est aussi un territoire écartelé du point de vue administratif avec des politiques publiques davantage Coeur du Var et la communauté de communes Golfe de Saint Tropez avec, en partenariat, le Conseil Départemental du Var, l'Etat, l'ADEME, le Cerema et la Banque des territoires.

Ce partenariat, à travers le CTE, a pour objectif de répondre à l'urgence climatique, en remettant le Massif les différentes économies du territoire, autour de la transition écologique, et de faire de la préservation et de l'exploitation durable du massif un moteur de développement économique

5 orientations stratégiques ont été retenues pour le CTE du massif des Maures :

- ***Orientation 1 : Développer une gestion forestière durable qui contribue à l'atténuation du changement climatique ;***
- ***Orientation 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage ;***
- ***Orientation 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif ;***
- ***Orientation 4 : Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts ;***
- ***Orientation 5 : Accueillir, organiser et concilier les usages - Sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition.***

A ce titre, le CTE du massif des Maures compte 21 fiches actions et 32 fiches en projet, mais il s'agit d'un document évolutif.

Pour chaque intercommunalité, un directeur responsable du pilotage du CTE a été désigné afin d'appuyer le syndicat dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation ; il est le garant du lien entre le CTE et le CRTE.

Ainsi, peuvent être intégrées dans le CRTE les fiches-projet/action du CTE dont l'EPCI assure la maîtrise d'ouvrage, sans commencement d'exécution et avec un besoin de financement complémentaire,

Les autres actions du CTE avec un périmètre "massif" devront être évoquées lors du prochain COPIL CTE.

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

***Le territoire du GOLFE de SAINT TROPEZ s'appuie sur les services de l'AUDAT pour la construction et la mise en œuvre de son CRTE sur la base du projet de territoire également établie par ce dernier, sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Golfe de Saint Tropez.***

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat sous réserve de l'étude de leur faisabilité technique en phase pré-opérationnelle.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du GOLFE DE SAINT TROPEZ assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État étudiera le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponible sur la base des dossiers déposés.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4. Engagements du Département (si signataire)**

L'intervention du département au sein du CRTE est en cours de négociation.

#### **6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

La Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez va installer au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 son conseil de développement qui va être saisi de la mise en œuvre du projet de territoire et de son articulation avec le contrat territorial de relance et de transition écologique.

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### **6.8. Maquette financière**

*La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :*

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

*Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.*

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

## **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

### **7.1.1 Composition :**

Sa composition est la suivante :

- Le Président de la Communauté de communes ou son représentant
- Le Préfet de Département, délégué territorial de l'ANCT ou son représentant
- Le Sous-Préfet de Draguignan ou son représentant
- La Sous-Préfète chargée de mission, déléguée territoriale adjointe de l'ANCT ou son représentant
- Le Directeur de la Direction départementale des territoires et de la mer, délégué territorial adjoint de l'ANCT ou son représentant
- Les représentants de l'exécutif et les services de la Communauté de communes
- Les représentants des communes portant un dispositif contractuel intégré ou coordonné ou concernées par une action à la convention financière annuelle du CRTE
- Les représentants des collectivités départementales
- Les partenaires institutionnels et financiers associés au contrat ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE
- Les services de l'Etat en fonction des enjeux identifiés

*La configuration pourra également être amenée à évoluer en fonction de la mise en œuvre du contrat avec l'ajout :*

- Du représentant de l'ADEME
- Du représentant de la Banque des Territoires
- Du représentant du CEREMA
- Du représentant de l'ARS, Agence Régionale de Santé
- Du représentant de l'Agence de l'Eau

Il sera identifié en son sein les représentants constituant le Comité des financeurs.

### **7.1.2 Rôle**

Le COPIL valide toutes les décisions importantes concernant le CRTE. Il assure par ses représentants la bonne appropriation des décisions auprès des autorités, institutions et partenaires participant aux projets et aux actions.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2. Le comité technique

Le comité technique réuni par thématique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du Territoire du Golfe de Saint Tropez. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au Comité de Pilotage dont il prépare les décisions

### 7.2.1 Composition

*Pour l'Etat et les établissements ou opérateurs publics :*

Le secrétaire général de la Sous-Préfecture de Draguignan ou son représentant

Le représentant de la DDTM

Le représentant de la DREAL

Les représentants des établissements ou opérateurs publics associés aux projets et actions du CRTE (ADEME, Banque des Territoires, CEREMA et ANCT)

*Pour les Collectivités locales :*

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes ou son représentant

Le responsable du pilotage du CRTE

Les chefs de projet et/ ou les animateurs communautaires ou communaux ; les directeurs généraux des services des communes membres de l'EPCI et d'experts en fonction des besoins Le représentant des services du Département du Var

Toute personne intervenant au titre d'une des actions inscrites au CRTE et dont la présence serait requise.

Il se réunira trimestriellement pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ; - Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il sera tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il sera examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, pourront être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs en cours de réflexion avec l'AUDAT et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

L'AUDAT est missionnée par la Communauté de communes pour élaborer les indicateurs de l'ensemble de des fiches actions et projets, qui sont incluses dans le CRTE à sa signature et les suivre sur la durée du dispositif CRTE.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation sera menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs au regard des objectifs. Les fiches action et les fiches projet en Annexe 3 comprennent les objectifs détaillés.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les indicateurs seront précisés par l'AUDAT au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs proposés pour les fiches action et les fiches projet doivent prendre en compte :

- Le respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance
- Le respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison
- La consommation des crédits au long de la réalisation du projet
- L'écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération

Les indicateurs spécifiques construits par la Communauté de communes pourront être complétés ou amendés par l'ANCT.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le présent contrat est opposable jusqu'au 31/12/2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 – Communication

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de sa mise en œuvre.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements de l'Etat, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France Relance avec la charte graphique définie par le Service d'Information du gouvernement.

## Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 14 – Traitement des litiges


Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de TOULON.

Signé à COGOLIN, le **20 JAN. 2022**

**Pour L'ETAT**  
Le Préfet du Var

  
**Evence RICHARD**

**Pour la Banque des Territoires**

  
**Alexis ROUQUE**  
DIRECTEUR REGIONAL  
BANQUE DES TERRITOIRES  
DIRECTION REGIONALE PACA

**Pour le Territoire du Golfe de Saint Tropez**  
Le Président de la Communauté de communes du  
Golfe de Saint Tropez,

  
**Vincent MORISSE**





## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Orientations stratégiques** (*fiches descriptives des axes de travail du projet de territoire*)

**Annexe 2 – Fiches actions** (actions ou projets des communes et de l'EPCI)

**Annexe 3 – Maquette financière globale des actions et projets du territoire**

Des Porteurs de projets et leurs cibles ainsi qu'une évaluation financière prévisionnelle annuelle

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

**ANNEXE 1**

**FICHES DESCRIPTIVES DES AXES DE TRAVAIL DU**  
**PROJET DE TERRITOIRE INITIAL**

## L'AMENAGEMENT

### AXE 1 - LES PAYSAGES

#### Contexte

La qualité des paysages, la typicité des villages, une authenticité des modes de vie confèrent au territoire du Golfe de Saint-Tropez un esprit de Côte d'Azur préservée, en contraste avec les espaces plus urbanisés du reste du littoral azuréen. Il s'agit d'un capital inaliénable que la Communauté de communes se doit de préserver et transmettre aux générations futures pour consolider durablement l'attractivité de son territoire.

#### Objectifs

**1- Conforter les grands équilibres paysagers comme socle commun de l'attractivité territoriale**

**2- Favoriser la découverte du territoire par les paysages**

#### Cadres de références et actions mises en œuvre

La Communauté de communes a lancé une démarche spécifique au travers **d'un plan paysage**. Celui-ci se basera sur, en premier lieu, **un diagnostic partagé** qui définira les éléments constitutifs et structurants du paysage (unités et structures paysagères) à l'échelle du territoire, analysera les dynamiques en cours, hiérarchisera les enjeux paysagers et proposera des scénarios d'évolution paysagère des composantes du territoire. Sur cette base, **des objectifs de qualité paysagère seront établis**, hiérarchisés et spatialisés collectivement. Ces orientations seront la matrice d'actions opérationnelles, de sensibilisation, d'information ou réglementaires.

Dans le cadre du **CTE des Maures**, une initiative est lancée pour l'établissement de **règles paysagères communes à l'ensemble des trois intercommunalités** concernant les **aménagement du massif des Maures**.

Le **SCoT** pose les bases de protection paysagère, notamment à travers la définition des limites à l'urbanisation et des espaces naturels et agricoles à préserver à traduire dans les documents d'urbanisme communaux.

Pour ce qui est du cadre plus urbain, **au travers du PLH**, la Communauté de communes valorisera la production d'un habitat qualitatif sur les plans architectural, urbain et paysager.

Enfin, la prise en compte des interfaces villes / plaines agricoles passera également par des **actions de sécurisation du foncier agricole** qu'entreprendront le territoire du Golfe et ses partenaires.

## AXE 2 - L'HABITAT

### Contexte

Le Golfe de Saint-Tropez est un territoire à part sur le littoral méditerranéen varois dans la mesure où son isolement relatif a pu le préserver des grandes dynamiques de métropolisation. Aujourd'hui le territoire constitue un bassin de vie cohérent et équilibré, articulé autour de l'identité forte des 12 villages qui le composent.

Ces villages représentent le socle intangible et historique de l'armature territoriale auxquels s'ajoutent les polarités qui ont émergé au cours des dernières décennies et qui constituent aujourd'hui des espaces de vie sur le territoire. Cette armature territoriale est le cadre de référence dans lequel s'inscrira l'ensemble des développements et investissements publics qui contribueront à conforter et améliorer le cadre de vie quotidien des habitants du Golfe, et plus particulièrement l'habitat.

Le territoire est marqué par des parcours résidentiels particulièrement difficiles pour les ménages locaux, notamment les familles. Parmi les conséquences identifiées, des stratégies de localisation de plus en plus éloignées des centres d'emplois du Golfe, voire à l'extérieur du territoire impactent les déplacements. C'est pourquoi le confortement d'un bassin de vie de proximité s'appuie sur une réponse adaptée aux besoins en logements, en termes de localisation, de caractéristiques (typologies, surfaces, etc.) et d'accessibilité financière.

### Objectifs

**1- Réinvestir en priorité les cœurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale**

**2- Développer une politique de l'habitat coordonnée, ambitieuse et partenariale**

### Cadres de références et actions mises en œuvre

Au travers du développement d'une stratégie foncière et d'une politique ambitieuse d'amélioration de l'habitat dans ces centres anciens inscrites dans le PLH adopté en 2020, avec l'ambition de renforcer les cœurs de ville, la Communauté de communes va impulser les partenariats qui permettront de renforcer l'offre de logements et l'animation à l'année des cœurs de ville.

En particulier, le programme Petite Ville de Demain, porté par la Communauté de communes et dont la ville de Cogolin est bénéficiaire, permettra de travailler au renforcement de l'une des principales polarités du Golfe, avec le souci d'une cohérence sur l'ensemble de l'intercommunalité au travers d'une Opération de Revitalisation du Territoire. Cette ORT s'articulera avec les financements programmés dans le CRET concernant la revitalisation des cœurs de villages.

Le premier programme de l'habitat adopté en juillet 2020 vise à réorienter dans sa localisation et ses caractéristiques la production de logements pour répondre à l'enjeu du maintien et de l'accueil des familles et actifs dans le territoire, et aux réponses des besoins plus spécifiques (personnes âgées, saisonniers, etc.).

La stratégie foncière, dont l'Etablissement public foncier PACA sera le fer de lance, sera un levier pour proposer une offre en accession abordable et consolider la production locative sociale. Des partenariats avec les bailleurs, Action Logement et des organismes de foncier solidaire sont à l'étude. Des démarches plus innovantes sont envisagées pour valoriser la production d'un habitat qualitatif sur les plans architectural, environnemental et social et pour connaître et accompagner le potentiel de mutation de copropriétés de résidences secondaires et de résidences de tourisme vers la résidence principale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

**Des actions en faveur du logement des saisonniers** sont inscrites dans des conventions signées en 2020 et 2021 entre les communes concernées, l'Etat et l'intercommunalité pour consolider leur accueil et améliorer encore un peu plus la qualité du service touristique qu'offre le Golfe de SaintTropez.

Les actions sur le parc privé existant, au travers d'**OPAH** ou d'un **PIG**, sont également programmées dans la durée du PLH 2020-2025 pour promouvoir le développement d'une offre à loyer maîtrisé dans le parc existant et lutter contre les marchands de sommeil.

## AXE 3 - LES MOBILITES

### Contexte

La structuration d'une armature urbaine pour l'accueil du développement futur pose le socle de référence pour réduire les obligations de déplacements longues distances et développer les mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

### Objectifs

- 1- Construire une alternative forte à la voiture individuelle pour se déplacer dans le Golfe, notamment à destination des touristes et excursionnistes**
- 2- Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance**
- 3- Expérimenter et promouvoir les nouvelles technologies de motorisation**

### Cadres de références et actions mises en œuvre

Au travers de la définition puis de la mise en œuvre d'un **plan de mobilité simplifié**, la Communauté de communes coordonnera les actions des différentes autorités organisatrices et partenaires des mobilités. **La prise de compétences « mobilités »** de l'intercommunalité sera un levier important d'action et de décision. La Communauté de communes s'engage d'ores et déjà dans des projets structurants de la mobilité de demain : construction d'une offre renforcée de **transports en commun** (TCSP) entre Sainte Maxime nord et Saint-Tropez sur le pourtour du Golfe, une réflexion pour le déploiement de **navettes maritimes électriques**, amélioration des **navettes maritimes** entre Sainte-Maxime et Saint-Tropez (notamment par la création d'appontements nouveaux à Sainte-Maxime financés par le CRET). Elle encouragera également la création de **plan de mobilités d'entreprises**.

Au travers d'un **schéma d'aménagement cyclable**, le Golfe de Saint-Tropez va élaborer une **offre crédible de tracés** reliant les principales centralités du territoire, **d'emplacements de stationnements** et de **mise à disposition d'une flotte de vélos**. Une réflexion sur la **mobilité touristique cyclable** sera également enclenchée avec les grands acteurs de l'animation et de l'hébergement touristiques.

Dans le cadre d'un **schéma communautaire de la mobilité électrique** à venir, inscrit dans son **PCAET**, le Golfe de Saint-Tropez encouragera le développement des **bornes électriques**, envisage la création d'une **station bi-modale** vélo et voiture électrique, appuiera les porteurs de projet dans l'arrivée de **navettes maritimes électriques**. Est également envisagé l'accueil de **démonstrateurs hydrogène Hydrovar**.

Une réflexion est menée concernant **la desserte du territoire par hélicoptère**, tenant compte des impacts et nuisances (émissions de polluants, bruits, écologie, etc.) à l'échelle du Golfe de Saint-Tropez

## AXE 4 - L'ENERGIE

### Contexte

Le Golfe de Saint-Tropez est particulièrement sensible au contexte mondial nouveau de raréfaction et de renchérissement des énergies, et d'évolutions liées aux changements climatiques. Même si les progrès technologiques ont permis et permettront encore de repousser les limites ou la maîtrise des coûts, l'horizon d'un plafonnement des ressources nécessite de développer des attitudes préventives, au-delà des possibilités qu'offriront de nouvelles solutions.

Face à ces incertitudes croissantes, le territoire vise un changement de paradigme. Il souhaite s'engager dans la transition énergétique dans une perspective de meilleure maîtrise des ressources, de leur gestion économe et de développer une culture nouvelle autour des impacts liés à la nécessaire transition énergétique de nos sociétés. Ainsi il entend prendre sa part de responsabilité dans l'atteinte des engagements nationaux et internationaux.

Le Golfe vise une rupture avec les tendances de développement passées qui sont inscrites le plus souvent dans une perspective de ressources illimitées. L'approvisionnement en ressources du territoire nécessite des investissements permanents pour augmenter les quantités. Si des grands investissements programmés et réalisés permettent de répondre aux besoins, cette réponse n'est que temporaire si des actions de maîtrise des consommations ne sont pas entreprises.

Le territoire est confronté aux objectifs nationaux d'une réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité et du renforcement des ENR pour la production d'énergie. Plus spécifiquement eu égard à sa situation géographique, la disponibilité de la ressource énergétique n'est pas garantie sur le long terme dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, même si des aménagements ont été réalisés à l'échelle régionale pour sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Est PACA.

### Objectifs

- 1- Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux**
- 2- Déployer la production d'énergies renouvelables de manière ambitieuse**

### Cadres de références et actions mises en œuvre

Le Golfe s'est outillé d'un plan d'actions au travers de son **PCAET**. Celui-ci va accompagner les entreprises, les artisans, les commerçants dans le **management environnemental et énergétique** de leurs activités, en partenariat avec les chambres consulaires.

Il encourage également, en particulier au travers de la mise en œuvre de son **PLH**, les porteurs de projets dans la **rénovation thermique de leur habitat**. Une plate-forme territoriale de rénovation énergétique sera ainsi mise en place avec l'appui de l'APEV, articulée avec la mise en place d'une **OPAH ou d'un PIG intercommunal**. Enfin, il vise une accélération de la rénovation et de l'optimisation du patrimoine public des communes, toujours avec le soutien de l'APEV et, pour les communes y ayant adhéré, celui du SYMIELECVAR. Ces actions sont pour certaines inscrites dans le **CRET** auquel participe le Golfe.

Au travers de sa réflexion autour de la compétence mobilités, la Communauté de communes va poser les bases d'une stratégie qui pourrait prendre la forme d'un **plan de mobilité simplifié**, cadré par la Loi d'orientation sur les Mobilités de décembre 2019. Ce plan se construira autour des enjeux d'amélioration et d'intensification des **dessertes en transports en commun** terrestres et maritimes, du déploiement puis de la mise en œuvre d'un **schéma cyclable** et un encouragement renforcé au déploiement de la **mobilité électrique**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Au-delà des objectifs en matière de maîtrise des consommations énergétiques, le Golfe s'appuie sur son **PCAET** et déploie une palette d'actions volontaristes pour accélérer la production d'énergies renouvelables. En premier lieu, le Golfe souhaite tirer le meilleur parti de ses ressources. En matière d'énergie solaire, il **promeut le photovoltaïque en toiture**, avec une expérimentation grandeur nature dans le parc d'activités de Saint-Maur à Cogolin. Va également être lancée une **identification des potentialités de photovoltaïque au sol sur des espaces déjà artificialisés**.

Porté par le **CPER** et le **CTE du massif des Maures**, est lancée la création d'un **réseau de chaleur** à Gassin alimentant le pôle d'équipement majeur de la Communauté de communes (lycée, collège, hôpital, future gendarmerie) au travers, entre autres, de la **valorisation énergétique des sous-produits ligneux**.

Un approfondissement des **potentiels en matière de thalassothermie** est programmé sur le littoral, tout comme une exploration **des potentiels en géothermie peu profonde**, en particulier dans les plaines de la Giscle et du Préconil. Dans le domaine de l'éolien une expérimentation dans la commune du Plan de la Tour permettra de tester la pertinence de **micro-régies éoliennes**.



## AXE 5 - L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

<b>Contexte</b>
<p>Le déploiement du numérique constitue un vecteur essentiel de la croissance, de l'attractivité et du développement des nouveaux usages dans un contexte toujours plus connecté. Le développement du télétravail représente également une opportunité de repenser les modes de vie et d'habiter sur le territoire du Golfe en connexion avec son espace régional.</p> <p>Si le territoire bénéficie d'une bonne couverture numérique, les infrastructures ne garantissent pas toujours des débits suffisamment élevés pour répondre aux nouvelles pratiques du numérique.</p>
<b>Objectifs</b>
<p><b>1- Renforcer la connexion numérique du territoire comme facteur d'attractivité et de construction d'un « territoire intelligent »</b></p> <p><b>2- Accompagner les habitants à la transition numérique</b></p>
<b>Cadres de références et actions mises en œuvre</b>
<p>En application du Plan France Très Haut Débit et du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, la Communauté de commune active le déploiement de l'offre numérique dans le cadre de sa délégation de service publique attribuée à Var Très Haut Débit.</p> <p>Ce déploiement accompagnera l'ensemble des autres politiques relatives à la qualité d'accueil des entreprises, des touristes et des résidents sur le territoire.</p> <p>L'installation d'un peu plus de 77 000 prises FTTH (Fiber To The Home) est programmée sur le territoire du Golfe pour un investissement de plus de 4 millions d'euros hors subventions et participation délégataire.</p> <p>Il s'agira également d'apporter une attention forte au déploiement d'une offre FTTO (Fiber To The Office), plus ciblée, pour garantir une qualité de service pour les acteurs économiques du territoire et les équipements publics.</p> <p>La couverture mobile sera également renforcée pour garantir une fluidité des communications sur l'ensemble du territoire et le déploiement d'offres numériques attractives, notamment pour l'accès aux services publics ou encore à des informations touristiques.</p> <p>Enfin l'avènement du numérique génère des inégalités d'accès aux services, toujours plus dématérialisés. La Communauté de communes étudie les actions à mettre en place pour réduire les fractures numériques sociales et territoriales en complément du déploiement des infrastructures numériques dans les politiques de développement économique, de développement touristique et de gestion de l'information en direct, notamment par exemple lors des événements climatiques.</p>

## L'ENVIRONNEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

## AXE 6 - LA BIODIVERSITE

### Contexte

Le patrimoine écologique intègre et complète le patrimoine paysager exceptionnel du Golfe. Ce patrimoine résulte à la fois du caractère préservé d'une surface importante du territoire, le massif des Maures, mais également d'espaces qui ont fait l'objet d'une valorisation séculaire : les plaines et vallées agricoles de la Giscle et de la Môle et de la presqu'île de Saint-Tropez, notamment.

La Communauté de communes entend définir les conditions de la préservation de ce patrimoine tout en renforçant son caractère multifonctionnel au service du territoire, de ses habitants et de son économie comme support d'amélioration de la qualité de vie (santé, fonction sociale, axes de développement de mobilités alternatives, etc.).

Le littoral du Golfe de Saint-Tropez est caractérisé par un patrimoine naturel d'une exceptionnelle qualité. Considéré comme une richesse pour cette raison, ce patrimoine l'est doublement du fait de l'énorme attractivité qu'il suscite, muant ainsi la nature environnante en moteur économique de la région. Il s'en déduit aisément que la préservation de ce patrimoine relève autant de l'intérêt lié à l'agrément d'en jouir que du simple réalisme économique.

### Objectifs

- 1- **Préserver les réservoirs de biodiversité terrestres et les espaces terrestres favorables à la circulation des espèces, les corridors et les réservoirs de biodiversité secondaires**
- 2- **Préserver les zones humides, les cours d'eau terrestres**
- 3- **Préserver les espaces maritimes**

### Cadres de références et actions mises en œuvre

En collaboration avec les deux autres intercommunalités du Massif des Maures, la Communauté de communes, dans le cadre du **CTE**, va soutenir la **gestion des espèces d'arbres non indigènes**, la stratégie de lutte contre **les espèces exotiques envahissantes** et mettre en œuvre un **plan de lutte contre le frelon asiatique**.

Elle accompagnera également les démarches de **recherche et de conservation variétale des châtaigniers** du massif, concourra à la réalisation **d'atlas de la biodiversité communale** et à la caractérisation de **neufs services écosystémiques** du Massif des Maures.

Dans les nombreuses actions du **PAPI communautaire**, certaines visent directement la **restauration de fonctionnalités perdues comme les zones d'expansion de crue (ZEC)** sur le Préconil, la Garde, le bassin de la Giscle, au travers de **travaux d'aménagement** parfois lourds (reprise de berge, digues, terrassement, chaneaux, etc.).

Dans le même registre sont projetées **les augmentations de la capacité hydraulique** du Préconil et de la Garde par la **création de lits emboîtés** et la **restauration des fonctionnalités morphologiques**.

Le **CTE** vise plus particulièrement la préservation et la conservation des milieux humides.

A la suite du **contrat de rivière**, la Communauté de communes s'engage désormais dans un **contrat territorial pour les milieux aquatiques** réunissant la partie terrestre et la partie maritime avec de nombreuses mesures en faveur de la **restauration écologique des cours d'eau et la protection du milieu marin**.

Les nombreuses actions portées par le service Espaces maritimes depuis l'origine, font apparaître trois types d'interventions qui correspondent d'une part à **l'acquisition de connaissances**, d'autre part à la **sensibilisation des publics** et enfin à la **gestion du patrimoine naturel**. La prise en compte et le traitement d'une problématique environnementale donnée implique, la plupart du temps, la mise en œuvre successive de ces trois types d'interventions.

Les missions menées depuis plusieurs années concernent les habitats et les espèces sous-marines avec des **études et suivis temporels scientifiques et techniques de la faune et de la flore littorale et marine**, mais également les usages maritimes avec des **études à l'échelon intercommunal des usages maritimes** (plaisance, pêche professionnelle et de loisirs, transports maritimes, etc.) vis-à-vis d'un éventuel impact sur les habitats et espèces.

Un suivi précis des eaux marines est également mené avec un **suivi scientifique et technique de la qualité des masses d'eau**, hors évaluation d'incidence ou évaluation environnementale, et un **suivi de la qualité des eaux de baignade** avec des campagnes annuelles d'autosurveillance avec une fréquence hebdomadaire définie en fonction du risque sanitaire (croisement entre aléas et enjeux).

Des missions de protection du milieu sont également engagées avec le développement des **dispositifs d'ancrage écologique (DAE)**, la **gestion administrative et technique des sites de plongée**, la **mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000** du site de la corniche varoise. Enfin, **des actions de sensibilisation** ayant pour finalité la préservation, la restauration et la valorisation du littoral et de la mer : diaporama interactif, stands info mer, pelagos, écogestes en mer, sentiers marins, etc.

Tout l'enjeu à venir sera de poursuivre les actions de protection de l'espace maritime au regard des contraintes et pressions exercées sur un milieu partagé avec de multiples enjeux et acteurs dans le cadre notamment de la mise en œuvre du **Volet Littoral et Maritime du SCoT**.

## AXE 7 - LA RESSOURCE EN EAU

### Contexte

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'alimentation en eau du territoire sera régie par 2 contrats de délégation publique. Le rendement du réseau d'eau potable du territoire, bien qu'hétérogène en fonction des différents modes de gestion, est très satisfaisant. Pour maintenir cette qualité du service, la collectivité doit mettre en œuvre une **politique de gestion patrimoniale ambitieuse**. Le taux de renouvellement du réseau est actuellement d'environ 0.6% du linéaire de réseau par an. Insuffisant pour respecter les durées d'amortissement théoriques (80 ans pour la fonte, 50 ans pour le PVC et le PEHD), ce taux devra être au moins doublé dans les prochaines années.

L'évolution des consommations suit un cycle saisonnier, le pic étant atteint pendant la période estivale. Les ouvrages de production, de pompage, de stockage et de distribution sont sollicités à pleine capacité pendant cette période, et le moindre incident peut avoir une conséquence majeure sur la desserte en eau. Cela a été le cas par exemple lors de la casse de la canalisation d'adduction principale entre les usines de production d'eau potable de la Verne et de la Môle lors de l'été 2020. La collectivité doit identifier l'ensemble des équipements stratégiques et faire en sorte de les sécuriser, de façon à limiter le risque de rupture de la continuité de service.

L'eau est un bien précieux et rare, il faut continuer à la protéger. L'une des sources d'économie d'eau est la réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des golfs ou l'irrigation agricole. Ce sujet, actuellement porté par les collectivités en charge de la compétence assainissement, constitue un réel enjeu du territoire, tant les usages potentiels y sont nombreux (nombreux golfs, demandes croissantes d'irrigation des vignes).

### Objectifs

1. **Harmoniser la qualité et le prix du service public d'eau potable**
2. **Optimiser la gestion patrimoniale des ouvrages**
3. **Sécuriser les équipements stratégiques**
4. **Développer la réutilisation des eaux usées traitées**

### Cadres de références et actions mises en œuvre

Au-delà de la mise en service récente d'un dispositif de **sécurisation de l'approvisionnement en eau** via la liaison Verdon / Saint-Cassien / Sainte-Maxime, le Golfe de Saint-Tropez entend gérer de manière responsable cette ressource et l'inscrire dans un **dispositif de partage global** entre les différents usages.

Concernant l'eau agricole, la Communauté de communes engage au travers de son **PAT** deux études de faisabilité pour la production d'eau agricole par le **déploiement de la canalisation d'eau brute du Canal de Provence** et **l'utilisation des effluents épurés des stations d'épuration**.

A l'échelle des trois EPCI signataires du **CTE** des Maures, une étude visant à déployer une **gestion de la ressource en eau** du massif des Maures sera conduite.

## AXE 8 – LA VULNERABILITE ET LES RISQUES

### Contexte

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez est soumis au climat méditerranéen marqué par des épisodes de sécheresses et de pluies intenses. Les modes de développement passés (extension de l'urbanisation sur les espaces naturels et en plaine inondable) et l'abandon progressif de certains milieux ont conduit inexorablement à augmenter des situations à risques et de mise en vulnérabilité des biens et des personnes.

Les grands incendies qui ont parcouru historiquement le massif des Maures sont des événements impactant fortement les enjeux humains, paysagers, naturels et accentuent les risques d'inondations par augmentation du ruissellement et de l'érosion. Ils sont synonymes de catastrophe et d'anéantissement. Outre la protection et la gestion préventive de ces espaces, le retour d'activités concourant à un meilleur entretien et une veille plus active est envisagé.

Le littoral du Golfe de Saint-Tropez concentre un des moteurs essentiels de l'économie touristique du territoire, les plages. Elles sont aujourd'hui soumises à une dynamique d'érosion relevant des phénomènes globaux d'élévation du niveau de la mer mais aussi d'ouvrages de protection pas toujours adaptés. De plus, certains secteurs comme le fond et les rivages du Golfe concentrent des équipements et infrastructures de déplacements et touristiques majeurs (RD559 et RD98, Campings, marina, activités portuaires, etc.). Face à des tempêtes de plus en plus importantes et récurrentes, il apparaît que les points d'équilibre sont aujourd'hui rompus, nécessitant de développer des attitudes à plusieurs échelles temporelles. Aujourd'hui, la récurrence des événements et les incertitudes liées au changement climatique imposent à tous les acteurs de reconsidérer les façons de vivre sur le territoire et d'occuper l'espace pour préserver les capacités économiques du territoire et préserver les biens et les personnes.

### Objectifs

- 1- *S'adapter aux risques majeurs d'inondation*
- 2- *Composer avec le risque incendie dans le massif des Maures*
- 3- *Se préserver des risques érosion du littoral, submersion marine et de leurs impacts*

### Cadres de références et actions mises en œuvre

La mise en œuvre, la coordination de la compétence de la Communauté de communes sur l'entretien et l'Aménagement des cours d'eau se traduisent concrètement par la mise en œuvre et du **PAPI Giscle et Préconil** et du **contrat de rivière Giscle / Bourrian / Béliou / Préconil**.

Le **PAPI** en particulier vise une **amélioration de la connaissance** et de la **conscience du risque**, structure la **surveillance** et la **prévision des crues et des inondations**, avec un renforcement des **dispositifs d'alerte et de gestion de crise**. Il impose une prise en compte accrue du risque inondation dans l'urbanisme en visant la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. **Des investissements sont programmés** pour assurer les ouvrages qui permettront le ralentissement des écoulements et une gestion performante des ouvrages de protection hydraulique.

La Communauté de communes s'est dotée de son premier **Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)** à l'échelle de l'intercommunalité. Outre la **répartition des responsabilités et des financements d'entretien des pistes DFCI**, du **plan de débroussaillage** et de la **gestion des citernes**, ce plan promeut et **encadre les actions de brûlage dirigé, identifie des zones d'intervention agricole et sylvicole prioritaires** qui peuvent contribuer, par effet tampon et/ou entretien vigilant, à renforcer la défense contre les incendies.

Au-delà des obligations légales de débroussaillage, la Communauté de communes intervient sur un **linéaire important d'interfaces habitat-forêt en débroussaillant 50 m supplémentaires audelà des OLD**. Ces coupures de combustibles participent à la protection de l'habitat et des personnes qui y vivent.

Le **Plan d'orientation pastorale intercommunal (POPI)** vient en soutien de ces actions spécifique du PIDAF au travers des **actions de sécurisation et d'entretien propres au pastoralisme**. Elles se concrétisent par des **travaux d'équipements sylvopastoraux** et une **formalisation de l'engagement des éleveurs** au travers d'une convention d'entretien DFCI.

A une échelle plus vaste, en lien avec les intercommunalités voisines, le **Contrat de Transition Ecologique** permettra de réaliser le **schéma de desserte forestière** du massif des Maures et **d'expérimenter des vergers conservatoires** à vocation pare-feu.

Conscients de l'unicité de leur patrimoine naturel, les élus du golfe de Saint-Tropez se sont unis à travers l'**Observatoire marin** pour le protéger durablement. Structure intercommunale de conseil à caractère scientifique, technique et pédagogique, l'Observatoire marin, devenu le service « Espaces maritimes », a pour objectif d'agir en faveur du développement durable par la connaissance des milieux littoraux, la sensibilisation des usagers et la gestion des milieux littoraux et de leurs usages.

La Communauté de communes a lancé un volet particulièrement développé d'anticipation des risques au travers **d'une étude d'anticipation stratégique de l'évolution de la vulnérabilité littorale** et de **l'étude et de la mise en œuvre des mesures de prévention de la chute de blocs** sur la façade sud du territoire du Golfe.

Dans le cadre du **Contrat de Plan Etat-Région** et de la mise en œuvre de la **GEMAPI maritime**, le Golfe de Saint-Tropez lance un ensemble de **projets de préservation des plages et du trait de côte sur l'ensemble du territoire**. Ils sont engagés à travers des méthodes techniques douces et innovantes en accord avec **la stratégie départementale de préservation du trait de côte et de gestion des plages en érosion du Var** établie par la DDTM du Var y compris le prise en compte de la problématique de submersion marine.

La **fin du réaménagement de la plage de Pampelonne**, inscrit également au **CPER**, permettra de désimpermeabiliser les arrières-plages et de restaurer le cordon dunaire.

## AXE 9 – L'AGRICULTURE

<b>Contexte</b>
<p>Les évolutions des pratiques de consommation et la recherche permanente de qualité encouragent aujourd'hui le renouveau d'une agriculture locale et de proximité.</p> <p>Ainsi les filières locales de production et de transformation constituent des gisements potentiels à révéler et à exploiter.</p> <p>Dans un contexte d'incertitude sur les revenus agricoles, des opportunités de diversification sont également à encourager pour renforcer la viabilité économique des exploitations.</p>
<b>Objectifs</b>
<p><b>1- Renforcer les liens entre production agricole et consommation local</b></p> <p><b>2- Le massif des Maures, support d'une identité agricole réaffirmée</b></p>
<b>Cadres de références et actions mises en œuvre</b>
<p>L'objectif central du <b>Projet Alimentaire de Territoire du Golfe</b> est de renouer avec le lien entre production et consommation alimentaires locales. Des mesures générales sont lancées, comme la <b>sécurisation du foncier agricole</b> à destination de la production alimentaire (maraîchage, arboriculture, aviculture, élevage d'ovins), <b>l'appui à l'installation de jeunes agriculteurs</b> ou encore le <b>renforcement de l'alimentation en eau agricole</b> des exploitations.</p> <p>Cette volonté se cristallise également dans des projets plus emblématiques, comme <b>le projet de la Patronne</b>, qui vise à faire de cette propriété de 100 hectares une vitrine pour le renouveau de la production alimentaire locale. En appui de ce développement, un <b>réseau des cantines</b> va être structuré pour garantir des débouchés à la production locale tout en renforçant dès le plus jeune âge le lien ente habitants et terroir.</p> <p>Le territoire du Golfe de Saint-Tropez est une composante majeure du massif des Maures. La Communauté de communes s'engage, au travers du <b>Contrat de Transition Ecologique</b> signé par l'ensemble des intercommunalités du massif, au <b>développement d'une gestion forestière durable</b> qui s'adapte au changement climatique avec la réalisation du <b>schéma de desserte forestière du massif des Maures</b>, la promotion des <b>valorisations innovantes du chêne-liège des Maures</b> (dont filière liège isolation), la <b>remise en production de suberaies</b> et la mise en place d'une <b>unité de transformation liège</b>, la <b>formation de leveurs de liège</b>, le <b>développement du broyage</b> des rémanents castanécologiques et de la filière châtaignier - bois d'œuvre, le <b>développement des huiles essentielles</b> de feuillages forestiers issus des Maures et celui de la <b>production d'arouses</b>.</p> <p>En parallèle, la Communauté de communes, au travers de son <b>PCAET</b>, promeut la <b>valorisation des sous-produits ligneux</b> viticoles et forestiers. Elle a inscrit dans son <b>POPI</b> la <b>reconquête et le renfort pastoral des ouvrages DFCI</b>, <b>l'amélioration et la réhabilitation d'ouvrages pastoraux</b> et également la <b>sécurisation du foncier agricole</b>, la <b>facilitation</b> - là où c'est possible - <b>de la constructibilité de bâtiments nécessaires à l'exploitation pastorale</b>.</p>

## AXE 10 - LA GESTION, LA MAITRISE ET LE RECYCLAGE DES DECHETS

<b>Contexte</b>
<p>Le territoire du Golfe de Saint-Tropez a récemment développé une nouvelle gestion plus durable de ses déchets en privilégiant les transferts vers le SITTOMAT et leur valorisation en électricité et chauffage urbain à partir de l'usine de traitement de Lagoubran.</p> <p>Pour autant, l'export des déchets hors du territoire implique des coûts de gestion, des trafics camions et des émissions de GES.</p>
<b>Objectifs</b>
<p><b>1- Réduire les déchets à la source</b></p> <p><b>2- Renforcer la valorisation locale d'une partie des déchets</b></p>
<b>Cadres de références et actions mises en œuvre</b>
<p>La Communauté de communes, en lien avec les territoires voisins du Moyen Var et du Haut Var (au travers du SIVED) et de la Vallée du Gapeau va établir, avec l'appui de l'ADEME, mène un <b>Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés</b>. Celui-ci sera basé sur sept axes, dont la <b>promotion du compostage</b>, de la <b>gestion intégrée des végétaux</b> et du <b>réemploi et de la réutilisation</b>, le <b>développement du tri</b> et la <b>valorisation des déchets</b>, des <b>pratiques écoexemplaires</b> et la <b>prévention de la toxicité des déchets</b>.</p> <p>Pour cela elle s'appuie, outre les onze déchèteries locales, sur une infrastructure importante, l'Ecopole du Maraveou, plateforme de valorisation des déchets verts et de la biomasse énergie (production de compost et de combustible à destination des particuliers et agriculteurs et du futur réseau de chaleur du pôle d'équipement de Gassin). Elle est <b>en cours de renforcement et de modernisation</b> au travers de financements issus du <b>CRET</b> et du <b>CPER</b> (base logistique de collecte, quai de transit, augmentation des capacités de traitements, etc.). En plus de la filière classique du recyclage de déchets ménagers et des déchèteries, elle sera également alimentée par les <b>déchets agroalimentaires</b> issus de l'agriculture et des cantines locales.</p> <p>La Communauté de communes s'engage, au travers de son <b>PCAET</b>, avec l'appui de la Chambre de commerce et d'Industrie et en partenariat avec Dracénie Provence Verdon Agglomération, à repenser sa filière de gestion et de recyclage des déchets du BTP et de terrassement, en <b>créant une plateforme de tri</b> amont et en <b>repensant la localisation et la fonctionnalité de ses sites de traitement</b> avec l'ambition d'un potentiel de réemploi maximisé.</p> <p>En parallèle, au travers du <b>PCAET</b> et soutenu par le <b>CTE</b>, des réflexions vont être engagées pour <b>structurer la filière éco-construction / éco-rénovation</b> intégrant les éco-matériaux tel que le liège et le chanvre (isolation), mais aussi le développement de la filière châtaignier bois d'œuvre.</p>



## **AXE 11 - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Contexte**

Le tourisme et l'attractivité résidentielle sont à l'origine d'un système économique présentiel, c'est à dire basé sur le développement du commerce, des services à la personne et de l'artisanat. Par ailleurs, historiquement d'autres activités économiques se sont développées sur le Golfe pour tirer parti des qualités propres au territoire, en réponse à des attentes spécifiques. C'est le cas en particulier de l'implantation de Naval Group sur le site de Gassin.

Le projet de développement économique porté par la Communauté de communes crée les conditions favorables pour assurer le maintien et l'existence des filières économiques déjà présentes, en accueillir de nouvelles et conforter le développement des activités présentes dans un contexte de concurrence foncière très forte.

### **Objectifs**

- 1- L'appui à la création, au développement et à la reprise d'entreprises**
- 2- La gestion des parcs d'activités et la création de dispositifs en lien avec la thématique du foncier**
- 3- Image, diversification et attractivité du territoire :**
- 4- Soutenir les activités présentes**

### **Cadres de références et actions mises en œuvre**

La Communauté de communes met progressivement en place, en partenariat avec les chambres consulaires et la Région Sud, **des dispositifs de soutien à la création et au développement d'entreprises**. Elle se placera au cœur de l'animation du réseau des partenaires (consulaires, structures d'expertises et d'appuis aux entreprises). Elle mettra en place un **Observatoire des entreprises** et adaptera ses moyens humains pour être à la hauteur de ses ambitions.

Au vu de la rareté du foncier économique, existant et projeté dans les documents d'urbanisme, la Communauté de communes mettra en place un **observatoire du foncier et de l'immobilier économique** (en lien avec les partenaires institutionnels et privés) pour une connaissance et une attractivité accrue. En parallèle, pour répondre aux besoins émergents, elle lancera **une stratégie de soutien à la création de Tiers-lieux** (espaces partagés, co-working, hébergements, nouveaux services, etc.).

Un soutien particulier sera accordé également à la **gestion de la performance des parcs d'activités** (travaux, innovations, efficacités, adaptabilité, etc.) et, entre autres, appuiera **la transition énergétique des entreprises** (expérimentation du photovoltaïque en toiture) et financera **l'aménagement de la RD48** en traversée et desserte du parc d'activités de Saint-Maur à Cogolin. La Communauté de communes inscrira le territoire dans les coopérations économiques à l'échelle régionale pour le développement et l'accueil de nouvelles filières économiques. Une **stratégie partenariale** sera ainsi établie, s'appuyant sur des filières emblématiques déjà bien en place (industrie et artisanat local, tourisme, etc.) ou à développer (agroalimentaire, logistique urbaine et dégroupage, start-up, etc.).

Sur ces axes, **une politique d'attractivité et de mise en visibilité exogène du territoire** avec un **dispositif performant de réponses et soutiens** aux grands comptes et entreprises stratégiques du territoire sera pilotée en partenariat par la Communauté de communes.

Le **soutien au développement de l'économie présentielle** et à **l'organisation de son accueil** se fera au profit du renouveau économique des centralités. Un levier majeur de cette composante sera le développement **de la politique du Commerce** (observatoire, numérique, proximité et circuits courts

## AXE 12 – LA FORMATION

### Contexte

Le lycée de Gassin offre le dernier niveau de formation sur le territoire et rayonne sur l'ensemble du bassin de vie en accueillant le lycée. Aucune formation post bac sur des filières longues n'est proposée et les jeunes doivent quitter le territoire pour continuer leur formation. Des acteurs privés portent des projets d'école ou de centre de formation en lien avec les métiers du tourisme. Une synergie reste toutefois à opérer entre les spécificités économiques du Golfe et le développement d'une offre locale de formation.

### Objectifs

- 1. Soutenir les équipements de formation sur le territoire et en garantir l'accessibilité**
- 2. Soutenir la formation autour des filières locales, notamment du tourisme et des métiers du tourisme**
- 3. Accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel et leur début dans la vie active**

### Cadres de références et actions mises en œuvre

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez dispose d'établissements secondaires (collèges et lycée) en particulier sur les communes de Gassin, Cogolin et Sainte-Maxime et qui permet d'établir une couverture relativement homogène du territoire.

En partenariat avec la Région, il s'agira de s'assurer du maintien d'une offre de formation qualitative sur le pôle d'enseignement de Gassin et d'encourager le développement de filière post bac en lien avec les spécificités économiques du Golfe.

La Communauté de communes, en appui des communes se positionne comme un interlocuteur pour faciliter le développement d'offres privées répondant aux besoins des filières économiques locales (tourisme, métiers de bouche, filière administrative etc.).

Enfin, à travers son adhésion à la mission locale du Golfe de Saint-Tropez, la Communauté de communes soutient et accompagne la facilitation des projets professionnels, les recherches de formation et les contacts avec les entreprises pour un accès durable des jeunes à l'emploi.

## AXE 13 – LA SANTE ET LES SOLIDARITES

### Contexte

Un quart de la population du Golfe de Saint-Tropez a 65 ans ou plus et connaît une dynamique de vieillissement qui suit les mêmes tendances que celles du département. Le territoire est particulièrement attractif pour les actifs en deuxième partie de carrière et les jeunes retraités. Toutefois, les migrations résidentielles montrent une certaine tendance au délaissement progressif du territoire lorsque l'âge avance. Cette dynamique interroge les capacités du territoire du Golfe à offrir une qualité de vie suffisante pour les séniors. La Communauté de communes devra intégrer la dimension du vieillissement de la population dans chacun des segments de ses politiques publiques.

### Objectifs

- 1. Améliorer la santé et favoriser l'accès à des soins de proximité**
- 2. Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et développer une offre de logement adaptée**
- 3. Lutter contre l'isolement des séniors et la dépendance**

### Cadres de références et actions mises en œuvre

La communauté de communes soutient auprès de l'Agence Régionale de Santé le maintien d'une offre de santé complète sur l'hôpital de Gassin en adéquation avec les besoins de la population permanente, des doubles résidents et de la population saisonnière.

En appui des communes, il s'agit également de garantir un maillage équilibré du territoire en maisons de santé permettant le regroupement de différents professionnels de santé. [Le plan de mobilité](#) s'attachera à desservir ces espaces.

Dans le cadre de la mise en œuvre du [PLH](#), la recherche de solutions innovantes adaptées aux nouvelles attentes des séniors et en rupture avec le schéma traditionnel des EPHAD constitue une piste de réflexion à approfondir.

Enfin, il s'agira notamment d'accompagner l'ensemble des acteurs des milieux associatifs locaux de la culture, des sports et des loisirs pour le développement d'une offre multigénérationnelle.

## AXE 14 – LE TOURISME

### Contexte

Le Golfe de Saint-Tropez tire aujourd'hui l'essentiel de ses richesses de manière directe et indirecte des activités touristiques balnéaires et estivales. Elles bénéficient des principaux arguments historiques et géographiques du Golfe : le climat, la mer, les paysages. Ainsi, le tourisme est le premier secteur économique du territoire. Celui-ci entraîne la création de l'essentiel des richesses autant pour les activités économiques d'accompagnement que pour les collectivités.

Pour autant, pour rester en cohérence avec le patrimoine exceptionnel hérité, il s'agit de poursuivre la gestion de la fréquentation du territoire en orientant globalement l'offre touristique vers une offre qualitative renouvelée et étendue plutôt qu'à un tourisme de masse incompatible avec les capacités du territoire et l'image souhaitée.

### Objectifs

- 1- Préserver et conforter l'écrin touristique du Golfe, sur le littoral et dans le Massif des Maures*
- 2- Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités*
- 3- Repenser l'accueil des touristes et excursionnistes*

### Cadres de références et actions mises en œuvre

La Communauté de communes se mobilise pleinement pour préserver le cadre naturel exceptionnel de son territoire. La **requalification et la préservation du trait de côte** et la **poursuite des aménagements de plage**, en particulier celle de Pampelonne, sont inscrites dans le **CPER**. **L'aménagement de la promenade de la Croisette** à Sainte-Maxime fait l'objet d'une action inscrite dans le **CRET des Maures**.

Au-delà de ces actions emblématiques répondant aux préoccupations concernant le littoral, le **programme pluriannuel d'aménagement des sentiers de randonnée communautaires**, inscrit également dans le **CRET**, et ses liens à venir avec ceux des ECPI voisins, démontrent la volonté d'un tourisme plus vert. Dans ce cadre également, le **projet pilote d'accueil du tourisme sur le plateau du Lambert**, et les réflexions pour un écotourisme durable au travers de la **démarche de Géopark** pourront être des démonstrateurs de cette ambition.

Le Golfe, au-delà du tourisme balnéaire encourage la diversification des motifs de venues dans son territoire, au travers de lieux d'activités et de produits nouveaux ou trop méconnus. Notamment, la **mise en avant des produits du terroir**, de l'artisanat local et de l'œnologie (notamment au travers des domaines viticoles) va être appuyée par le **PAT** du Golfe au travers d'un outil commercial collectif et du renforcement de la production locale.

Le tourisme de randonnée va être renforcé, au travers de la **consolidation et de la mise en réseau des sentiers** évoquées plus haut, de la **sécurisation du massif et de packages dédiés**. Le potentiel de développement du tourisme sportif et de nature est un corollaire évident aux activités de plein air qui se déploient dans ses collines et sur son littoral.

Le tourisme patrimonial, déjà bien présent au travers de ses lieux emblématiques (villages de Grimaud, Gassin, Ramatuelle, la Garde-Freinet) sera développé par **une mise en valeur et en réseau du petit patrimoine bâti ou vivant** (moulins, ponts, églises et chapelles, artisanat, etc.). En parallèle, le tourisme culturel, porté par son offre et sa programmation actuelles (Musées de Saint-Tropez, Jardins du Rayol, Carré Gaumont, etc.) sera conforté par des **opportunités nouvelles** (Villa Foncin, Maison Nikki de Saint Phalle, centre des Arts de Grimaud, etc.).

**Les évènements** d'envergure nationale ou internationale (Voiles de Saint-Tropez, Euro Festival Harley, Free Flight, Festival de Jazz de Ramatuelle, etc.) ou plus régionale (Bravades, fêtes votives ou patrimoniales, fêtes et rencontres culinaires, rendez-vous sportifs, etc.) **appuieront cette ambition** de diversification de l'offre touristique dans les temporalités et les espaces du Golfe.

Le Golfe va mettre en chantier, à l'échelle de l'office de tourisme communautaire, **un plan d'actions** basé sur la **commercialisation de produits innovants**, la **promotion des filières spécifiques évoquées** plus haut, **l'animation du réseau des acteurs** touristiques, et **l'accompagnement dans leur transition** numérique, **l'assistance aux porteurs de projets**, la **qualification de l'offre** (classement des hébergements et diffusion des marques) et la **création d'un portail internet**. Il devra tenir compte de la révolution de la mobilité et des réseaux sociaux, notamment des sites d'avis clients.

**Des actions de sensibilisation** des touristes et des acteurs touristiques en matière de protection de l'environnement et de développement durable vont être entreprises.

Enfin, les enjeux de l'accessibilité et des mobilités internes en période estivale sont une orientation en tant que telle avec la **création d'appontements pour l'accueil de navettes maritimes** à SainteMaxime (La Croisette et la Nartelle) et à Grimaud, **le développement d'une offre de transports collectifs** attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du Golfe, le **maintien de la fonctionnalité et des capacités d'accueil** de l'aéroport de la Mole.

## Axe 15 – LA CULTURE

### Contexte

L'accès à la culture est un des facteurs déterminants de l'épanouissement personnel et de la qualité de vie sur le territoire. En complément des opportunités de valorisation touristique, le développement d'une politique culturelle doit servir à chacun des habitants du Golfe de Saint-Tropez pour renforcer une identité commune et constituer un socle de la vie sociale sur le territoire.

### Objectifs

- 1. Soutenir associations culturelles**
- 2. Développer un réseau de lieux culturels accessibles**
- 3. Renforcer le rayonnement des équipements phares**

### Cadres de références et actions mises en œuvre

Au-delà des actions développées dans l'axe 14 (tourisme patrimonial et évènementiel), contribuant pour partie à la mise en œuvre des objectifs, la Communauté de communes gère le **Conservatoire de Musique et de Danse**.

Cet établissement d'enseignement artistique agréé par le ministère de la culture, propose le rayonnement de l'ensemble de ses activités sur les 12 communes du Golfe.

Un véritable « maillage » du territoire est au centre du futur Projet d'Etablissement afin que chaque commune puisse bénéficier du « service » dans toutes ses composantes.

Le conservatoire s'attache à développer l'accessibilité du « service » à TOUS les publics. Ainsi, au regard des contraintes liées à la spécificité du Golfe de Saint-Tropez, les équipes enseignantes se déplacent sur de nombreux lieux de cours pour minimiser les déplacements des usagers.

La Communauté de communes s'inscrit dans un soutien et un accompagnement des initiatives communales concourant à l'atteinte des objectifs dans une logique d'offre culturelle complémentaire à l'échelle du bassin de vie.



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

**ANNEXE 2**

**FICHES ACTIONS ET FICHES PROJETS**

**(COMMUNES ET EPCI)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 1 – LES PAYSAGES</b> <i>Conforter les grands équilibres paysagers comme socle commun de l'attractivité territoriale</i></p> <p><b>AXE 6 – LA BIODIVERSITÉ</b> <i>Préserver les espaces maritimes</i></p> <p><b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Préserver et conforter l'éclin touristique du Golfe, sur le littoral et dans le Massif des Maures</i></p>
ACTION N°A 1	<b>REHABILITATION DU SENTIER DU LITTORAL</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE SAINT-TROPEZ</b> Collectivité territoriale
Maître d'œuvre	Maîtrise d'œuvre assurée par la direction des services techniques
Description de l'action	<p>Création de passerelles en bois (mise en place d'une platelage en bois supporté par des pieux en bois enfoncés dans le sable suffisamment résistants pour supporter l'assaut des vagues avec un bardage vertical qui renforcera la structure ; les passerelles sont perméables afin d'éviter les butées franches au niveau du rivage afin d'éviter les affouillements et les déplacements sédimentaires) sur le sentier du littoral baie des canebiers sur 79 mètres linéaires accessibles aux personnes à mobilité réduite</p> <p>Le sentier du littoral doit être mis en sécurité car c'est un atout touristique majeur, emprunté par de nombreux randonneurs. Il contribue ainsi au rayonnement de Saint-Tropez et permet la découverte du patrimoine naturel de la commune.</p> <p>Des sorties de découverte de la faune et de la flore seront ainsi organisées avec les écoles et le grand public.</p>
Partenaires	CRTE : 30 %, soit 19 807,50 € H.T. du coût prévisionnel de l'opération
Coût prévisionnel	<p>Le coût global prévisionnel est estimé à 68 025 € H.T. en investissement décomposé comme suit ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de chantier et acheminement par hélicoptère : 4 800 euros HT</li> <li>- Fourniture et pose de passerelle bois sur 79 mètres linéaires : 43 450 euros HT</li> <li>- Protection piétons par bardage bois vertical : 17 775 euros HT</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire


**AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**  
 Réception par le préfet le 14/12/2021

Plan de financement	CRTE : 30 %, soit 19 807,50 € H.T. du coût prévisionnel de l'opération Autofinancement : 70 %, soit 46 217,50 €
Calendrier	Les travaux seront effectués au dernier trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACTS COMMUNE - Cécile TAMPERE, Directrice des finances ([ctampere@ville-sainttropez.fr](mailto:ctampere@ville-sainttropez.fr))

Nathalie SURGET, DGA ([nsurget@ville-sainttropez.fr](mailto:nsurget@ville-sainttropez.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2  **MINISTÈRE NATIONAL DE L'INTÉRIEUR** LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet le 12/12/2021

**FICHE ACTION**

**CRTE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 2 - L'HABITAT</b></p> <p><i>Réinvestir en priorité les cœurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</i></p> <p><b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b></p> <p><i>Image, diversification et attractivité du territoire</i></p> <p><i>Soutenir les activités présentes</i></p>
<b>ACTION N° A 2</b>	<b>REVITALISATION DU CŒUR DE VILLAGE (COMMERCES ET HABITAT)</b>
Maître d'ouvrage	<p><b>COMMUNE DE SAINT-TROPEZ</b></p> <p>Collectivité territoriale</p>
Maître d'oeuvre	<p>TPF INGENIERIE</p> <p>Cabinet d'ingénierie</p>
Description de l'action	<p>Création d'une galerie commerciale pour les commerces dits essentiels et de logements dans le cadre du plan de logements ville de Saint-Tropez, au cœur du village de Saint-Tropez, boulevard Louis Blanc, à l'emplacement de l'ancienne école élémentaire Louis Blanc.</p> <p>En effet, il est nécessaire et d'intérêt général d'enrayer la disparition progressive des commerces essentiels (droguerie, cordonnerie, librairie, agence de voyages...) et de pallier le manque de logements pour actifs sur la commune par la création de nouveaux logements. Cette opération est estimée à 3 420 000 € (création de divers locaux et de logements et d'un cheminement piéton entre l'impasse des Conquêtes et la place des Lices proche de la galerie commerciale).</p>
Partenaires	A ce jour, seule la préfecture du Var a été sollicitée dans le cadre du dispositif CRTE 2021-2027.
Coût prévisionnel	Les travaux sont estimés à 3 420 000 € H.T. et consistent à créer des locaux pour 7 à 8 commerces en rdc, 6 logements au 1 <sup>er</sup> étage et à aménager au cour intérieure (travaux de gros-œuvre, cloisons, peinture, carrelage, ascenseur, électricité, plomberie, menuiserie, chauffage, ferronnerie...)
Plan de financement	

Plan de financement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires  
 083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 14/12/2021  
 AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>En 2021, 100 000 € HT sont prévus pour la M.O. ;  En 2022 : 2 000 000 € HT  Et en 2023 : 1 320 000 € HT</p> <p>Avec 1 026 000 € de subvention demandée dans le cadre du CRTE 2021 -2027</p>
Calendrier	<p>La maîtrise d'œuvre a commencé en octobre 2021, les travaux sont prévus sur l'exercice 2022.  Pour l'essentiel et la livraison est attendue pour le printemps 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACTS COMMUNE : Cécile TAMPERE, Directrice des finances ([ctampere@ville-sainttropez.fr](mailto:ctampere@ville-sainttropez.fr))

Nathalie SURGET, DGA ([nsurget@ville-sainttropez.fr](mailto:nsurget@ville-sainttropez.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLICAIN DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 2 – L'HABITAT</b> <i>Réinvestir en priorité les coeurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</i></p> <p><b>AXE 4 – LES MOBILITÉS</b> <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte durée</i></p> <p><b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i></p>
ACTION N° A 3	<b>RESTRUCTURATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE LA GARDE FREINET</b> Collectivité territoriale
Maître d'œuvre	Groupement Espace Paysager Méditerranéen / Verdi
Description de l'action	<p>La déviation de la route départementale ayant permis d'apaiser l'artère principale du village, la commune réfléchit désormais à l'aménagement de celle-ci et de ses abords afin de la rendre <b>plus vivante car plus pratique, plus agréable et plus sécurisée</b>. La zone à aménager représente environ 3600m<sup>2</sup>.</p> <p>Les objectifs majeurs poursuivis par la commune sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner envie aux touristes de s'arrêter quelle que soit l'entrée par laquelle ils arrivent.</li> <li>• Satisfaire les besoins des riverains en termes de stationnements, mais aussi de développement éventuel de futures activités commerciales profitant du nouvel attrait du boulevard.</li> <li>• Améliorer la sécurité routière et l'articulation entre les différents modes de déplacement (piéton, vélo, voiture, etc.)</li> </ul>
Partenaires	La commune s'appuie sur l'expertise de son maître d'œuvre afin de sélectionner les entreprises de travaux et mener à bien le chantier.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Accusé de réception – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Coût prévisionnel	<p>Le projet ne comporte que des dépenses prévisionnelles d'investissement, qui sont pour l'heure décomposées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralités (installation de chantier, études préalables, plans, gestion de la circulation) : 7050€</li> <li>- Travaux préparatoires et terrassements : 39.840€</li> <li>- Travaux de maçonnerie : 75.700€</li> <li>- Travaux de réseaux : 39.000€</li> <li>- Travaux de voirie : 191.668,90€</li> <li>- Espaces verts : 30.904,80€</li> </ul> <p><b>TOTAL = 384.061,70€ HT</b></p>
Plan de financement	<p>L'engagement financier se limite à 2021-2022 pour la maîtrise d'œuvre et 2022 pour les travaux.</p> <p>La commune a réalisé à ce jour des demandes afin d'obtenir 44.330€ au titre du FNADT et 120.000€ auprès du Conseil Départemental.</p> <p><b>Le taux potentiel de subventionnement est donc à ce jour de 42,78%.</b></p>
Calendrier	<p>Le marché de travaux devrait être publié fin 2021 / début 2022. Les travaux devront commencer au plus tard au printemps 2022 afin d'être terminés avant la saison estivale 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACT COMMUNE : Mathieu CIMBOLINI DGS ( [dgs@lagrandefreinet.fr](mailto:dgs@lagrandefreinet.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception **PRÉFECTURE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**



## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 2 – L'HABITAT</b> Réinvestir en priorité les cœurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</p> <p><b>AXE 3 – LES MOBILITES</b> Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance</p> <p><b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> Image, diversification et attractivité du territoire</p>
<b>ACTION N° A 4</b>	<b>REDYNAMISATION DU VILLAGE</b>
Maître d'ouvrage	Ville de RAMATUELLE
Description de l'action	<p>La redynamisation du village a été inscrite au programme électoral 2020-2026.</p> <p>Dans le cadre de la première phase de ce projet, il est prévu d'aménager la place de l'Ormeau pour en faire un espace de vie, une « agora » favorisant la vie du village et l'accueil de manifestations culturelles. Cet aménagement s'inscrit de plus dans une logique de piétonisation de l'avenue Georges Clémenceau, de la rue du clocher, de la rue du Moulin Roux, de la rue Victor Léon ainsi que de la place de l'Ormeau. Celle-ci permettra d'apaiser le village par la suppression saisonnière et (ou) horaire de la circulation des véhicules à moteur et ainsi de reconquérir des espaces dédiés aujourd'hui au stationnement.</p> <p>D'après le diagnostic remis par le cabinet ELAN, le montant prévisionnel des travaux de cette phase évaluée sur le linéaire à aménager et à piétonner s'élève à 1 560 000 euros HT.</p> <p>Les travaux consistent plus particulièrement à :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La composition et redistribution des surfaces du domaine public favorisant l'apaisement des lieux et les mobilités douces,</li> <li>- Des aménagements paysagers,</li> <li>- Du développement de la végétalisation des espaces,</li> <li>- La réflexion des éclairages publics et des réseaux,</li> <li>- La mise en place de nouveaux mobiliers urbains et de nouvelles signalétiques.</li> </ul> <p>D'autres phases du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une offre de mobilités douces</li> <li>• Parking et espace d'accueil d'entrée du village</li> <li>• Gestion des vacances et installation de résidents dans le centre du village</li> <li>• Valoriser le bâti de la Poste et maintenir les services postaux</li> <li>• Garantir une réalité d'activité et valorisation du château</li> <li>• Valorisation du tunnel de la mairie et de sa dalle</li> <li>• Favoriser l'installation de commerces et artisans au centre du village</li> <li>• Création d'un espace viticulture et dynamique de valorisation viticole</li> <li>• Valoriser et optimiser le théâtre de verdure</li> </ul>
Partenaires	<p>Groupe ELAN (AMO et Ingénierie d'accompagnement opérationnel du projet.</p> <p>Région / Département / ADEME / ETAT / EPF / CAEU du Var / CCGST / ABF / Chambre d'Agriculture</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel aménagement de la place du village et piétonisation des rues adjacentes : 1 580 000 € H.T.</p> <p>AMO Ingénierie : 60 000 € H.T</p> <p>Investissement : 1 500 000 € H.T.</p> <p>Coût prévisionnel ensemble du projet :</p> <p>AMO : 890 000 €</p> <p>Investissement : 9 470 000 € H.T.</p>
Plan de financement	<p>A ce stade du projet, pas de plan de financement détaillé. Le plan de financement sera affiné selon le scénario retenu.</p> <p>Phasage financier annuel prévisionnel :</p> <p>2021 : 390 000 € (amo ingénierie) Investissement : 100 000 € H.T.</p> <p>2022 : 370 000 € (amo ingénierie) Investissement : 3 050 000 € H.T</p> <p>2023 : 90 000 € (amo ingénierie) Investissement : 5 980 000 € H.T.</p> <p>2024 : 40 000 € (amo ingénierie) Investissement : 360 000 € H.T.</p>
Calendrier	<p>Etudes : juillet 2021 à juillet 2022</p> <p>Travaux : octobre 2022 à avril 2023 et octobre 2023 à avril 2024</p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2  AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 13/12/2021

Indicateurs d'évaluation  
proposés

Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de  
l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Séverine PACCHIERI DGA ([dga@mairie-ramatuelle.fr](mailto:dga@mairie-ramatuelle.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception **INFORMATION** DE LA COMMISSION DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE ACTION

### **CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

### **PETITE VILLE DE DEMAIN**

Orientation stratégique n°	<b>AXE 2 – L'HABITAT</b> <i>Réinvestir en priorité les cœurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</i>
<b>ACTION N° A 5</b>	<b>DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE PAR LA CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE COGOLIN</b>
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p><b>Constat :</b> La commune de Cogolin possède de nombreuses poches de stationnement. En centre-ville, nous comptons 9 parkings publics regroupant environ 493 places de stationnement. À cela s'ajoutent les places de stationnement sur voirie.</p> <p>Une enquête réalisée par la société EGIS a permis de mettre en valeur quel était le taux d'occupation des parkings et de l'horaire. Il en ressort qu'il y a un manque notable de stationnements en centre-ville.</p> <p>Si nous ajoutons à cela l'augmentation démographique attendue dans les prochaines années, il nous semble nécessaire d'anticiper les problèmes de stationnement de centre-ville qui vont surgir.</p> <p><b>Projet :</b> Apporter une réponse rapide pour combler le manque avéré de parkings.</p> <p>Toutefois nous devons prévoir dans la démarche le changement d'habitudes de la population quant aux modes de transports dans la ville.</p> <p>En effet, nous travaillons parallèlement à la mise en place d'une politique volontariste axée sur la mobilité douce portée par le territoire et la piétonisation graduelle du centre-ville dans le temps.</p> <p>Ainsi, notre choix se porte sur la mise en place de parkings évolutifs qui répondent à cette vision d'avenir de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces parkings évolutifs ou éphémères nous donnent la possibilité de nous réapproprier les espaces de stationnement pour les transformer en espaces utiles à la collectivité (espaces verts, lieux de rencontres, accueil d'enfants, espaces de travail collaboratifs, ...).</li> <li>- Au contraire, le recours à une construction traditionnelle figée ou non évolutive ne semble pas être à l'heure actuelle une option nous permettant de répondre efficacement aux</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire


**AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

	<p>nouveaux objectifs de résilience climatique, de cohabitation responsable visée pour les décennies à venir.</p> <p>→ Aussi, un investissement dans ces nouvelles possibilités semble inéluctable.</p> <p>Nous proposons la construction de deux nouveaux parkings en R + 1 bois/acier non imperméables, permettant l'évolutivité de leur fonction dans le temps. Ceux-ci seront réalisés sur des parkings existants pour optimiser le foncier communal.</p> <p>Leur création sera par ailleurs agrémentée d'une végétalisation extérieure, intégrée au cahier des charges, afin de répondre aux critères environnementaux de demain (végétalisation en milieu urbain, absorption du CO2, baisse des températures, etc.)</p> <p>Les parkings visés sont situés en périphérie de l'hypercentre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Rialet : 69 places à ce jour</li> <li>- Mendès France : 128 places à ce jour</li> </ul> <p>Leur agrandissement permettra d'obtenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parking Le Rialet : 120 places</li> <li>- Parking Mendès France : 200 places</li> </ul> <p>→ Soit un gain de 123 places</p>
Coût prévisionnel	<b>2 400 000 € HT</b>
Plan de financement	<p>Etat : 980 000 €</p> <p>Région : 100 000 € dont fonds RESPIR : 50 000 €</p> <p>Département : 20 000 €</p> <p>Fonds propres : 1 300 000 € + TVA</p>
Calendrier	<p>Lancement des études : 2022</p> <p>Lancement des marchés publics : 2022</p> <p>Début des travaux : automne 2022</p> <p>Achèvement : 11/2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ( [l.frison@coqolin.fr](mailto:l.frison@coqolin.fr) )

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ( [chefdeprojetPVD@coqolin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@coqolin.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Réception par le préfet : 4/12/2021

ALBERT, PRÉSIDENT DU LA DÉPARTEMENT DES TERRITOIRES



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHE ACTION

### CRTE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 3 – LES MOBILITES</b> <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance</i></p> <p><b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i></p>
<b>ACTION N° A 6</b>	<b>CREATION D'UNE BASE NATURE AVEC PARCOURS PEDESTRE, EQUESTRE, SPORTIF et VTT</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE LA MOLE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>La Commune de La Mole ne dispose d'aucune salle polyvalente ni enceinte de sport.</p> <p>Afin de permettre à la population Moloise de pouvoir exercer des activités sportives dans un cadre verdoyant particulièrement magnifique, il a été décidé de créer une base nature au sein de notre STECAL « NS » défini dans notre PLU, révisé en décembre 2019.</p> <p>Ce concept permettrait de concilier ces activités sportives avec ce qu'est fondamentalement le village de La Mole, à savoir une Commune rurale implantée à l'entrée du Massif des Maures, au sein d'un environnement particulièrement verdoyant et forestier.</p> <p>Le projet consiste en la conjugaison de plusieurs activités sportives (base équestre, parcours jogging et trail, sport dit « outdoor » avec équipements sportifs, parcours VTT...).</p> <p>Ce projet permettrait d'apporter au village de La Mole une activité importante à destination des familles et ainsi de contribuer à la vie économique du village (départ randonnées, pratique du sport...) et notamment aux restaurants du village.</p> <p>La phase 1 de ce projet est le prélude au lancement d'un projet de plus ample envergure, axé sur le vélo, via une délégation de maîtrise d'ouvrage auprès de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.</p> <p>Lancement d'une politique d'économie verte, favorisant le transport en mode doux et la pratique sportive en extérieur.</p>
Partenaires	

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	Etat : subventionnement Collectivités territoriales : subventionnement CCGST : projet de liaison VTT La Mole / Communes voisines
Coût prévisionnel	- <b>Tranche 1 :</b> Descriptif : Installation des modules  Montant (H.T.) : 108.815,00 € HT  - <b>Tranche 2 :</b> Descriptif : Création du cheminement  Montant (H.T.) : 118.368,00 € HT  <b>TOTAL HT : 227 183 € HT</b>
Plan de financement	<b>AIDES PUBLIQUES :</b>  - Etat : DETR tranche 1                      76 170.50 € (70 %) (accordées) - Etat : DETR tranche 2                      82 857.60 € (70%) - Conseil Départemental                  22 718.30 € (10%)  - Fonds propres :                              45 436.60 € (20%)
Calendrier	Appels d'offres : 2ème semestre 2021 Date prévisionnelle de début : 1er semestre 2022 Date prévisionnelle d'achèvement : 1er semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Virginie DALMASSO DGS ([dgs@mairie-lamole.fr](mailto:dgs@mairie-lamole.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021  
AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 3 – LES MOBILITES</b> <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte durée</i>  <b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> <i>Gestion des parcs d'activités et la création de dispositifs en lien avec la thématique du foncier</i>
<b>ACTION N° A 7</b>	Mise à niveau des zones d'activités économiques <b>AMENAGEMENT DE LA RD 48 EN TRAVERSEE ET DESSERTE DE PARC D'ACTIVITES EN DEVELOPPANT LES MOBILITES ACTIVES</b>
Maître d'ouvrage	Département du VAR  Collectivité Territoriale
Maître d'ouvrage délégué	Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez  EPCI
Description de l'action	Dans le cadre du plan de réhabilitation des zones d'activité, la Communauté de communes s'est lancée dans un programme pluriannuel de restructuration des voies de desserte du Parc d'Activités de Saint Maur à COGOLIN.  Ce programme a pour objectif de repenser le fonctionnement des voiries internes du Parc en intégrant les composants de voies douces pour un passage progressif vers des modes décarbonés de transport dans le parc. Le Réaménagement de la RD 48 et son raccordement au giratoire Saint Maur sur la RD 558 constituent la 5e et dernière phase du projet d'ensemble de la Zone d'activité de St Maur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>Les objectifs principaux d'aménagements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser l'itinéraire, principalement au droit des carrefours secondaires d'accès à la zone ;</li> <li>• Organiser le stationnement et les livraisons le long de la route départementale</li> <li>• Organiser les réseaux divers (notamment par un dimensionnement adéquat du réseau pluvial sous la RD 48) ;</li> <li>• Donner un aspect qualitatif et plus urbain à la RD ;</li> <li>• Intégrer les modes doux.</li> </ul>
Partenaires	<p>Commune de Cogolin</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Association des chefs d'entreprise</p>
Coût prévisionnel	2 000 000,00€
Plan de financement	<p>CCGST : 917 000 €</p> <p>Commune de Cogolin : 150 000 €</p> <p>Conseil départemental : 333 000 €</p> <p>DETR : 600 000 €</p> <p><u>Programmation</u></p> <p>2022 : 60 136 €</p> <p>2023 : 645 464 euros</p> <p>2024 : 1 294 400 euros</p> <p>Les dépenses seront financées par les subventions, le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt.</p>
Calendrier	<p>2020 : Etude de faisabilité avec définition du programme réalisé</p> <p>2021 T4 : Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre</p> <p>2022 T2 : Désignation du maître d'œuvre</p> <p>2022 / 2023 : Etudes et procédure d'alignement</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	2023 / 2024 : Réalisation des travaux  2024 S2 : Livraison
Indicateurs d'évaluation proposés	Livrables (études, aps, apd)  Réunions de concertation et d'information  Mètres linéaires travaux  Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT ADMINISTRATIF : Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfedesainttropez.fr) )

CONTACT OPERATIONNEL : Eric ASTRUC, directeur du pôle Economique ( [eastruc@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:eastruc@cc-golfedesainttropez.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 3 – MOBILITÉS</b> <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance</i></p> <p><b>AXE 4 – ENERGIE</b> <i>Déployer la production d'énergie renouvelables de manière ambitieuse</i></p> <p><b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i></p>
ACTION N° A 8	<b>REALISATION DU JARDIN DU TRAIN DES PIGNES</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE LA CROIX VALMER Type : collectivité territoriale
Maître d'œuvre	Atelier architecture Maryllne Chevalier (AAMC)/R2M économie/ADRET BET/ESTER/TOPO GRAFIK Type : Groupement conjoint, solidaire dont le mandataire est AAMC chemin de Vicherette 05200 CROTS
Description de l'action	<p>Réalisation d'un parc paysager avec circulation piétonne, jardin d'enfants et gestion multimodale des déplacements, sous lequel sera aménagé un espace pour le stationnement de véhicules et de 2 roues, d'une capacité de 90 à 120 emplacements.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer une liaison entre les différents secteurs du village</li> <li>- créer un espace public multimodal qualitatif dans cette zone actuellement déconnectée du centre urbain</li> <li>- végétaliser le centre-ville, lutter contre l'îlot de chaleur en mettant en place une bio systémie et une éco systémie intégrant des espèces endémiques méditerranéenne.</li> <li>- Intégrer un espace réservé au covoiturage à proximité de la RD 559 et du giratoire de la Croix</li> <li>- réserver un espace pour les bornes de recharge de véhicules électriques</li> <li>- Insérer harmonieusement un espace de stationnement des véhicules et des vélos (espace dédié)</li> </ul> <p>Cet espace est destiné à l'ensemble des administrés et des touristes. Il</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception **083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE** COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>visé à les informer et promouvoir l'écologie ainsi que favoriser l'utilisation du vélo à assistance électrique en créant un espace dédié. Le coût total de l'opération est estimé à 3 670 000 € H.T.</p>
Partenaires	<p>Etat dans le cadre du CRTE 2022-2026 : en discussion A solliciter la Région SUD dans le cadre du FRAT</p>
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses sont uniquement en investissement. Les principaux postes sont les suivants :</p> <p>Maitrise d'œuvre : 370 000 € Bureaux de contrôles : 50 000 € Travaux : 3 250 000 € Soit un montant total de 3 670 000 €</p>
Plan de financement	<p>CRTE 400 000 € Emprunt 1 600 000 € Autofinancement 1 781 568 € FCTVA 722 432 € Total opération TTC 4 404 000 €</p>
Calendrier	<p>Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 26 mai 2021</p> <p>Dépôt du permis de construire : septembre 2021</p> <p>Consultation des entreprises : décembre 2021 Notification des marchés : février 2022 OS démarrage des travaux : avril 2022 Réception des travaux : juin 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'équipement réalisé et intégration dans le site</li> <li>- Degré de satisfaction des usagers concernant la qualité environnementale</li> <li>- Degré de satisfaction des usagers relative à l'offre de stationnement</li> <li>- degré de satisfaction des usagers quant aux services offerts (borne recharge électrique, espace 2 roues – vélos-, covoiturage)</li> <li>- Impact sur les déplacements doux en ville</li> </ul>

CONTACT COMMUNE : Karyna JACQUES, responsable finances (karyna.jacques@lacroixvalmer.fr)

Francis CAYOL, DGS (francis.cayol@lacroixvalmer.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Réception par le préfet - 18/12/2021 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 3 – LES MOBILITES</b> <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance</i></p> <p><b>AXE 14 : LE TOURISME</b> <i>Préserver et conforter l'écrin touristique du Golfe, sur le littoral et dans le Massif des Maures</i> <i>Repenser l'accueil des touristes et excursionnistes</i></p>
<b>ACTION N° A 9</b>	<b>AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE DE LA CROISSETTE</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE SAINTE MAXIME</b> Collectivité territoriale
Maître d'œuvre	<b>AGENCE GUILLERMIN</b> Bureau d'études
Description de l'action	<p>En juillet 2018, la municipalité a souhaité réaliser une étude de faisabilité sur le réaménagement de la Croisette.</p> <p>Ce bord de mer, une des trois entrées de la commune, est un espace remarquable sur 1,7 km entre mer et végétation qualitative, notamment celles du Parc des Myrtas.</p> <p>Le premier objectif est la sécurisation des usagers avec la création d'une piste cyclable identifiée et isolée de la promenade.</p> <p>La rénovation et modernisation des équipements sont prévus comme l'éclairage public et le mobilier urbain.</p> <p>Ce projet (aménagement sur 9 000 m<sup>2</sup>) bénéficiera aux Maximois riverains des quartiers de la Croisette mais aussi aux touristes qui empruntent les pistes cyclables du Golf de Saint Tropez</p> <p>La phase APS sera présentée début novembre 2021 aux élus..</p> <p>L'étude de faisabilité a chiffré l'ensemble du projet (aménagement sur 9 000 m<sup>2</sup>) à 1 490 502 €HT dont 277 260,50 €HT de création de promenade et piste cyclable, 26 000 €HT de travaux sur le réseau d'eaux pluviales et 84 610 €HT sur l'éclairage public.</p> <p>Ces estimations seront mises à jour au fur et à mesure de l'avancement des missions de maîtrise d'œuvre.</p>
Partenaires	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire


 AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Coût prévisionnel	L'étude de faisabilité a chiffré l'ensemble du projet à 1 490 502 €HT dont 277 260,50 €HT de création de promenade et piste cyclable, 26 000 €HT de travaux sur le réseau d'eaux pluviales et 84 610 €HT sur l'éclairage public. Ces estimations seront mises à jour au fur et à mesure de l'avancement des missions de maîtrise d'œuvre.
Plan de financement	Région SUD au titre du CRET 2 : 447 151 € (subvention attribuée)
Calendrier	Calendrier prévisionnel : Etudes jusqu'au mois d'avril 2022 Procédure marché public jusqu'au mois d'octobre 2022 Travaux jusqu'au mois d'avril 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Vincent LUCAS, Directeur financier ([vlucas@ste-maxime.fr](mailto:vlucas@ste-maxime.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Réception par le préfet : 13/12/2021

SYSTÈME NATIONAL DE LA COHESION DES TERRITOIRES





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 3 – LES MOBILITES</b> <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance</i></p> <p><b>AXE 13 – LA SANTE ET LES SOLIDARITES</b> <i>Lutter contre l'isolement des seniors et la dépendance</i></p> <p><b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Repenser l'accueil des touristes et excursionnistes</i></p>
ACTION N° A 10	<b>ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE (P.M.R.) PLAGE DU RAYOL</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL SUR MER Type : collectivité territoriale
Maître d'œuvre	GUILLERMIN Paysagiste concepteur – 57 Avenue Archimède – Epsilon 2 – Lot B – 83700 SAINT-RAPHAEL
Description de l'action	<p>La commune souhaite rendre la plage du Rayol accessible aux personnes à mobilité réduite (P.M.R).</p> <p>Pour cela il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'une aire de stationnement pour les véhicules,</li> <li>- L'aménagement de l'accès à la plage, pose de bordures et caniveaux, réseau pluvial,</li> <li>- L'élargissement de l'escalier existant pour pose de la plateforme motorisée,</li> <li>- Implantation de bornes d'accès escamotables afin de réserver l'accès aux P.M.R.</li> <li>- Pose d'un garde-corps sur l'escalier.</li> </ul>
Partenaires	ETAT / DSIL dans le cadre du CRTE
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses sont uniquement en investissement. Les principaux postes sont les suivants :</p> <p>Maîtrise d'œuvre : 9 800.00 € Travaux : 112 607.20 € Soit un montant total de 122 507.20 €</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Plan de financement	ETAT / DSIL / CRTE 60 % : 73 504.32 € Autofinancement 40 % : 49 002.88 € TVA 20 % : 24 501.44 € <b>Total opération TTC : 147 008.64 €</b>
Calendrier	Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 24/12/2020  Consultation des entreprises : décembre 2020 Notification marchés : 04/01/2021 – 23/03/2021 – 09/04/2021 - 22/07/2021 OS démarrage des travaux : janvier 2021 ( 66 203 €) Réception des travaux : prévue en avril 2022 ( 66 305 €)
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'équipement réalisé et intégration dans le site</li> <li>- Degré de satisfaction des usagers</li> <li>- Degré de satisfaction des usagers relative à l'offre de stationnement</li> <li>- degré de satisfaction des usagers quant aux services offerts (stationnement et accès à la plage)</li> </ul>

CONTACT COMMUNE : Françoise MEUNIER DGS ([dgs@rayol-canadel.fr](mailto:dgs@rayol-canadel.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

1  
Réception par le preneur : 13/12/2021  
Mairie - Municipalité de la Communauté des Territoires



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 4 - L'ENERGIE</b> <i>Maitriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i>  <b>AXE 8 - LA VULNERABILITE ET LES RISQUES</b> <i>S'adapter aux risques majeurs d'inondation</i>
<b>ACTION N° A 11</b>	<b>RENOVATION DU GYMNASSE DES BLAQUIERES</b>
Maitre d'ouvrage	<b>MAIRIE DE GRIMAUD</b>
Maitre d'oeuvre	Bureau d'Etudes Extérieur
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>&amp; Mise aux normes électriques &amp; d'accessibilité</li><li>&amp; Mise hors d'eau verticale</li><li>&amp; Lutte contre les Inondations et les déperditions énergétiques</li><li>&amp; Rénovation du parquet sportifs suite aux infiltrations et venue d'eau pluviale</li><li>&amp; Récupération des eaux pluviales des toitures et des infiltrations sous bâtiments</li><li>&amp; Mise en place de panneaux thermiques en toitures et de pompes à chaleur air/air</li></ul>
Partenaires	NEANT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

063-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception en date du 14/12/2021 DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Coût prévisionnel	<p><b>Lot N°1 - MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE : <u>Total</u></b>  <b>422 425,38 euros</b>  Mise en place comptage 3 972,76 €  Remplacement TGBT 20 614,68 €  Mise en conformité TGBT 29 201,94 €  Capture Thermique en toiture 368 636,00 €</p> <p><b>Lot N°2 - CLIMATISATION :</b>  <b>Total 75 746,29 euros</b>  Modèles 47 137,70 €  Fournitures et Main d'œuvre 28 608,59 €</p> <p><b>Lot N°3 - MISE HORS AIR :</b>  <b>Total 673 880,40 euros</b>  Travaux préparatoires 1 200,00 €  Travaux de mise hors d'eau/air 613 200,00 €  MO 49 975,80 €  Etudes réglementaires 9 504,60 €</p>
Plan de financement	<p><b>MONTANT TOTAL DE L'OPERATION HT : 1 172 052 euros</b></p> <p><b>DEMANDE DE SUBVENTION :</b>  Agence Nationale du Sport 30% 499 999 euros  CRTE 40% 468 820 euros  Autofinancement 30% 203 233 euros</p>
Calendrier	<p><b>2021 : Diagnostic de faisabilité + avant-projet sommaire + avant-projet définitif</b>  <b>2022 : Travaux</b></p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travail en cours : les Indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

**CONTACT COMMUNE : Cécilia PORTA, Responsable des finances ([cporta@mairie-grimaud.fr](mailto:cporta@mairie-grimaud.fr))**

**François Xavier MENTZER, DGS ([fxmentzer@mairie-grimaud.fr](mailto:fxmentzer@mairie-grimaud.fr))**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 **AGENCE NATIONALE DE LA COMMISSION DES TERRITOIRES**  
Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 4 – L'ÉNERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i>
<b>ACTION N° A 12</b>	<b>RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE LA GARDE FREINET</b> Collectivité territoriale
Maître d'œuvre	Société MGE
Description de l'action	<p>Les locaux de l'école maternelle sont situés dans un bâtiment construit dans les années 1980, d'environ 560m<sup>2</sup> de surface de plancher. Tous les locaux de l'école maternelle sont situés au rez-de-chaussée, et une partie du bâtiment comporte un étage (logement hors cadre du projet). Ils accueillent durant les temps scolaires environ 55 enfants, et environ 30 enfants lors des temps périscolaires du mercredi.</p> <p><b>Le projet a pour objectif de remplacer les menuiseries les plus anciennes présentes sur le site qui sont constituées d'un simple vitrage et deux portes en bois non isolées donnant vers l'extérieur. Les fenêtres à remplacer étant par ailleurs celles qui offre la performance thermique (hiver/été) la plus faible parmi l'ensemble des menuiseries du groupe scolaire.</b></p> <p><b>Une opération préalable de détection d'amiante devra être réalisée</b></p> <p>Par ailleurs, l'éclairage actuel des locaux du bâtiment est assuré par des tubes néons TB et des lampes halogènes ou fluo compactes, commandé par des interrupteurs, même dans les locaux dans lesquels l'occupation est passagère.</p> <p><b>La mise en place d'un système d'éclairage plus efficace, avec remplacement des tubes néons par des luminaires à LED et des lampes halogènes ou fluo compactes par des lampes LED, permettra de réduire les consommations en électricité liées à l'éclairage des locaux.</b></p>
Partenaires	<p><b>Entreprises potentiellement éligibles aux certificats d'économie d'énergie.</b></p> <p>La commune s'appuie sur l'expertise de son maître d'œuvre afin de sélectionner les entreprises de travaux et mener à bien le chantier.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le site **RECEVU** DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Coût prévisionnel	<p>Les dépenses de travaux prévisionnelles se décomposent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic amiante : 1050€ HT (déjà réalisé)</li> <li>- Remplacement des menuiseries et pose d'un brise-soleil : 108.636,41€ HT</li> <li>- Remplacement et modernisation du système d'éclairage : 52.749,66€ HT</li> <li>- Reprise de petites maçonneries : 14.000€ HT</li> <li>- Isolation en bois : 112.872,63€ HT</li> <li>-</li> </ul> <p><b>TOTAL = 289.308,90€ HT</b></p>
Plan de financement	<p>Les dépenses seront réalisées uniquement sur 2022.  A ce jour les demandes de subvention réalisées pour les travaux sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CRET 2 : 24,999€</li> <li>- DSIL : 78.652,63€</li> </ul> <p>TOTAL : 103.651,63€</p> <p><b>Le taux potentiel de subventionnement est donc à ce jour de 35,83%</b></p>
Calendrier	<p>Le marché travaux devra être notifié aux entreprises avant la fin de l'année.  <b>Le chantier sera réalisé durant les vacances scolaires de l'été 2022 et devra être réceptionné avant la rentrée 2022.</b></p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACT COMMUNE : Mathieu CIMBOLINI DGS ( [dgs@lagasdefreinet.fr](mailto:dgs@lagasdefreinet.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Réception par le préfet le 14/12/2021  COHESION DES TERRITOIRES



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 4 – L'ÉNERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i>
<b>ACTION N° A 13</b>	<b>RENOVATION ÉNERGETIQUE ET MISE EN CONFORMITE DU GROUPE SCOLAIRE GERARD PHILIPPE</b>
Maître d'ouvrage	Ville de RAMATUELLE
Maître d'œuvre (pour les travaux de remplacement de menuiserie)	SAS BUREAU TECHNIQUE MEDITERRANEE (BTM Ingénierie)
Description de l'action	<p>La municipalité a décidé de s'engager dans une démarche de rénovation énergétique et de répondre dans le même temps à ses obligations en matière d'accessibilité du groupe scolaire Gérard Philippe.</p> <p>L'enjeu de cette rénovation est de s'inscrire dans le cadre de la transition énergétique : abandonner les combustibles fossiles, choisir une énergie propre recourant principalement à des ressources renouvelables en s'appuyant sur une réduction des consommations tout en assurant le confort des enfants et des enseignants.</p> <p>Ces travaux de rénovation énergétique et de mise en conformité aux règles d'accessibilité ont fait l'objet d'un audit énergétique et d'un diagnostic d'accessibilité. Ils se dérouleront en trois tranches de 2021 à 2023.</p>
Partenaires	État (DSIL) Région (FRAT) Département
Coût prévisionnel	<b>Le montant total des travaux est estimé à 1 074 991 € H.T.</b> <b>Le montant total des subventions sollicitées sur les 3 phases est de 788 480 € H.T.</b>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception  AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

<p>Plan de financement</p>	<p><b><u>Phasage financier annuel :</u></b></p> <p><b><u>1<sup>ère</sup> tranche 2021 :</u></b> amélioration des performances énergétiques du bâti ; les menuiseries simples vitrages seront remplacées par des doubles vitrages ; l'isolation de la toiture terrasse sera améliorée. Le montant des travaux de cette phase avait été estimé à 154 000 € H.T. Le montant réel des dépenses est de 243 391 € H.T. La commune a obtenu une subvention DSIL de 123 200 € H.T.</p> <p><b><u>2<sup>ème</sup> tranche 2022 :</u></b> raccordement du groupe scolaire à la chaufferie fonctionnant au bois déchiqueté ; amélioration du confort de la qualité de l'air par l'installation d'un VMC et amélioration de l'éclairage (éclairage basse consommation) ; Bio climatisation des bâtiments scolaires par végétalisation des façades et désimperméabilisation de la cour de récréation Le montant des travaux de cette 2<sup>ème</sup> phase est estimé à 678 600 € H.T Subventions escomptées : 462 880 € H.T. Subvention DSIL : 289 300 €</p> <p><b><u>3<sup>ème</sup> tranche 2023 :</u></b> mise en conformité d'accessibilité, estimé à 198 000 € H.T. Installation de panneaux photovoltaïques, estimé à : 55 000 € H.T. Le montant des travaux de cette phase est estimé à 253 000 € H.T. Subventions escomptées : 202 400 € H.T.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>La consultation d'un bureau d'étude a eu lieu en 2015 ; le bureau d'étude a rendu l'avant-projet en 2015 la mise à jour du projet a eu lieu en janvier 2021. La consultation des entreprises s'est effectuée en avril 2021. La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux a été réalisée en juillet 2021 La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux débutera en juillet 2022 La date prévisionnelle d'achèvement des travaux est prévue au 30 août 2023 (fin de la 3<sup>ème</sup> tranche)</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Réduction des consommations Amélioration de la qualité de l'air Baisse de la chaleur dans les bâtiments Amélioration du confort des enfants et des enseignants</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Réception par le préfet : 14/12/2021 ALLEN F. BOURGALÈS DE LA CONJONCTION DES TERRITOIRES



Travail en cours ; les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Séverine PACCHIERI DGA ([dga@maide-remetvalle.fr](mailto:dga@maide-remetvalle.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Ministère de l'Intérieur - LA COHESION DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 4 – L'ENERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i></p> <p><b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> <i>Image, diversification et attractivité du territoire</i></p> <p><b>AXE 15 – LA CULTURE</b> <i>Développer un réseau de lieux cultures accessibles</i></p>
ACTION N° A 14	<b>REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE EN UN ESPACE DEDIE A L'EVENEMENTIEL</b>
Maître d'ouvrage	<b>MAIRIE DE SAINTE-MAXIME</b> Collectivité territoriale
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p><u>Espace Louis Blanc :</u></p> <p>Le grand projet de réqualification de la place Louis Blanc lancé en 2016 avait pour objectif de maintenir au moins la même offre de stationnement sur le secteur, créer un poumon vert en cœur de ville, assurer une liaison douce entre le centre ancien et le centre-ville, tout cela en permettant d'animer les lieux et de le rendre attractif. La capacité de stationnement est non seulement maintenue mais considérablement augmentée, tout en passant en souterrain ; en surface, les véhicules laissent leur place à un espace paysager en rambambas, assorti de jeux pour enfants ; quant à l'animation du site, la création du nouvel Office de Tourisme et d'une esplanade événementielle devrait redonner toute son attractivité à notre cœur de ville. Ce grand</p>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



chantier s'inscrit dans une dynamique volontariste de redéfinition de l'espace urbain, pour un embellissement et une modernisation durable de Sainte-Maxime.

#### Nature du projet Phase 1 : Parking et espaces verts

La Phase 1 en cours de finalisation a permis de réaliser en surface un espace public végétalisé d'environ 9.000 m<sup>2</sup>, intégrant des espaces verts, une aire de jeux pour enfants ainsi que différents locaux annexes répartis sur trois niveaux, l'office du Tourisme de la Commune et une esplanade événementielle, tout en augmentant l'offre de stationnement sur le site avec un parc couvert d'environ 200 places.

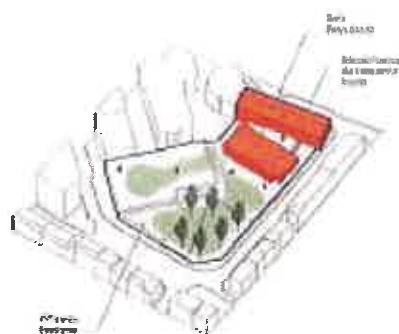
L'usage rendu aux piétons. Le parking en surface disparaît sous la place pour laisser la place à un espace végétalisé exclusivement piétonnier. Remodelage de la topographie pour créer cette place publique, différence d'altimétrie entre le niveau bas et le niveau haut, succession des plans pour une profondeur de champs ; Longue de 60 mètres, la Place Louis Blanc descend vers la mer sur 6 mètres de dénivellé.

#### PROJET PRAP

Le projet de réhabilitation de l'ancienne poste s'inscrit dans la continuité du réaménagement de la place « Louis Blanc » et de sa transformation en "Espace Louis Blanc".

Dans la continuité du programme prévu dès le début du projet de réaménagement, la municipalité souhaite faire de ce nouvel espace un lieu dédié à l'événementiel et à la culture sous toutes ses formes.

Le projet devra obligatoirement être innovant tant sur les aspects techniques qu'environnementaux. Il devra spécifiquement travailler sur l'amélioration des performances énergétiques tout en proposant des solutions novatrices.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

	Le programme devra étudier la possibilité de découper l'espace en Zones : Espace Principal événements intérieurs Espace Secondaire événements extérieurs couverts (verrière modulable) Espaces Extérieur : Esplanade Louis Blanc Espaces Extérieur : ROOF TOP : Evénements exceptionnels.
Partenaires	..
Coût prévisionnel	7 102 690 € HT
Plan de financement	..
Calendrier	2021 : études préalables 2022 : conception À partir de juillet 2023 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Vincent LUCAS, Directeur financier ([vlucas@ste-maxime.fr](mailto:vlucas@ste-maxime.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet : 14/12/2021

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 4 : L'ENERGIE</b> <i>Maitriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i>
<b>ACTION N° A 15</b>	<b>RENOVATION ENERGETIQUE DES STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE ET PETITE ENFANCE</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Maxime
Maître d'œuvre	En cours de consultation
Description de l'action	<p>Le projet consiste en la réhabilitation énergétique des crèches et écoles de la commune de Sainte-Maxime à savoir une mise aux normes des bâtiments et une amélioration significative de la performance énergétique des bâtiments. L'objectif poursuivi est une réduction des charges liées aux structures, la conformité aux exigences du plan climat et une amélioration sensible du confort des usagers de ces structures.</p> <p>Les crèches et écoles de la commune, bâtiments datant pour les plus récents des années 70, sont des structures relativement bien conservées mais qui ont eu recours à des matériaux et des installations dont les performances énergétiques ne répondent plus aux exigences actuelles tant sur le confort des usagers, le coût de leur maintenance que sur leur impact environnemental (chaudières au fioul, déperdition de chaleur façade, simple vitrage...).</p> <p>De 2022 à 2025, la commune prévoit sur l'ensemble des structures d'accueil de l'enfance et la petite enfance, le remplacement des installations de chauffage, l'isolation thermique via le remplacement des menuiseries, l'isolation des combles et des façades dans la perspective d'atteinte du niveau énergétique B</p>
Partenaires	ETAT (DSIL 2022) / Département du Var et Région SUD
Coût prévisionnel	<b>Coût prévisionnel global de 1 381745,00 € HT sur 4 ans</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 2022 : 416 680 € HT (Ecole élémentaire Fabre et Ecole élémentaire Lorigère)</li><li>▪ 2023 : 321 177 € HT (Crèche Maison des enfants/ Ecole maternelle Virgiles/ Crèche du Jas Neuf)</li></ul>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 13/12/2021

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2024 : 435 720 € HT (Ecole élémentaire Fabre)</li> <li>▪ 2025 : 188 168 € HT (Ecole maternelle Lorière)</li> </ul>
Plan de financement	<p>ETAT 40%, soit 544 698,00 € HT  Région Sud 20% soit 272 349,00 € HT  Département du Var 20% soit 272 349,00 € HT  Autofinancement 20% soit 272 349,00 € HT</p>
Calendrier	<p>Voir Programme de la MOE : marché à notifier en novembre 2021.  planification prévisionnelle ci-dessous à préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2022 : Ecole élémentaire Fabre et Ecole élémentaire Lorière</li> <li>▪ 2023 : Crèche Maison des enfants/ Ecole maternelle Virgiles/ Crèche du Jas Neuf</li> <li>▪ 2024 : Ecole élémentaire Fabre</li> <li>▪ 2025 : Ecole maternelle Lorière</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACT COMMUNE : Vincent LUCAS, Directeur financier ([vlucas@ste-maxime.fr](mailto:vlucas@ste-maxime.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

RECEU EN VERTU DE LA LOI N° 2017-75 DU 28 JANVIER 2017 RELATIVE A LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

#### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 4 – L'ENERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i></p> <p><b>AXE 8 – LA VULNERABILITE ET LES RISQUES</b> <i>S'adapter aux risques majeurs d'inondation</i></p>
ACTION N° A 16	<b>DEPLACEMENT ET MISES AUX NORMES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE COGOLIN</b>
Description de l'action	<p><b>Déplacement des anciens ateliers techniques, mise aux normes</b> Construits en 1985 puis agrandis en 2005 avec l'aménagement de hangars servant auparavant d'ateliers relais, les ateliers abritant les services techniques municipaux sont vétustes, ne répondent plus aux normes actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité PMR (accès magasin – places de stationnement – toilettes du foyer et du hangar)</li> <li>- Risques listés dans le document unique pour la santé et la sécurité des travailleurs (isolation thermique du hangar et du magasin – dangerosité de l'atelier de ferronnerie – manque de sécurisation des accès supérieurs du hangar)</li> <li>- le stationnement sécurisé des véhicules de chantier est inexistant, ceux-ci restent donc dehors toute l'année et le stationnement des véhicules du personnel et des visiteurs est largement insuffisant</li> </ul> <p>Par ailleurs, le terrain attenant servant de stationnement est insuffisant pour accueillir le personnel et les visiteurs et régulièrement inondé, obligeant les services à l'évacuer lors des intempéries afin de ne pas subir de dégâts.</p> <p>Les locaux abritent 44 agents et 48 véhicules et engins sur 1 625 m<sup>2</sup>.</p> <p><b>Le projet :</b></p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	Construction d'un nouveau CTM d'une superficie de 2 500 m <sup>2</sup> , dont 1400 m <sup>2</sup> de hangars et 600 m <sup>2</sup> de bureaux, et parkings attenants. Ce nouveau bâtiment intégrera les dernières normes en matière d'économies d'énergie.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Acquisition du terrain d'assiette : 1 M€ Travaux : 1,8 M€ HT
Plan de financement	Etat : 1 880 000 € Région : 360 000 € Fonds propres : 560 000 € + TVA
Calendrier	Acquisition du terrain : décembre 2021 Dépôt du permis de construire : 1 <sup>er</sup> trim 2022 Lancement des marchés publics : 2 <sup>ème</sup> trim 2022 Début des travaux : 3 <sup>ème</sup> trim 2022 Achèvement : 3 <sup>ème</sup> trim 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Travaux en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ([L.frison@coqulin.fr](mailto:L.frison@coqulin.fr))

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ([chefdeprojetPVD@coqulin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@coqulin.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

#### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<b>AXE 4 - L'ÉNERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i>
<b>ACTION N° A 17</b>	<b>RENOVATION ENERGETIQUE LE CHATEAU ET ECOLE FONTVIELLE</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE COGOLIN
Description de l'action	<p><b>Le Château :</b> La commune de Cogolin est propriétaire de la demeure Sollier, d'une surface de 1200 m<sup>2</sup> répartis sur 4 étages, située 46, rue Nationale, joyau patrimonial du XVIII<sup>e</sup> siècle.</p> <p>Après avoir fait l'objet d'une rénovation intérieure pour mise aux normes électriques et d'accessibilité en 2019, la demeure rebaptisée « le Château » est un lieu d'exposition composée de plusieurs salles et d'un espace dédié aux réunions, accueillant environ 5800 personnes par an. A ce jour, la chaufferie est vétuste et le stockage de fioul n'est pas conforme aux normes de sécurité et il y a une forte odeur de fioul qui trahit une mauvaise ventilation.</p> <p>L'état des canalisations de chauffage dans les différents niveaux est incertain et le dimensionnement des radiateurs en fonte a été effectué pour un fonctionnement à un régime de température d'eau élevé (80/60°C) incompatible avec de la basse température.</p> <p>Parallèlement aux travaux d'isolation du bâtiment (changement des menuiseries extérieures), le projet vise à atteindre un niveau de chauffage et de refroidissement compatible avec les usages du bâtiment en abandonnant l'énergie fossile.</p> <p>Le choix retenu est l'installation d'un système de chauffage tout électrique type AIR-AIR VRV, avec une unité extérieure positionnée en toiture et des unités intérieures en liaison frigorifique.</p> <p>Cette solution permettrait également à la ville de faire des économies en matière de dépenses énergétiques, en divisant la facture de chauffage par 5 l'hiver.</p> <p><b>L'école Fontvieille :</b></p> <p>La commune de Cogolin est propriétaire de l'École Fontvieille sis 2 rue Fontvieille, d'une superficie de 2039 m<sup>2</sup>, accueillant un public de plus de 290 personnes (élèves et personnels).</p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>Le groupe scolaire Fontvieille a été construit en 1968 puis agrandi en 2013.</p> <p>Les températures en été étant suffocantes et l'hiver glacial, il est nécessaire d'installer la climatisation dans certaines parties de l'école ainsi que de rénover des fenêtres.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p><b>Le Château :</b></p> <p>1° Installation de climatisation de système de type air-air vrv. Une unité extérieure sera positionnée en toiture et des unités intérieures murales ou plafonniers pour un passage en liaison frigorifique - Coût 165 000 HT</p> <p>2° Changement de fenêtres en bois d'origine avec simple vitrage par des fenêtres en bois exotique rouge avec vitrage 4/20arg/4 FE (UG = 1,1 W/m2K)</p> <p>Coût 46 622 HT soit un total de 211 622 HT</p> <p><b>L'école Fontvieille :</b></p> <p>1° Installation de climatisation unité intérieure cassette 4 voies en liaison froid 3/8 terminée kit</p> <p>Coût 32 555 HT</p> <p>2° Changement de fenêtres en aluminium au norme NF EN14024 double vitrage 44.2/12/4</p> <p>Coût 6 473 HT</p> <p>Soit un total de 39 028 HT</p>
Plan de financement	<p><b>Le Château :</b></p> <p>DSIL énergétique 2021 : 168 297,65 €</p> <p>CRET 2021 : 57 720 €</p> <p><b>L'école Fontvieille :</b></p> <p>DSIL énergétique 2021 : 31 222,40 €</p>
Calendrier	<p><b>L'école Fontvieille :</b></p> <p>Travaux réalisés en mai 2021</p> <p><b>Le Château :</b></p> <p>Rapport énergétique : 11/2021</p> <p>Lancement des marchés publics : 01/2022</p> <p>Début des travaux : été 2022</p> <p>Achèvement : automne 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ( [l.frison@cogoin.fr](mailto:l.frison@cogoin.fr) )

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ( [chefdaprojetPVD@cogoin.fr](mailto:chefdaprojetPVD@cogoin.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

2 Accusé certifié exécutoire

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE LA CONSOMMATION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHE ACTION

### **CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

### **PETITE VILLE DE DEMAIN**

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 4 - L'ENERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux (</i></p> <p><b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Repenser l'accueil des touristes et excursionnistes</i></p> <p><b>AXE 15 – LA CULTURE (ET LE SPORT)</b> <i>Renforcer le rayonnement des équipements phares Soutenir les associations culturelles et sportives</i></p>
<b>ACTION N° A 18</b>	<b>RÉNOVATION DE LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE COGOLIN
Description de l'action	<p><b>Rénovation de la base nautique municipale – travaux de sécurité, accessibilité PMR et rénovation énergétique</b></p> <p>Ce bâtiment construit en 1987, est un outil de travail et d'accueil des administrés et de publics variés pour la pratique de diverses activités nautiques tout au long de l'année, y compris des classes et centres de loisirs d'autres communes du territoire</p> <p>Scolaires : 230 (primaires + collèges) Abonnés loisirs : 40 Abonnés avec Licences FFV : 90 Touristes : 1402 passages (petites et grandes vacances) Label Terre de Jeux 2024 obtenu en septembre 2020 – candidature pour être base d'entraînement des activités nautiques</p> <p><b>Constat :</b></p> <p>Le bâtiment est vétuste et ne répond pas aux normes d'hygiène et de sécurité au travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toiture : chemaux à reprendre, la noue qui assure la solidité du toit doit être reprise</li> <li>- Radiateurs électriques très haute consommation dans un environnement où les huisseries sont usagées.</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau chaude : Après le changement des deux ballons d'eau chaude, l'eau au sortir des douches n'est toujours pas assez. Le mitigeur date de la construction du bâtiment.</li> <li>- Absence de vestiaires dignes de ce nom (homme/femme) pour les personnels encadrants (éducateurs, intervenants, professeurs).</li> <li>- Absence de WC, douche insalubre.</li> </ul> <p>Sur la période de décembre 2020 à juin 2021, des travaux ont été entrepris, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement du portail d'entrée</li> <li>- Remise en état de la façade des locaux de la base nautique</li> <li>- Création d'une terrasse devant le bâtiment d'accueil avec l'installation de deux pédiluves avant l'entrée aux vestiaires</li> <li>- Peinture intérieure des vestiaires filles et garçons et salle de classe</li> <li>- Cheminement d'un accès PMR au parc à bateaux</li> <li>- Installation de brisé vue au parc à bateaux</li> <li>- Changement du portail d'entrée et le grillage de la zone technique.</li> </ul> <p>Cependant, des travaux restent encore à réaliser : toitures, climatisation, production d'eau chaude par panneau photovoltaïque afin d'améliorer la consommation énergétique, changement des différentes boiseries pour une meilleure isolation et l'amélioration de l'aspect visuel.</p> <p><b>Projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement des huisseries en bois par de l'aluminium</li> <li>- Pose de volets roulants</li> <li>- Pose d'un nouveau système de chauffage/ climatisation</li> <li>- Mise en place d'un système de production d'eau chaude solaire avec installation photovoltaïque</li> <li>- Réhabilitation des vestiaires avec pose de faïences</li> <li>- Création d'un accès PMR entre le parking et le bâtiment</li> </ul>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<b>65 400 HT</b>
Plan de financement	Etat : 30 000 € Région : 10 000 € Fonds propres : 25 400 € + TVA
Calendrier	Lancement des marchés publics : 1 <sup>er</sup> trim 2022 Début des travaux : 1 <sup>er</sup> trim 2022 Achèvement : 2 <sup>ème</sup> trim 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ( [L.frison@coqolin.fr](mailto:L.frison@coqolin.fr) )

Philippa MARTINS, chef de projet PVD ( [chefdeprojetPVD@coqolin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@coqolin.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
Ministère de l'Intérieur - Direction des Territoires

Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 4 – L'ÉNERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i>
<b>ACTION N° A 19</b>	<b>RÉNOVATION ET RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL SUR MER Type : collectivité territoriale
Maître d'œuvre	Consultation non lancée Diagnostic repérage amiante avant travaux en cours
Description de l'action	La commune souhaite rénover et réhabiliter sa salle des fêtes aujourd'hui dans un état dégradé avec notamment des infiltrations d'eau et une forte odeur d'humidité, aucune isolation thermique, une installation électrique obsolète et défaillante, des toilettes et des vestiaires en très mauvais état, un système de chauffage à air pulsé HS, une absence de climatisation, une cuisine hors normes, et un système de sonorisation défaillant (datant d'une quarante d'années). Aussi la commune souhaite réhabiliter ce bâtiment et a déjà entrepris les études nécessaires au projet grâce au concours du CAUE du Var. L'opération comprend en outre la reprise des étanchéités, la plomberie, la réfection du sol, l'installation de nouvelles cloisons, la réfection des murs et plafonds, l'installation d'une climatisation, la reprise de l'isolation du bâtiment et du réseau électrique, le renouvellement du mobilier et la reprise des façades.
Partenaires	ÉTAT / DSIL / CRTE Département du Var à solliciter
Coût prévisionnel	Les dépenses sont uniquement en investissement. Les principaux postes sont les suivants : Maîtrise d'œuvre : 85 000.00 € Bureaux de contrôles/CSPS et imprévus : 93 500.00 € Travaux : 850 000.00 € Soit un montant total de : 1 028 500.00 €
Plan de financement	ÉTAT / DSIL / CRTE : 617 100.00 € Département 60 % : 205 700.00 €

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 13/12/2021 à 10h00

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	Autofinancement 20 % : 205 700.00 € TVA 20 % : 205 700.00 € <b>Total opération TTC : 1 234 200.00 €</b>
Calendrier	La marché de maîtrise d'œuvre sera lancé courant le 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 Dépôt du permis de construire : sans objet Consultation des entreprises : mars 2022 Notification des marchés : juin 2022 OS démarrage des travaux : septembre 2022 Réception des travaux : décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Qualité de l'équipement réalisé - degré de satisfaction des usagers quant aux services offerts (cuisine aux normes – bonne sonorisation – esthétique de la salle)

CONTACT COMMUNE : Françoise MEUNIER DGS ([dgs@rayoi-canadel.fr](mailto:dgs@rayoi-canadel.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 ALPES-VALE D'AQUITAINE LA COHESION DES TERRITOIRES  
 Réception par le préfet : 14/12/2021



## FICHE ACTION

### **CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ**

Orientation stratégique n°	<b>AXE 4 – L'ENERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i>
<b>ACTION N° A 20</b>	<b>RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE ET DE LA MAIRIE ANNEXE</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DU RAYOL-CANADEL SUR MER</b> Type : collectivité territoriale
Maître d'œuvre	Sans
Description de l'action	Le bâtiment de l'Hôtel de Ville, propriété de la commune a été inauguré en 1974. Des travaux de rénovation et d'amélioration sont aujourd'hui nécessaires afin, à la fois, de perfectionner l'accueil des administrés et d'améliorer les conditions de travail des agents communaux. Aussi, la commune souhaite mettre en place un programme de modernisation et de réhabilitation de son Hôtel de Ville. La commune souhaite, dans une optique d'amélioration de l'isolation du bâtiment et de la performance énergétique du bâtiment, procéder au remplacement de toutes les fenêtres de l'Hôtel de Ville et de l'annexe de la mairie.
Partenaires	ETAT / DSIL dans le cadre du CRTE
Coût prévisionnel	Les dépenses sont uniquement en investissement. Les principaux postes sont les suivants : Fournitures et pose des fenêtres : 76 652.00 € HT  <b>Soit un montant total de 76 652.00 € HT</b>
Plan de financement	ETAT /DSIL / CRTE 80 % : 61 321.60 € Autofinancement 20 % : 15 330.40 € TVA 20 % 15 330.40 € <b>Total opération TTC 91 982.40 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfecteur  AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

<b>Calendrier</b>	<p>Les bons de commande ont été signés les 24/04/2021 et 21/10/2021</p> <p>Consultation des entreprises : novembre 2020          Notification marché : avril 2021          OS démarrage des travaux : avril 2021          Réception des travaux : prévue en janvier 2022</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'équipement proposé</li> <li>- Impact sur les économies d'énergie</li> </ul>

CONTACT COMMUNE : Françoise MEUNIER DGS ([dgs@rayol-canada.fr](mailto:dgs@rayol-canada.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA CONSOLIDATION DES TERRITOIRES  
 Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 4- L'ENERGIE</b> <i>Deployer la production d'énergie renouvelables de manière ambitieuse</i>												
<b>ACTION N° A 21</b>	<b>RESEAU DE CHALEUR ET DE FROID DE LA GENDARMERIE</b>												
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINTTROPEZ</b> EPCI												
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST), dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) souhaite soutenir le développement des énergies renouvelables (ENR).</p> <p>La Communauté de Communes va s'appuyer sur un bailleur social (ERLIA) pour construire une gendarmerie. Ce projet inclut la construction de cinquante logements destinés aux fonctionnaires de gendarmerie et 10 logements supplémentaires.</p> <p>La construction nouvelle sera implantée sur une réserve foncière de la Communauté de Communes situées à proximité du Lycée du Golfe, du Pôle de santé du Golfe et du collège.</p> <p>Cette situation offre la possibilité de créer une chaudière centrale et un réseau de chaleur, auquel, pourront se raccorder les autres bâtiments publics environnants (Collège – Lycée – Hôpital).</p> <p>La création de cette chaufferie doit être pour la collectivité l'opportunité de valoriser les déchets ligneux qui sont traités sur le territoire pour produire une biomasse de bonne qualité. Cette biomasse est pour l'instant utilisée dans des installations de production d'électricité (Sylviana Brignoles) qui sont implantées hors du territoire.</p> <p><b><u>Une consommation de chaleur très importante : 1 000 MWh</u></b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Bâtiment</th> <th>Consommation constatée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pôle de santé (eau chaude sanitaire)</td> <td>600 Mwh</td> </tr> <tr> <td>Lycée du Golfe</td> <td>700 Mwh</td> </tr> <tr> <td>Collège de Gassin</td> <td>300 Mwh</td> </tr> <tr> <td>Gendarmerie et logement connexes</td> <td>200 Mwh (prévisionnelle)</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>1000 Mwh</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b><u>Des déchets ligneux valorisés localement :</u></b> La Communauté de Communes possède une expérience dans la fourniture de combustibles de type biomasse. Ces combustibles</p>	Bâtiment	Consommation constatée	Pôle de santé (eau chaude sanitaire)	600 Mwh	Lycée du Golfe	700 Mwh	Collège de Gassin	300 Mwh	Gendarmerie et logement connexes	200 Mwh (prévisionnelle)	<b>TOTAL</b>	<b>1000 Mwh</b>
Bâtiment	Consommation constatée												
Pôle de santé (eau chaude sanitaire)	600 Mwh												
Lycée du Golfe	700 Mwh												
Collège de Gassin	300 Mwh												
Gendarmerie et logement connexes	200 Mwh (prévisionnelle)												
<b>TOTAL</b>	<b>1000 Mwh</b>												

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>sont produits à partir de déchets verts triés, sur le site de l'ECOPOLE pour en extraire la « fraction ligneuse ». Ils sont mélangés avec des produits ligneux de qualité (soit de la palette sortie du statut de déchet, soit de la plaquette forestière via le partenariat avec Mauras Bois Energie), afin d'atteindre un « pouvoir calorifique » suffisant et stable.</p> <p>La Communauté de Communes prépare sur son site de l'ECOPOLE ces mélanges, avec des produits qu'elle collecte et traite. Elle fournit la Centrale de production d'électricité de Brignoles (SYLVIANA).</p> <p>Ella a mené également, différents tests avec des « chaufferies biomasse ». Ces tests permettent d'envisager d'approvisionner avec ce type de combustible, une chaudière opérationnelle</p> <p><u>Une technologie innovante</u> : Quelques-uns de ces tests ont été conduits avec la société Mini Green Power basée à Hyères qui a développé une solution brevetée qui valorise en énergie la fraction ligneuse de déchets verts. Deux installations de la société sont en fonctionnement en Italie et au Pays de Galles. Une centrale valorisant ce type de combustibles devrait démarrer fin 2019 en Bretagne.</p> <p>Rendement thermique : 85 % minimum Emissions : Nox inférieur à 400 mg/m3 et PM 10 inférieur à 30 ppm.</p> <p><u>Une étude de faisabilité est en cours de réalisation.</u></p> <p>Cette étude permet d'étudier plusieurs scénarios et de définir les plus pertinents économiquement et techniquement.</p> <p>Ella va permettre à la collectivité de choisir le périmètre de réseau le plus opportun et conforme à ses objectifs.</p> <p>Ella garantira également la faisabilité technique et économique de ce réseau, avec un prix de la chaleur (et du froid ?) comparable aux prix actuels et permettant d'envisager des économies.</p>
Partenaires	<p><u>Les partenaires pour le pilotage du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La Commune de Gassin, avec qui s'articule la réflexion autour du champ de compétence à retenir pour la Communauté de Communes</li> <li>➤ Le cabinet Kairos Ingénierie qui réalise l'étude de faisabilité du réseau</li> <li>➤ Le bailleur ERILIA qui construit la gendarmerie et le bâtiment de la chaufferie pour le compte de la Communauté de Communes.</li> <li>➤ Le Lycée du Golfe, le collège de Gassin, le pôle de santé du Golfe de Saint Tropez qui sont susceptibles d'être raccordés au réseau et contribuent à sa mise en œuvre.</li> </ul>
Coût prévisionnel et Plan de financement	<p>Le pré projet était chiffré selon le prévisionnel ci-dessous</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Total projet : 1 030 000 € HT</li> <li>• Total subventions estimées : 618 000 €</li> <li>• Le loyer annuel pour le bâtiment et le réseau : 7 767€ (2 667€ pour le bâtiment et 5 100€ pour le réseau, incluant la maintenance)</li> </ul> <p>Cependant, le coût n'est pas établi. Il dépend du périmètre de réseau qui sera retenu et du projet que va choisir la collectivité au terme de l'étude de faisabilité en cours actuellement.</p> <p>Ces éléments seront disponibles très prochainement. La fiche pourra être complétée à ce moment.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Calendrier	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Nature de l'action</b>	<b>Echéance prévisionnelle</b>
	CCGST	Etude de faisabilité réseau de chaleur	Deuxième semestre 2021
		Créer le réseau de chaleur	2022 - 2023
	ERILIA	Construire la Gendarmerie	2022 - 2024
		Construire le bâtiment chauffé	2023
	MOE	Mener les tests combustibles	2022
		Définir un prix du MWh	2022
Fournir installer la chaudière		2023	
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Le coût chaleur doit être compétitif pour les utilisateurs  Le retour sur investissement doit être à un terme raisonnable pour la CCGST</p> <p>Travail en cours : les Indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>		

**CONTACT ADMINISTRATIF :** Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [c.walter@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:c.walter@cc-golfedesainttropez.fr) )

**CONTACT OPERATIONNEL :** Guillaume PERRIN, directeur du pôle Aménagement ( [gperrin@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:gperrin@cc-golfedesainttropez.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 14/12/2021

Ministère de l'Intérieur - LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 4 – L'ENERGIE</b> <i>Déployer la production d'énergies renouvelables de manière ambitieuse</i>
ACTION N° A 22	<b>RENOVATION DES VESTAIRES ET INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE BOIS A LA PISCINE MUNICIPALE</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE LA CROIX VALMER</b> Type : collectivité territoriale
Maître d'œuvre	ESSOR GROUD - programmiste Type : AMO – dossier consultation du maître d'œuvre
Description de l'action	<p>La piscine municipale extérieure composée d'un grand bassin (25 x 10 m) d'un petit bassin (4,50 x 4,50 m), de vestiaires (17 x 11 m) est ouverte des vacances à celles d'automne.</p> <p>Elle accueille les administrés croisiens mais aussi ceux des communes voisines (Cavalaire, Le Rayol, Gassin), les scolaires de la commune et des communes voisines ainsi que les centres de vacances ou centre de loisirs sans hébergement.</p> <p>Le moyen de chauffage actuel est une pompe à chaleur air-eau équipée d'un échangeur intégré.</p> <p>La fréquentation quotidienne est d'environ 100 à 120 personnes</p> <p>Le service des sports dispense des cours de natation, d'aquagym et organise régulièrement des événements tels les 12 heures de natation.</p> <p>Devant une demande grandissante de notre équipement dû à la rareté des piscines publiques dans le golfe de Saint Tropez, la commune projette d'élargir les plages d'ouverture de la piscine.</p> <p>Pour cela et en adéquation avec la démarche environnementale initiée par la commune, une étude de faisabilité a été engagée. Le système de chauffage va être remplacé par une chaudière à bois déchiqueté pour un approvisionnement en circuit court (bois issu de la forêt du massif des Maures). Une rénovation thermique et une réorganisation des vestiaires d'une superficie de 170 m<sup>2</sup> seront engagées afin de se mettre en conformité avec les réglementations en matière d'hygiène et d'accessibilité.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par 081452821 - COHÉSION DES TERRITOIRES

	Aménagement des espaces extérieurs, agrandissement des plages pour un montant total travaux de H.T. de 657 000 € H.T.																				
Partenaires	<p>Pour le remplacement de la chaudière, subventions obtenues Région SUD : Travaux : 73 950 €</p> <p>Pour le remplacement de la chaudière et la rénovation des vestiaires : Etat dans le cadre de la DSIL : 118 000 €</p> <p>Rcherche de financement complémentaires auprès de partenaires financiers (Département, services jeunesse et sports) pour les aménagements extérieurs et bâtiment vestiaires.</p>																				
Coût prévisionnel	<table> <tr> <td>Divers frais préparatoires/diagnostics :</td> <td>130 000 €</td> </tr> <tr> <td>Bâtiment vestiaires :</td> <td>160 000 €</td> </tr> <tr> <td>Gradins, aménagements extérieurs</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jeux d'eau, couverture thermique bassin :</td> <td>170 000 €</td> </tr> <tr> <td>Chaudière et accessoires</td> <td>155 000 €</td> </tr> <tr> <td>Local chauffera :</td> <td>42 000 €</td> </tr> <tr> <td><b>Soit un total H.T.</b></td> <td><b>657 000 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>Maîtrise d'œuvre ;</b></td> <td><b>140 000 €</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2">(Architecte/BET/Bureaux contrôles)</td> </tr> <tr> <td><b>Montant opération H.T.</b></td> <td><b>797 000 €</b></td> </tr> </table>	Divers frais préparatoires/diagnostics :	130 000 €	Bâtiment vestiaires :	160 000 €	Gradins, aménagements extérieurs		Jeux d'eau, couverture thermique bassin :	170 000 €	Chaudière et accessoires	155 000 €	Local chauffera :	42 000 €	<b>Soit un total H.T.</b>	<b>657 000 €</b>	<b>Maîtrise d'œuvre ;</b>	<b>140 000 €</b>	(Architecte/BET/Bureaux contrôles)		<b>Montant opération H.T.</b>	<b>797 000 €</b>
Divers frais préparatoires/diagnostics :	130 000 €																				
Bâtiment vestiaires :	160 000 €																				
Gradins, aménagements extérieurs																					
Jeux d'eau, couverture thermique bassin :	170 000 €																				
Chaudière et accessoires	155 000 €																				
Local chauffera :	42 000 €																				
<b>Soit un total H.T.</b>	<b>657 000 €</b>																				
<b>Maîtrise d'œuvre ;</b>	<b>140 000 €</b>																				
(Architecte/BET/Bureaux contrôles)																					
<b>Montant opération H.T.</b>	<b>797 000 €</b>																				
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>CRTE 200 000</td> </tr> <tr> <td>Travaux 657 000</td> <td>Région Sud 73 950</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise œuvre 140 000</td> <td>Etat DSIL 118 000</td> </tr> <tr> <td>TVA 159 400</td> <td>Emprunt 200 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Autofinancement 207 562</td> </tr> <tr> <td></td> <td>FCTVA 156 888</td> </tr> <tr> <td><b>Total TTC 956 400</b></td> <td><b>Total TTC 956 400</b></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	Recettes		CRTE 200 000	Travaux 657 000	Région Sud 73 950	Maîtrise œuvre 140 000	Etat DSIL 118 000	TVA 159 400	Emprunt 200 000		Autofinancement 207 562		FCTVA 156 888	<b>Total TTC 956 400</b>	<b>Total TTC 956 400</b>				
Dépenses	Recettes																				
	CRTE 200 000																				
Travaux 657 000	Région Sud 73 950																				
Maîtrise œuvre 140 000	Etat DSIL 118 000																				
TVA 159 400	Emprunt 200 000																				
	Autofinancement 207 562																				
	FCTVA 156 888																				
<b>Total TTC 956 400</b>	<b>Total TTC 956 400</b>																				
Calendrier	<p>L'étude de faisabilité a été réalisée en 2020.</p> <p>Choix Maître d'œuvre : décembre 2021</p> <p>Consultation entreprises : 1<sup>er</sup> trimestre 2022</p> <p>Notification marchés : 2<sup>ème</sup> trimestre 2022</p> <p>Réception des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2022</p>																				
	- Degré de satisfaction des usagers concernant la qualité																				

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

063-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Réception par le préfet : 14/12/2021

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DES TERRITOIRES



Indicateurs d'évaluation proposés	<b>environnementale</b> - Degré de satisfaction des usagers quant à l'extension des plages d'ouverture en automne-hiver - impact environnemental de la chaudière bois - impact financier du nouveau système de chauffage
-----------------------------------	---

CONTACT COMMUNE : Karyna JACQUES, responsable finances (karyna.jacques@lacroixvalmer.fr)

François CAYOL, DGS (francois.cayol@lacroixvalmer.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE  
COHÉSION DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 6 – LA BIODIVERSITE</b></p> <p><i>Préserver les réservoirs de biodiversité terrestres et les espaces terrestres favorables à la circulation des espèces, les corridors et les réservoirs de biodiversité secondaires</i></p> <p><i>Préserver les espaces maritimes</i></p> <p><b>AXE 10 – LA GESTION, LA MAITRISE ET LE RECYCLAGE DES DECHETS</b></p> <p><i>Renforcer la valorisation locale d'une partie des déchets</i></p>
<b>ACTION N° A 23</b>	<b>NETTOYAGE DE LA PLAGES EN TRACTION ANIMALE</b>
Maitre d'ouvrage	Ville de RAMATUELLE
Description de l'action	<p>Entretien de la plage et du littoral en traction animale :</p> <p>Respecter les engagements pris lors de l'Agenda 21 : réduire les gaz à effet de serre, les nuisances sonores et visuelles. Collecter les déchets anthropiques, les trier et les recycler. Communiquer avec les différents acteurs de la plage et du littoral (résidents, restaurateurs, plongeurs, touristes, randonneurs). L'action pédagogique est au cœur du processus d'éducation des populations. Entretien et préserver un milieu naturel fragile avec des moyens en adéquation avec la législation en vigueur. Cette action se fera sur la commune de Ramatuelle avec un entretien quotidien de la plage de Pampelonne sur toute sa surface (4,5 km de plage). Le sentier du littoral sera nettoyé en avant saison puis un entretien hebdomadaire sera réalisé, sur la totalité des 13.5 km.</p> <p>Ce projet est conçu en plusieurs phases :</p> <p>1/ La collecte, le tri et le recyclage des petits déchets anthropiques déposés par les courants marins et certains vacanciers sur les plages et le littoral à l'aide de 4 ânes dressés et éduqués pour cette action.</p> <p>2/ La collecte, le tri et le recyclage des gros déchets anthropiques sur la plage et le ramassage des corbeilles de plage</p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

063-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/07/2022

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>3/ La mise en sécurité de la plage avant saison avec le débordage des gros éléments naturels dans un souci d'aménagement durable de ce milieu fragile.</p> <p>C'est un projet dont bénéficieront tous les utilisateurs du milieu naturel en bord de mer. Nous y retrouvons les résidents, les restaurateurs, les plagistes, les touristes, les randonneurs mais les principaux bénéficiaires seront les générations futures nos enfants et petits-enfants qui pourront jouir d'un milieu propre et pérenne. Bien sur l'écosystème en général ou s'intègre les hommes, les femmes les enfants. La plage de Pampelonne par sa fréquentation internationale peut devenir un exemple à suivre pour d'autres territoires de France et du monde. Des actions pédagogiques de sensibilisation sont prévues avec les différentes écoles du territoire. Les animaux sont un formidable vecteur de communication.</p>
Partenaires	<p>Cette action est prévue en régie.</p> <p>La commune de Ramatuelle veut s'engager dans la mise en place d'une structure asine avec la mise en place d'une écurie (asinerie), la formation de son personnel (2 agents), l'achat d'animaux (4 ânes) et du matériel de collecte. Le cabinet conseil Terra d'Avène a coordonné et accompagné ce projet.</p>
Coût prévisionnel	<p>Montant estimatif du projet : 90 000 € H.T.</p> <p>Dépenses en fonctionnement évaluées à : 70 000 € H.T.  Dépenses en investissement évaluées à : 60 000 € H.T.</p> <p>Principaux postes de dépenses sont :</p> <p>En investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie : 10 320 € HT</li> <li>• Achat d'ânes : 6400 € HT</li> <li>• Construction Asinerie évaluée à 35 000 € HT</li> <li>• Achat matériel de collecte, fournitures et EPI : 8 280 € HT</li> </ul> <p>(En fonctionnement ( pour information)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestations intellectuelles : 7740 € HT</li> <li>• Formation du personnel : 5080 € HT</li> <li>• Achat nourritures et médicaments pour les ânes : 8300 € HT</li> <li>• Frais de personnel (2 ETP + 1 saisonnier 6 mois) : 97 138.72 €</li> </ul>
Plan de financement	<p>Demandes de subventions effectuées auprès de la Région / à l'Ademe et dans le cadre de France relance sur le thème de la transition écologique</p> <p>Montant de subventions escomptées : 79 382 € H.T.</p> <p>Phasage financier annuel prévisionnel investissement :</p> <p>2021 : 46 120 € HT  2022 : 43 280 € HT</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Réception par le préfet : 14/12/2021 **MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES**

Calendrier	Le projet a débuté en juin 2021 (début des travaux en juin 2021 et fin des travaux 31 octobre 2021) L'opération s'est déroulée durant la saison estivale fut un véritable succès. Elle sera renouvelée en 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les volumes collectés</li> <li>- Le retour des riverains et utilisateurs de ce milieu</li> <li>- L'engagement des agents prévus pour cette action</li> <li>- La participation volontaire des citoyens pour accompagner cette Initiative</li> <li>- une résilience du milieu naturel</li> </ul> <p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACT COMMUNE : Séverine PACCHIERI DGA ([dga@mairie-ramatuelle.fr](mailto:dga@mairie-ramatuelle.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

**FICHE ACTION**

**CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 6 – LA BIODIVERSITÉ</b>  <i>Préserver les réservoirs de biodiversité terrestres et les espaces terrestres favorables à la circulation des espèces, les corridors et les réservoirs de biodiversité secondaires                  Préserver les espaces maritimes</i></p> <p><b>AXE 14 - LE TOURISME</b>  <i>Repenser l'accueil des touristes et excursionnistes</i></p>
ACTION N° A 24	<p><b>AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE PAMPELONNE : REAMENAGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT</b></p>
Maître d'ouvrage	<p>Ville de RAMATUELLE</p>
Description de l'action	<p><i>Réaménager les aires de stationnement publiques situées en arrière plage avec pour objectifs de dé-densifier, intégrer ces aires au paysage environnant, désimperméabiliser les aires revêtues, rationaliser les aires de stationnement en fonction de la nouvelle répartition des établissements de plage : Aux abords des aires de stationnement, les rives des voies font l'objet d'un traitement particulier visant à améliorer la qualité paysagère, sécuriser les parcours piétons et interdire les stationnements sauvages : bsières végétales ou lisses en bois. Des éléments de signalétiques informent les visiteurs sur les aménagements réalisés et les informer, sensibiliser responsabiliser sur la présence d'espèces protégées et la fragilité du site.</i></p>
Partenaires	<p>L'Etat et les services de la DREAL soutiennent ce projet d'aménagement de la Plage de Pampelonne, ils participent activement à son comité de pilotage.</p> <p>L'engagement conjoint de la commune et de l'Etat pour la mise en œuvre du Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne s'effectue dans le cadre d'une démarche de développement durable, sur un site qui constitue un pôle mondial de tourisme.</p> <p>La DREAL a commencé à travailler sur le projet de Schéma en 2008. Le phasage de l'opération est fondamental. Les parcs de stationnement publics seront améliorés en 3 phases.</p>

	En phase 1 réalisée en 2019, les anciens établissements de plage ont été désamiantés puis démolis. En phase 2 réalisée en 2020, la reconstitution du cordon dunalre a été au cœur de l'opération de réhabilitation de l'espace naturel remarquable que constitue la plage au sens du code de l'urbanisme. En phase 3 les aires de stationnement des secteurs Fetch et Tahiti ont été requalifiés
Coût prévisionnel	Aires de stationnement des secteurs Gros Vallat = 1 555 000 €HT  Aires de stationnement du secteur Tamaris et Bonne Terrasse = 1 105 000 €HT
Plan de financement	Financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat : 1 900 000 € HT</li> <li>• Région : 200 000 € HT</li> </ul> Cofinancements public escomptés : 2 100 000 €  Autofinancement : 550 000 € HT
Calendrier	Phase 4 du projet - Aire de stationnement Gros Vallat : OCTOBRE 2021 / AVRIL 2022  Phase 5 du projet - Aires de stationnement Tamaris et Bonne Terrasse : OCTOBRE 2022 / AVRIL 2023  Les Marchés de travaux relatifs aux 5 phases du projet sont notifiés depuis octobre 2018.
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Séverine PACCHIERI DGA ([dga@mairie-ramatuelle.fr](mailto:dga@mairie-ramatuelle.fr))

M. Sébastien CRUNET, DST ([dst@mairie-ramatuelle.fr](mailto:dst@mairie-ramatuelle.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

1 Réception par le préfet : 14/12/2021

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 6 - LA BIODIVERSITÉ</b> <i>Préserver les espaces maritimes</i></p> <p><b>AXE B - LA VULNERABILITÉ ET LES RISQUES</b> <i>Se préserver des risques érosion du littoral, submersion marine et de leurs impacts</i></p>
<b>ACTION N° A 25</b>	<b>RENATURATION DE LA PLAGE DE SAINT PONS</b>
Maître d'ouvrage	<b>MAIRIE DE GRIMAUD</b> <b>MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE ST TROPEZ</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>
Description de l'action	<p>La grande majorité des plages de la Commune de Grimaud, qui occupent environ la moitié des 5 km de front de mer, sont en recul à l'échelle séculaire, comme cela est souligné par plusieurs études du Département du Var entre 2004 et 2017 d'une part, et par la cartographie de l'Indicateur national de l'érosion côtière produit en 2018 par le Cerema d'autre part.</p> <p>Cette disparition lente mais constante du patrimoine sédimentaire amène le Volet Littoral et Maritime du SCOT à identifier « le littoral de Saint-Pons à Grimaud comme espace majeur à requalifier (Orientation 1.b). Il définit les premières orientations visant la renaturation de cet espace littoral sujet aux aléas d'érosion et de submersion, et fixe l'objectif de relocalisation des activités économiques (campings) pour retrouver de l'espace public disponible sur le front de mer ».</p> <p>Par ailleurs, à l'issue d'un audit commandé par la Commune de Grimaud en 2012, la digue longitudinale de la plage de Saint-Pons est qualifiée de « véritable point dur sur le littoral, il est à déposer entièrement ».</p> <p>A proximité immédiate de cette digue longitudinale, un bunker de la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale dans lequel sont entreposées des munitions. L'excavation du bunker qui se délite doit être effectuée pour assurer la sécurité des citoyens.</p> <p>Par conséquent, la Commune de Grimaud souhaite mettre en œuvre un projet ambitieux de renaturation de la plage de Saint-Pons, dans une logique d'adaptation au changement climatique.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture le 12/12/2021 DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>Pour rendre son aspect naturel à la plage de St Pons, le retrait de la digue longitudinale présente sur la plus grande partie de celle-ci est nécessaire. De plus, le bunker de la 2nd guerre mondiale présent en dessous de celle-ci sera également retiré avec toutes les précautions nécessaires dû à la présence de munitions encore sur place.</p> <p>Afin de compenser le décaissement dû au retrait de la digue longitudinale, un rechargement de plage sera effectué. Il permettra un gain significatif en surface de sable sur la plage, une fois la digue retirée.</p> <p>Un atténuateur de houle sera créé, sa conception s'appuiera sur le biomimétisme, de façon à ce que son intégration avec l'environnement marin soit la plus forte possible. La finalité de l'ouvrage immergé en mer vise à pérenniser le rechargement de plage qui sera réalisé à l'issue de la désartificialisation. La caractéristique intrinsèque de cet ouvrage sera d'augmenter la rugosité du fond pour dissiper l'énergie de la houle, et non de créer un obstacle à la houle afin d'induire son déferlement, ce que font les brise-lames en géotubes par exemple.</p> <p>Un fois le projet complété la plage de St Pons sera revenue à son état naturel, aucun enrochement ne sera présent. Grâce à la conception et mise en place de l'atténuateur de houle, la plage sera protégée de l'érosion. De plus l'atténuateur de mer deviendra un refuge pour de nombreuses espèces aquatiques.</p>
Partenaires	Néant
Coût prévisionnel	Les dépenses d'investissements sont évaluées à la somme de 25 000€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, 192 000€ pour la maîtrise d'œuvre et à 1.2M€ de travaux de renaturation. Ces travaux sont répartis sur plusieurs exercices.
Plan de financement	Le projet sera financé à hauteur de 200 000 € par la région SUD suite à un appel à projet : « Adaptation des plages de Grimaud au changement climatique ». Le reste des dépenses sera pris en charge par la GEMAPI.
Calendrier	La maîtrise d'œuvre a été notifié en février 2021, les travaux devraient être terminés en 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Cécile PORTA, Responsable des finances ([cporta@mairie-grimaud.fr](mailto:cporta@mairie-grimaud.fr))

François Xavier MENTZER, DGS ([fxmentzer@mairie-grimaud.fr](mailto:fxmentzer@mairie-grimaud.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Réception par le préfet : 14/12/2021

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

LE MINISTRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 7 – LA RESSOURCE EN EAU</b> <i>Optimiser la gestion patrimoniale des ouvrages</i>
<b>ACTION N° A 26</b>	<b>DESSERTE EN EAU DU CHEMIN DE MAGNAN, DE LA GALLINE ET DU CHEMIN DES CROTTES</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
Maître d'œuvre	Consultation en cours
Description de l'action	<p>Les communes de la Môle et de Cogolin souhaitent que l'on étudie la desserte en eau potable des secteurs du Magnan, du chemin des Crottes et du Hameau de la Galline.</p> <p>Ce secteur est constitué d'habitation dispersées avec de grandes parcelles et d'un hameau regroupant plusieurs habitations à la Galline, il y a des zones cultivées (vignes principalement). Il n'y a pas de zone d'activité ni de zone industrielle dans le secteur.</p> <p>L'idée serait d'alimenter les propriétés au droit du chemin du Magnan, du Cros de Russa, du chemin de la Galline, de l'impasse de la Galline et du chemin des Crottes</p> <p>Le réservoir le plus proche se situe à l'Argentière (cuve de 1000m<sup>3</sup> - cote altimétrique radier NGF : 90 m).</p> <p>Des investigations ont déjà été menées sur le tracé de la future conduite, sur la topographie, sur le foncier et sur l'identification des propriétaires qui pourraient être concernés par le projet.</p> <p>Une simulation a été également été réalisée sur Epanet en utilisant le modèle hydraulique établie par le schéma directeur du SIDECM de 2017.</p> <p>Au vu des investigations, il semble possible d'assurer la desserte en eau avec une conduite en PEHD en DN125 et en intégrant la DECI. Il nous semble possible de desservir le secteur par maillage. Les points de raccordements sur le réseau AEP existant qui sont envisagées sont :</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Point 1 : au croisement du chemin de Faucon et du vieux chemin de Magnan (raccordement sur conduite fonte DN300)</li> <li>Point 2 : chemin des Mines (raccordement sur bout d'antenne en PEHD DN160)</li> </ul> <p>Compte tenu de l'altimétrie du réservoir de l'Argentière, il semble difficile de garantir une desserte en eau du futur secteur à une altitude supérieure à 60m NGF.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<b>Coût prévisionnel des travaux : 1 750 000 € HT</b>
Plan de financement	CRTE (dotations Etat) : 700 000 € HT Auto-financement CCGST : 1 050 000 € HT +TVA
Calendrier	Démarrage au second semestre 2022 pour une durée de 6 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT ADMINISTRATIF : Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-qalfedesaintropez.fr](mailto:cwalter@cc-qalfedesaintropez.fr) )

CONTACT OPERATIONNEL : Eric CROMMER, directeur du pôle Eau ( [ecrommer@cc-qalfedesaintropez.fr](mailto:ecrommer@cc-qalfedesaintropez.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
 MINISTÈRE NATIONAL DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE ACTION

### CRTE GOLFE DE SAINT TROPEZ

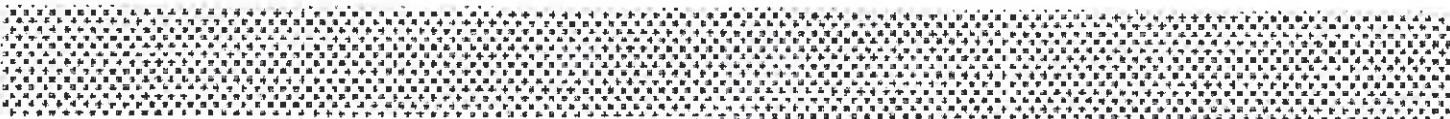
Orientation stratégique n°	<b>AXE 7 – LA RESSOURCE EN EAU</b> <i>Sécuriser les équipements stratégiques</i>
<b>ACTION N° A 27</b>	<b>EXTENSION DES CAPACITES DE STOCKAGE – RESERVOIR DE BELLE-ISNARDE</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
Maître d'œuvre	SCE
Description de l'action	<p>Le schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé entre 2015 et 2017 a identifié un déficit de capacité de stockage au niveau du réservoir de Belle-Isnarde, sur la commune de Saint-Tropez. L'autonomie de stockage sur ce réservoir est insuffisante.</p> <p>Le réservoir actuel a une capacité de 2 000 m<sup>3</sup>.</p> <p>Le schéma directeur préconise en priorité 1 l'extension de la capacité de stockage par la construction d'une seconde cuve de capacité de 2 000 m<sup>3</sup>.</p> <p>L'action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction d'une seconde cuve de 2 000 m<sup>3</sup> et de la chambre des vannes ;</li> <li>- Les raccordements hydrauliques (adduction, distribution, trop-plein, by-pass) ;</li> <li>- L'alimentation électrique, l'instrumentation et la télésurveillance du site ;</li> </ul>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<b>Coût prévisionnel des travaux : 1 410 000 € HT</b>
Plan de financement	CRTE (dotalions Etat) : 423 000 € HT Autofinancement CCGST : 987 000 € HT + TVA
Calendrier	Démarrage des travaux au second semestre 2022 pour une durée de 6 mois.
Indicateurs d'évaluation proposés	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> ) Autonomie en pointe (h) Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet : 14/12/2021



CONTACT ADMINISTRATIF : Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ([cwalter@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfedesainttropez.fr))

CONTACT OPERATIONNEL : Eric CROMMER, directeur du pôle Eau ([ecrommer@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:ecrommer@cc-golfedesainttropez.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

2 **Accusé certifié exécutoire**  
AR 2021-12-13-01-DE LA COHESION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 7 – LA RESSOURCE EN EAU</b> <i>Sécuriser les équipements stratégiques</i>
<b>ACTION N° A 28</b>	<b>REQUALIFICATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DE SAINTE-MAXIME – TRONÇON PRECONIL / NOYER</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
Maître d'œuvre	ARTELIA
Description de l'action	<p>Les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de Sainte-Maxime, dans le cadre de la desserte de la commune par la Société du Canal de Provence, sont décomposés en 3 phases décrites ci-après.</p> <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'une usine de production d'eau potable de 250 l/s (500 l/s à terme) sur la commune de Sainte-Maxime au lieu-dit Basse Suane,</li> <li>• Construction de 2 réservoirs de stockage de 1 500 m<sup>3</sup> (3 000 m<sup>3</sup> au total) situé sur le même site que l'usine,</li> <li>• Les réseaux d'adduction depuis l'usine</li> </ul> <p>La phase 2 de ce projet concerne la requalification du réseau d'eau potable de Sainte-Maxime, elle consiste en la poursuite de la liaison Basse Suane / Noyer par la pose du tronçon Préconil – Noyer. Il s'agit de poser une canalisation de diamètre nominal 600 mm sur un linéaire compris entre 3,5 et 4,6 km en fonction du tracé.</p> <p>La phase 3 de ce projet concerne la poursuite de la liaison Basse Suane / Plan de la Tour par la pose du tronçon Camp-Ferrat – Plan de la Tour, il s'agit de poser une canalisation de diamètre nominal 250 mm sur un linéaire d'environ 4,5 km.</p> <p>La présente fiche action concerne la phase 2 du projet</p>
Partenaires	Région Sud (financement à hauteur de 2 000 000 € de l'ensemble des 3 phases du projet).
Coût prévisionnel	<b>Coût prévisionnel des travaux (phase 2) : 4 011 000 € HT</b>
Plan de financement	CRTE (dotations Etat) : 802 200 € HT Autofinancement CCGST : 3 208 800 € HT
Calendrier	Démarrage au second semestre 2022 pour une durée d'un an
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les Indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet : 14/12/2021

CONTACT ADMINISTRATIF : Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfedesainttropez.fr) )

CONTACT OPERATIONNEL : Eric CROMMER, directeur du pôle Eau ( [ecrommer@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:ecrommer@cc-golfedesainttropez.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021



## FICHE ACTION

### CRTE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 7 – LA RESSOURCE EN EAU</b> <i>Sécuriser les équipements stratégiques</i>
<b>ACTION N° 29</b>	<b>RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU RESERVOIR DE L'OUMEDE</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
Maître d'œuvre	ARTELIA
Description de l'action	<p>Le schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé entre 2015 et 2017 a identifié la nécessité de renforcer le réseau de distribution d'eau potable du réservoir de l'Oumède.</p> <p>Le modèle numérique du réseau, calé sur la demande en eau de la pointe estivale 2016, a en effet identifié des vitesses d'écoulement élevées (entre 1,5 et 1,8 m/s) et des gradients de perte de charge importants, jusqu'à 20 m/km.</p> <p>Cette situation va en se dégradant avec l'évolution des consommations projetées pour les années à venir.</p> <p>Il ressort du schéma directeur la préconisation de travaux de renforcement de ce réseau de distribution, avec 2 opérations identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement du réseau chemin de l'Oumède : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 255 ml de réseau DN250 mm à renforcer en DN350 mm</li> <li>o 2 130 ml de réseau DN200 mm à renforcer en DN 300 mm</li> </ul> </li> <li>- Le renforcement du réseau route des plages (RD93) : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 730 ml de réseau DN200 mm à renforcer en DN300 mm</li> <li>o 2 230 ml de réseau DN200 mm à renforcer en DN250 mm</li> </ul> </li> </ul> <p>Depuis la finalisation du schéma directeur, la sectorisation du secteur Saint-Tropez / Ramatuelle a évolué. La nouvelle sectorisation mise en place pendant la période estivale tend à solliciter encore d'avantage le réservoir de l'Oumède.</p> <p>Cette nouvelle sectorisation conduit la Communauté de Communes à envisager des travaux de renforcement plus importants que ceux prévus dans le schéma directeur, tant dans le diamètre de la conduite projetées que dans le linéaire du réseau à renforcer.</p> <p>L'opération est décomposée en 2 phases (2 secteurs géographiques)</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	Les travaux de la phase 1 sont actuellement en cours, et les travaux de la phase 2 sont programmés en 2022.
Partenaires	-
Coût prévisionnel	<b>Coût prévisionnel des travaux (phase 2) : 1 421 000 € HT</b>
Plan de financement	CRTE (dotations ETAT) : 426 300 € HT Autofinancement : 994 700 € HT + TVA
Calendrier	Démarrage au second semestre 2022 pour une durée de 6 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les Indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT ADMINISTRATIF : Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfedesainttropez.fr) )

CONTACT OPERATIONNEL : Eric CROMMER, directeur du pôle Eau ([ecrommer@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:ecrommer@cc-golfedesainttropez.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 8 – LA VULNERABILITE ET LES RISQUES</b> <i>Se préserver des risques d'érosion du littoral, submersion marine et de leurs impacts</i>
ACTION N° A 30	<b>REHABILITATION DES ENROCHEMENTS DU CIMETIERE DE SAINT-TROPEZ</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ</b> Type : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
Maître d'œuvre	<b>Bureau d'études ICTP</b> 254, Corniche Fahnestock – 06700 Saint-Laurent du Var
Description de l'action	<p>Le cimetière marin de Saint-Tropez est situé sur le littoral, au pied de la citadelle, à environs 500m à l'Est du Vieux Port.</p> <p>Un perré en enrochements est positionné en protection du mur de soutènement de la partie Nord-Est du cimetière sur 165ml.</p> <p>Soumis à une fréquente houle d'Est, 90m de ce linéaire d'enrochements est aujourd'hui fortement dégradé, entraînant un affaissement en partie supérieure de la digue. Afin d'éviter qu'à court terme, les fondations du mur de soutènement soient mises à nu, engendrant un basculement de ce dernier, des travaux de réhabilitation sont nécessaires.</p> <p>Le projet consiste en une reprise et optimisation de l'ouvrage de protection contre les tempêtes, composé d'un perré en enrochement pour casser l'énergie de la houle, pour réduire/ralentir le phénomène d'érosion.</p> <p>Cet ouvrage a été dimensionné à partir de conditions météorologiques les plus contraignantes afin de se prémunir d'une houle cinquantennale (période de retour de 50 ans).</p> <p>Outre la protection du cimetière, le projet assurera également le maintien du chemin piétonnier</p> <p>Les aménagements projetés seront implantés en partie sur le Domaine Public Maritime, le long du cimetière, et feront l'objet d'une extension de la concession d'utilisation du DPM en dehors des ports de 350m².</p> <p>L'ouvrage présente un intérêt public manifeste et évident.</p> <p><b>Le coût total de l'opération est estimé à 700 000 € H.T.</b></p>
Partenaires	La commune de Saint-Tropez

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

	A solliciter : l'Etat dans le cadre du CRTE 2022-2026
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses sont uniquement en investissement  Les principaux postes sont les suivants :</p> <p>Relevé et analyse du milieu : 23 000 €  Maîtrise d'œuvre : 23 000 €  CSPS : 4 000 €  Travaux : 650 000 €  <b>Soit un montant total de 700 000 € HT</b></p>
Plan de financement	<p>Etat (dotations dans le cadre du CRTE) 210 000 €  Autofinancement 490 000 € +TVA  <b>Total opération 700 000 € HT</b></p>
Calendrier	<p>Le marché de maîtrise d'œuvre a été transféré de la commune de Saint-Tropez à la CCGST en 2019  Les relevés et analyse du milieu ont été commandés et réalisés en 2020</p> <p>Dépôt des autorisations loi sur l'eau : avril 2021  Arrêté d'autorisation préfectoral prévu : mai 2022</p> <p>Consultation des entreprises : juin 2022  Notification des marchés : octobre 2022  OS démarrage des travaux : novembre 2022  Réception des travaux : mars 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>- Qualité de l'équipement réalisé et intégration dans le site  - Validation de l'autorité environnementale lors de l'exécution des travaux</p> <p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

**CONTACT ADMINISTRATIF :** Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-golfdesainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfdesainttropez.fr) )

**CONTACT OPERATIONNEL :** Sylvain CROUZET, directeur du pôle Environnement ( [scrouzet@cc-golfdesainttropez.fr](mailto:scrouzet@cc-golfdesainttropez.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

2  
Accusé certifié exécutoire  
AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 8 – LA VULNERABILITE ET LES RISQUES</b> <i>Se préserver des risques d'érosion du littoral, submersion marine et de leurs impacts</i>
<b>ACTION N° A 31</b>	<b>LUTTE CONTRE L'EROSION MARITIME DE LA PLAGE DU BAILLI DE SUFFREN AU RAYOL-CANADEL</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ</b> Type : Établissement Public de Coopération Intercommunale
Maître d'œuvre	<b>Groupement conjoint de Bureaux d'études : SEDOA / CEREG</b> <b>Mandataire :</b> SEDOA – 20, impasse de Courpouyran – 34990 Juvignac, Maîtrise d'œuvre technique <b>Cotraitant :</b> CEREG - 589, rue Favre de Saint-Castor – 34080 Montpellier, Dossiers environnementaux
Description de l'action	<p>Le projet consiste en la réparation de l'escalier public existant permettant l'accès à la plage du Rayol Est (devant l'hôtel du Bailli de Suffren) datant du début du XXème siècle.</p> <p>Cet ouvrage assure également, par sa présence et sa constitution, une fonction de protection du littoral et de la côte, en limitant l'érosion du talus rocheux par la mer. En effet, le rocher exposé présente une érosion accélérée, notamment compte tenu de sa composition (micaschistes).</p> <p>L'escalier est dans un état de dégradation avancé et des mouvements d'ensembles ont été relevés dans le cadre d'un suivi topo-métrique de l'ouvrage.</p> <p>La réparation de l'escalier public a pour objectif d'assurer la sécurité des usagers et la lutte contre l'érosion de la mer.</p> <p>Le linéaire concerné par les travaux est de 37.20 ml, un dénivelé de 8.50m environ pour une emprise au sol d'environ 240 m².</p> <p>Les travaux de réparation comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le confortement des fondations existantes,</li> <li>- L'épinglage de l'escalier au substratum à l'arrière du mur de soutènement de la terrasse de l'hôtel,</li> <li>- La reprise du béton armé de l'ouvrage,</li> <li>- La reconstruction de la maçonnerie.</li> </ul> <p>Les travaux s'attacheront à conserver l'aspect esthétique de l'ouvrage existant par une remise en état à l'identique.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>Le projet a fait l'objet d'une déclaration préalable auprès du service urbanisme de la commune et soumis à l'avis de l'ABF.</p> <p>L'ouvrage s'inscrit en dehors du Domaine Public Maritime (statut domanial validé par la DDTM83/SML). Néanmoins, une Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM sera demandée pendant la phase de travaux.</p> <p>La proximité du front de mer implique la mise en œuvre de mesure d'évitement, de réduction et de suivi, visant à éviter tout risque de pollution du milieu marin.</p> <p>L'ouvrage est public, il est destiné à l'ensemble des administrés et des touristes.</p> <p>Le coût total de l'opération est estimé à 1 340 000 € H.T.</p>										
Partenaires	<p>La commune du Rayol-Canadel sur mer</p> <p>L'ETAT dans le cadre de la DSIL en 2020 : 535 280 €</p> <p>A solliciter : l'Etat dans le cadre du CRTE 2022-2026</p>										
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses sont uniquement en investissement.</p> <p>Les principaux postes sont les suivants :</p> <table> <tr> <td>Sondages géotechniques :</td> <td>13 900 €</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre :</td> <td>122 900 €</td> </tr> <tr> <td>CSPS :</td> <td>4 700 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux :</td> <td>1 198 500 €</td> </tr> <tr> <td><b>Soit un montant total de</b></td> <td><b>1 340 000 € HT</b></td> </tr> </table>	Sondages géotechniques :	13 900 €	Maîtrise d'œuvre :	122 900 €	CSPS :	4 700 €	Travaux :	1 198 500 €	<b>Soit un montant total de</b>	<b>1 340 000 € HT</b>
Sondages géotechniques :	13 900 €										
Maîtrise d'œuvre :	122 900 €										
CSPS :	4 700 €										
Travaux :	1 198 500 €										
<b>Soit un montant total de</b>	<b>1 340 000 € HT</b>										
Plan de financement	<table> <tr> <td>CRTE (autre dotation )</td> <td>268 000 €</td> </tr> <tr> <td>DSIL</td> <td>535 280 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>536 720 € + TVA</td> </tr> <tr> <td><b>Total opération</b></td> <td><b>1 340 000 € HT</b></td> </tr> </table>	CRTE (autre dotation )	268 000 €	DSIL	535 280 €	Autofinancement	536 720 € + TVA	<b>Total opération</b>	<b>1 340 000 € HT</b>		
CRTE (autre dotation )	268 000 €										
DSIL	535 280 €										
Autofinancement	536 720 € + TVA										
<b>Total opération</b>	<b>1 340 000 € HT</b>										
Calendrier	<p>Le marché de maîtrise d'œuvre notifié : octobre 2020</p> <p>Validation Déclaration Préalable ABF : juillet 2021</p> <p>Récépissé déclaration loi sur l'eau : septembre 2021</p> <p>Obtention AOT : septembre 2021</p> <p>Consultation des entreprises : juillet 2021</p> <p>Notification des marchés : octobre 2021</p> <p>OS démarrage des travaux : novembre 2021</p> <p>Réception des travaux : décembre 2022</p>										
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'équipement réalisé et intégration dans le site</li> <li>- Degré de satisfaction des usagers concernant la qualité environnementale</li> <li>- Validation de l'autorité environnementale lors de l'exécution des travaux</li> </ul> <p>Travail en cours : les Indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>										

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

CONTACT ADMINISTRATIF : Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources extérieures, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-golfedessainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfedessainttropez.fr) )

CONTACT OPERATIONNEL : Sylvain CROUZET, directeur du pôle Environnement ( [scrouzet@cc-golfedessainttropez.fr](mailto:scrouzet@cc-golfedessainttropez.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 14/12/2021

CHUVEY - STATUTS DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



**FICHE ACTION**

**CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

Orientation stratégique n°	<b>AXE 9 - L'AGRICULTURE</b> <i>Renforcer les liens entre production agricole et consommation locale</i>
<b>ACTION N° A 32</b>	<b>PROJET PATRONNE</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ EPCI
Description de l'action	<p><b><u>Le projet de la Patronne</u></b></p> <p>Le projet s'inscrit dans les grands schémas structurants de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✔ Le PCAET</li> <li>✔ Le Projet Alimentaire du Golfe de Saint Tropez</li> <li>✔ Le CTE du massif des Maures</li> </ul> <p>Une propriété intercommunale, agricole et forestière, d'une centaine d'ha, sur la commune de la Mole. La propriété a été acquise en 2019 avec l'intention affirmée de fournir les cantines du territoire (loi EGALIM).</p> <p>La propriété offre 15 ha agricoles et une bastide de 350 m<sup>2</sup>, à réhabiliter.</p> <p>Elle se situe en périmètre rapproché de captage d'une nappe alluviale dans laquelle la CCGST puise une part importante de son alimentation en eau. Elle offre un environnement et une biodiversité importante. Les projets de mise en valeur agricole visent des productions qualitatives et agro - écologiques.</p> <p>Les objectifs de la CCGST à travers ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Approvisionner les cantines scolaires du territoire</li> <li>➢ Diversifier l'agriculture locale (maraichage / caprin laitier / ovin viande / volaille et œufs / arboriculture)</li> <li>➢ Accueillir et montrer les pratiques, la culture agricole locale aux scolaires, habitants, touristes</li> </ul>

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner à l'installation des porteurs de projets agricoles et alimentaires.</li> </ul> <p>Le projet est organisé en trois phases successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude de potentiel agronomique (réalisée – conclusions rendues fin 2019)</li> <li>➤ Etude de définition du modèle juridico économique (en cours) – définition notamment des contrats qui permettent de préserver les intentions de la collectivité et qui soient motivant pour les porteurs de projet.</li> <li>➤ Mise en œuvre</li> </ul> <p>Le Projet est en phase de mise en œuvre Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une activité maraîchère principale</li> <li>➤ Une activité maraîchère en espace test</li> <li>➤ Un élevage caprin laitier</li> <li>➤ Un élevage ovin allaitant</li> <li>➤ Une structure d'accueil scolaire et touristique</li> <li>➤ Des compléments : poules pondeuses, arboriculture, sylviculture.</li> </ul> <p>Le Projet est écrit et décrit avec précision. Il est en cours d'inscription budgétaire (AP-CP)</p> <p>Les premiers marchés techniques et de travaux sont en cours de rédaction. Le Comité technique qui associera l'ensemble des partenaires technique est en cours de constitution.</p>
Partenaires	<p><u>Les partenaires pour le pilotage du projet</u> : L'AUDAT (Agence d'urbanisme de l'aire Toulonnaise) assiste la CCGST par convention. Des MOE sont en cours de recrutement par spécialités ils seront liés par un marché public (Architecte et groupe technique pour la rénovation de la Bastide) (MOE qualifié pour les aspects réglementaires liés à l'implantation de cultures et au défrichement.</p> <p><u>Les partenaires techniques</u> : La Chambre d'agriculture du Var, Agribiovar, l'ADEAR, le CERPAM, l'ONF, l'ASL de la Suberale Varoise, le Syndicat des Producteurs de châtaignes du Var, la SAFER Ces partenaires vont apporter leurs compétences techniques par spécialités dans cadre de conventions. Certains de ces conventions sont déjà signées.</p>

### Coût prévisionnel global : 1 791 000 HT

Ci-dessous un récapitulatif des différentes tâches identifiées pour la mise en œuvre du Projet :

Eléments de Projets	Montant HT
Définition de l'implantation des activités et des bâtiments	10 000
Création du puits	26 000
Travaux agricoles et forestiers	190 000
Bastide "la Patronne"	1 020 000
Maraichage	130 000
Elevage caprin laitier	205 000
Elevage ovin viande	50 000
Elevage de poules pondeuses	30 000
Arboriculture / Sylviculture	95 000
Espace d'accueil pédagogique et touristique	15 000
Recrutement des candidats	20 000
<b>Total Projet</b>	<b>1 791 000</b>

Ci-dessous une répartition annuelle des financements prévisionnels :

Années	2021	2022	2023	2024	2025	Total Global
Total annuel	38 000	425 000	605 000	585 000	140 000	1 791 000

Plan de financement	Une AP-CP est en cours de création pour porter ce projet  Des recherches de financement vont être entreprises sur les lignes du FEADER principalement. Une veille est en cours pour les Appels à Projet divers sur lesquels ce projet est susceptible d'émerger,
Calendrier	2021-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Installation des agriculteurs et production effective pour 2023 et 2024 Maraichage / maraichage en espace test / caprin laitier / ovin allaitant  Travail en cours : les Indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT ADMINISTRATIF : Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ([cwalter@cc-golledesainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golledesainttropez.fr))

CONTACT OPERATIONNEL : Guillaume PERRIN, directeur du pôle Aménagement ([gperrin@cc-golledesainttropez.fr](mailto:gperrin@cc-golledesainttropez.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet : 14/12/2021

Ministère de l'Intérieur - LA COHESION DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 9 – L'AGRICULTURE</b> <i>Renforcer les liens entre production agricole et consommation locale</i>
<b>ACTION N° A 33</b>	<b>MARAICHAGE COMMUNAL POUR UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN LEGUMES DU GROUPE SCOLAIRE GERARD PHILIPPE</b>
Maître d'ouvrage	Ville de RAMATUELLE
Description de l'action	Cultiver des légumes bio en régie municipale afin de couvrir 80 % de l'alimentation en Bio pour la restauration scolaire pour la fin du mandat municipal. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation au comportement bio et à la transition écologique par le renforcement de la politique d'alimentation biologique au restaurant scolaire</li> <li>• Soutien à l'évolution de l'agriculture vers le bio.</li> <li>• Adaptation des services municipaux à une gestion nature.</li> <li>• Incitation à l'utilisation de composteurs et mise en valeur du tri</li> </ul>
Partenaires	Services Techniques Municipaux / service Espaces Verts Service Enfance Jeunesse, agents du restaurant scolaire AGRIBIOVAR et ADEAR pour l'accompagnement technique et opérationnel La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
Coût prévisionnel	Principaux postes de dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes et accompagnement (Agribiovar et Adear) : 21 300 €</li> <li>• Préparation terrain agricole : 3 950 € HT</li> <li>• Construction d'un bâtiment agricole : 500 000 € HT</li> <li>• Achat de matériel agricole estimé à 100 000 €</li> <li>• Réalisation d'une clôture estimée à 25 000 €</li> <li>• Achat semences, plantes, engrais et petits matériels estimés à 5000 euros annuels</li> <li>• Certification annuelle en bio (ECOCERT) : 1000 €</li> <li>• Consommation d'eau à évaluer (entre 5000 et 8000 litres)</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de personnel : 1 ETP + emplois saisonniers) à évaluer</li> </ul>
Plan de financement	<p>A ce stade du projet, pas de plan de financement affiné</p> <p>Phasege financier annuel prévisionnel :</p> <p>2021 : 25 250 € HT 2022 : 631 000 € HT</p> <p>Montant total prévisionnel des travaux : 656 250 HT</p>
Calendrier	<p>Fin avril 2021 : analyse des sols / diagnostic Restauration scolaire (29-04-21) / Etude des besoins en matériel et bâti</p> <p>Automne 2021 : Installation Serres-Tunnels / Préparation des sols + engrais vert / Planification des cultures</p> <p>Les premiers légumes devraient sortir de terre pour le printemps 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACT COMMUNE : Séverine FACCHIERI DGA ([dga@mairie-ramatuelle.fr](mailto:dga@mairie-ramatuelle.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2  Réception par le préfet : 14/12/2021 LA COMMISSION DES TERRITOIRES

**FICHE ACTION**

**CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 8 – L'AGRICULTURE</b> <i>Le Massif des Maures, support d'une identité agricole</i></p> <p><b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i></p>
ACTION N° A 34	<p><b>MISÉ EN PLACE, VALORISATION ET PROMOTION D'UN RESEAU D'ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES INTERCOMMUNALES</b></p>
Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : <b>Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez</b> Type : <b>EPCI</b></p>
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, par sa compétence, entend développer et valoriser un réseau d'itinéraires et contribuer ainsi à la pratique de la randonnée non motorisée sur son territoire. Le potentiel du territoire de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez permettra de mettre en place un important réseau de chemins de randonnée. Pour concrétiser ce projet, la sécurisation et l'aménagement des chemins de randonnées communautaires sont indispensables. Cela passera par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation de travaux sur les chemins</li> <li>- la mise en place de Signalétiques : directionnelle, informative</li> <li>- l'aménagement des zones de stationnement au départ des randonnées</li> </ul> <p><b>Objectifs :</b> Actuellement la mise en valeur des chemins de randonnées communautaires, nécessite la sécurisation des parcours, qui se doivent d'être accessibles toute l'année afin de garantir à la population et au territoire, un réseau d'itinéraires entretenus, rénovés, lisibles et de qualité pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De proposer une offre touristique à l'année avec des activités sportives simples et de nature, non énergivores,</li> <li>- De protéger et maîtriser le réseau de chemins à fort caractère patrimonial du territoire,</li> <li>- D'associer et mettre en valeur les producteurs (ovins, caprins, viticulteurs...) du territoire, qui se trouvent parfois éloignés des zones commerciales et des centres villes,</li> <li>- D'améliorer les connaissances de la biodiversité locale, en vue de la protéger,</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

063-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet : 14/12/2021

Partenaires	<p>En complément l'accès au massif des Maures (en dehors des périodes estivales à risques) par les visiteurs mais aussi par les habitants locaux, jouera en faveur de la protection du massif, car on protège mieux ce que l'on connaît bien.</p> <p>Un point supplémentaire attendu grâce à la mise en valeur de ces chemins, est le développement de voies variées en faveur de la mobilité douce pour les déplacements en dépit du relief du Massif des Maures ; en particulier les déplacements professionnels pendulaires.</p> <p><b>Actions en faveur de la transition énergétique :</b>  Parmi les chemins de randonnée communautaires qui seront aménagés, certains permettront aux usagers de les emprunter comme voies dites vertes pour les déplacements pendulaires domicile/travail, en vélo ou à pied.  Cela désengorgera les routes sur-fréquentées, limitera la production de gaz à effet de serre et permettra aux usagers la pratique d'une activité physique régulière recommandée par les instances de santé nationale et mondiale.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de transition énergétique passé entre la CCGST et les EPCI limitrophes, les chemins de randonnées reliant plusieurs collectivités seront aussi mis en valeur, tant pour le tourisme, qu'en tant que voies vertes.</p> <p><b>Intérêt Intercommunal :</b>  Au niveau intercommunal, ces chemins de randonnées apportent une visibilité en offrant des activités de loisirs supplémentaires. Sur le territoire, la forêt, les sous-bois et l'arrière-pays seront mis en valeur à l'année, afin de compléter l'offre touristique proposée par les zones balnéaires estivales.  Les informations historiques, culturelles ou économiques, présentées tout le long des itinéraires de randonnées, disponibles et détaillées sur le site internet dédié aux randonnées communautaires, donneront une autre vision et une autre approche des communes du golfe de Saint-Tropez.</p> <p>Par les itinéraires aménagés et sécurisé, les usagers pourront aller à la rencontre des producteurs locaux situés sur les chemins ou à proximité.  Les producteurs disposeront d'une signalétique propre sur les chemins.  Pour favoriser encore ces rencontres, des randonnées thématiques seront proposées, telles que : l'oenotourisme ; les fermes ; les fromages...</p>
-------------	---

**Coût prévisionnel global : 250 000 HT**

Ci-dessous un récapitulatif des différentes tâches identifiées pour la mise en œuvre du Projet :

Eléments de Projets	Montant HT
Sécurisation et aménagement de l'assise des chemins	50 000 €
Restauration du patrimoine	50 000 €
Signalétique directionnelle	90 000 €
Signalétique informative	50 000 €
Aménagement des zones de départ des randonnées	10 000 €
<b>Total Projet</b>	<b>250 000 €</b>

Ci-dessous une répartition annuelle des financements prévisionnels :

Années	2021	2022	2023	Total Global
Total annuel	85 000 €	115 000 €	50 000 €	250 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021



Plan de financement	<b>Subventions acquises</b>	<b>Montant</b>
	CRET 2	66 750,00 €
	DSIL	40 000,00 €
	<b>Subvention complémentaire</b>	<b>Montant</b>
	CRTE (autres dotations)	50 000 €
	<b>Autofinancement</b>	<b>Montant</b>
	CCGST	93 250,00 €
	*	
Calendrier	Action démarrée en 2021	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres aménagés Fréquentation : information collectée auprès des Offices de tourisme, via APIDAE  Travail en cours : les Indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022	

**CONTACT ADMINISTRATIF :** Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfedesainttropez.fr) )

**CONTACT OPERATIONNEL :** Eric ASTRUC, directeur du pôle Economique ( [eastruc@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:eastruc@cc-golfedesainttropez.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 10 - LA GESTION, LA MAITRISE ET LE RECYCLAGE DES DECHETS</b> <i>Renforcer la valorisation locale d'une partie des déchets</i>
ACTION N° A 35	<b>REHABILITATION DU RESEAU DE DECHETERIES INTERCOMMUNALES</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST)
Description de l'action	<p>Le territoire de la CCGST est composé d'un réseau de 11 déchèteries.</p> <p>Dans le cadre de la modernisation de son patrimoine, pour offrir un meilleur accueil et une meilleure sécurité aux usagers et améliorer les conditions de travail de son personnel, la CCGST a entrepris des travaux d'aménagement et de mise en sécurité sur l'ensemble des déchèteries (excepté La Mole qui est en gestion déléguée).</p> <p>Le parc de 10 déchèteries est prévu en réhabilitation selon le schéma suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <u>Création de 4 super déchèteries (pour particuliers et professionnels)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 3 déchèteries existantes à rénover : <b>Sainte-Maxime, Grimaud, Cavalaire-sur-Mer</b></li> <li>&gt; 1 déchèterie à créer : <b>Ramatuelle</b></li> </ul> </li> </ul> <p>Les aménagements des superdéchèteries viseront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à régler des problèmes de sécurité et de mise en conformité réglementaire révélés par l'audit.</li> <li>▪ à disposer de bonnes conditions de circulation sur le site en veillant à séparer les VL des PL</li> <li>▪ à accueillir des flux de déchets et des bennes supplémentaires (non disponibles au niveau des Ecopoint Tri)</li> <li>▪ Exemple de dimensionnement typé pour ces 4 sites hors bennes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 1 chalet du réemploi en entrée du site</li> <li>o 1 plateforme d'accueil et de broyage des déchets verts pouvant accueillir entre 2500 et 3000 t/an (hors Cavalaire 7000 t) avec séparation des souches en bennes</li> </ul> </li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

- o 1 borne textile 4 m<sup>2</sup>
  - o 1 cuve huile de vidange acier 2000 litres sous abri et sur bac de rétention (vendu avec cuve)
  - o 1 conteneur piles 200 litres
  - o 1 conteneur pour stockage de batteries avec couvercle volume 800 litres (70 à 85 batteries)
  - o 1 conteneur pour stockage tubes fluorescents volume 1250 litres (650 à 2100 tubes en fonction du diamètre)
  - o 1 local DDS organisé, étiqueté et rangé
  - o 1 conteneur pour stockage de fusées de détresse volume 600 litres
  - o 1 conteneur pour stockage d'extincteurs volume 600 litres
  - o 1 borne pour les radiographies
  - o 1 borne pour les cartouches d'encre
  - o 1 borne capsules (type Nespresso)
  - o Etc.
- Exemple de dimensionnement en bennes pour ces 4 sites :
    - o 2 bennes bois A et B (500 t/Déchéterie)
    - o 2 bennes encombrants 30 m<sup>3</sup>
    - o 1 benne fermée compactrice pour cartons 30 m<sup>3</sup>
    - o 1 benne fermée pour les ferrailles 30 m<sup>3</sup>
    - o 1 benne mobiliers 30 m<sup>3</sup>
    - o 2 conteneurs DEEE 38 m<sup>3</sup>
    - o 2 bennes à capot 15 m<sup>3</sup> pour petits DEEE
    - o 2 à 4 bennes renforcées pour gravats propres ou saies de 12-15 m<sup>3</sup>
    - o 1 benne 7 m<sup>3</sup> verre plat
    - o 1 benne 7 m<sup>3</sup> à capot pèse
    - o 3-5 bennes 30 m<sup>3</sup> pour déchets verts selon les sites et s'ils ne disposent pas de plateforme dédiée
    - o 1 benne 15 m<sup>3</sup> pour les bouteilles de gaz
    - o 1 benne 30 m<sup>3</sup> pour les pneus
    - o 1 benne fermée polystyrène 30 m<sup>3</sup>
    - o etc.

Concernant Ramatuelle, l'ouverture de cette nouvelle déchéterie entrainera la fermeture et la réhabilitation de la déchéterie actuelle.

#### ❖ Création de 6 Eco-points Tri (pour particuliers)

- La Garde-Freinet
- Plan-de-la-Tour
- Cogolin
- Rayol-Canadel
- La Croix Valmer
- Saint-Tropez

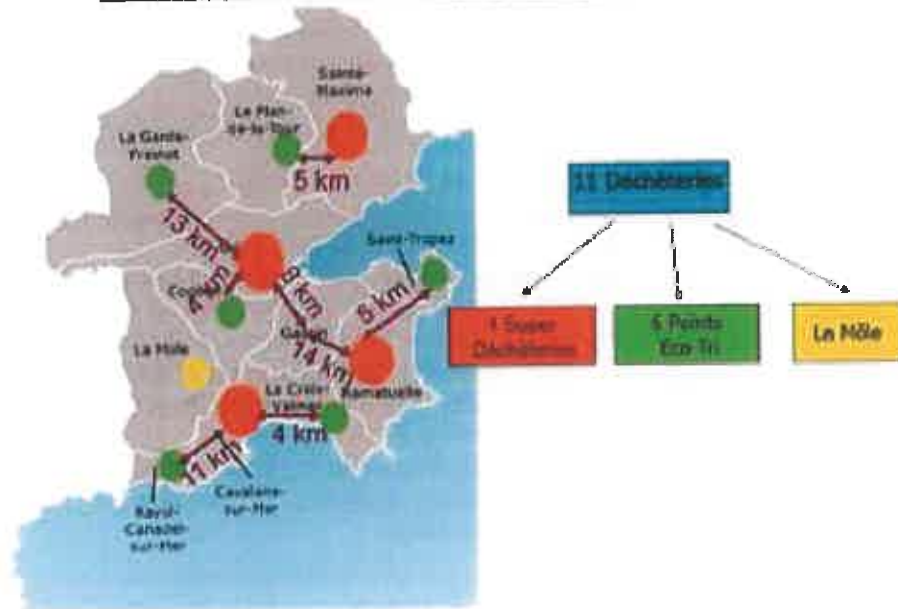
Les flux de déchets captés sont adaptés à la situation de chaque déchéterie et la distance aux superdéchéteries. Par conséquent, certains déchets n'y seront pas acceptés : gaz, pneus, amiante, huile de friture, Mobilier... en fonction des configurations de chaque site.

Ces sites seront regroupés en 3 familles :

- Eco point tri éloigné d'une super déchéterie (>10 km) : La Garde-Freinet et Rayol-Canadel

- Eco point tri complémentaire à une super déchèterie (tonnages importants ne pouvant être détournés complètement) : Cogolin et La Croix Valmer
- Eco point tri à proximité d'une super déchèterie (< 5km) : Plan-de-la-Tour et Saint-Tropez

**Localisation des sites sur le territoire de la CCGST**



Coût prévisionnel

**Dépenses d'investissement (hors taxe) : 10 089 850 €**

Incluant les travaux de rénovation des 10 déchèteries et les frais d'études (maîtrise d'œuvre)

Plan de financement

Plan de financement						
Action	CCGST (auto-financement)	DETR 2017	ADEME	Région CRET 2019	Europe (LIFE déchets)	Total
Rénovation des 10 déchèteries	7 954,1 k€	147,5 k€	360,0 k€	300,0 k€	1 328,25 k€	10 089,85 k€

Calendrier

Le projet a été initié en 2017.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée au second trimestre 2017. Les phases études et d'avant-projet sont finalisées.

	<p>Parmi les 10 sites à rénover, 4 ont été définis comme optionnelles car soumis à des contraintes administratives fortes ou des procédures longues. (Plan-de-la-Tour, Cogolin, Saint-Tropez et Ramatuelle)</p> <p><b>Le marché de travaux a été attribué. Il comporte 4 lots :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lot 1 : VRD, terrassements, clôtures, dispositifs de sécurité des quais de dépose...</li> <li>▪ Lot 2 : bâtiment, gros œuvre</li> <li>▪ Lot 3 : éclairage, surveillance et contrôle d'accès</li> <li>▪ Lot 4 : espaces verts et arrosage</li> </ul> <p>Ces lots ont été notifiés en décembre 2020 (lots 1 et 3) et en avril 2021 (lots 2 et 4)</p> <p>Un planning prévisionnel de réalisation des travaux a été défini. Il prend notamment en compte un critère de non-simultanéité visant à assurer une continuité du service aux usagers sur le territoire de la CCGST.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Les travaux ont débuté en mars 2020</b> par le site du Plan de la Tour. Pour ce site, les travaux ont duré 3 mois et sont aujourd'hui terminés.</li> <li>▪ Deux sites sont en cours de rénovation : <b>La Croix Valmer et La Garde-Frolnet. Ils seront finis d'ici la fin d'année 2021.</b></li> <li>▪ Nous nous apprêtons à <b>débuter les travaux pour le site de Cogolin mi-novembre 2021.</b></li> <li>▪ Il est prévu une finalisation de l'ensemble des travaux pour <b>fin 2023</b> (sans prise en compte de toutes contraintes sanitaires ou environnementales)</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les Indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT ADMINISTRATIF : Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-golfedessainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfedessainttropez.fr) )

CONTACT OPERATIONNEL : Sylvain CROUZET, directeur du pôle Environnement ( [scrouzet@cc-golfedessainttropez.fr](mailto:scrouzet@cc-golfedessainttropez.fr) )

**APCP POUR 13/32 DIFFERENT**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 10 – LA GESTION, LA MAITRISE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS</b> <i>Renforcer la valorisation locale d'une partie des déchets</i>
<b>ACTION N° A 36</b>	<b>CREATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS EN VUE DE L'OBTENTION D'UN COMPOST NORME ET DE BOIS ENERGIE INDUSTRIEL</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ EPCI</b>
Description de l'action	<p>La collectivité, au titre de sa compétence « gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés », gère un centre de traitement des déchets verts sur la commune de la Mole. Ce centre de valorisation exploité depuis plus de 15 ans, ne répond plus au besoin actuel suivant de multiples critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation,</li> <li>• Opérationnel</li> <li>• Capacité de traitement</li> <li>• Qualité du produit délivré</li> </ul> <p>Ces observations, mises en évidence au travers d'un diagnostic technique détaillé, ont conduit la collectivité à engager une opération qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire une unité de production de compost et combustible biomasse aux capacités adaptées et aux qualités de production maîtrisées – Cette unité sera réalisée sur un site proche de l'actuel, sur la commune de la Mole,</li> <li>- La partie actuelle du site délaissée sera convertie en une base de vie pour accueillir le service de collecte des déchets.</li> </ul> <p>L'unité de compostage qui va être mise en place sera des plus performantes, suivant les dernières technologies utilisées.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>Le processus choisi va s'orienter vers une ventilation forcée en tunnel. La fermentation se fera dans des « box » dans lesquels sont impulsés de l'air par le sol. Cette insufflation est pilotée par une « supervision » qui mesure en continu le taux d'oxygène, la température et l'humidité des andains. La fermentation se fait en adéquation avec les postes de réception, broyage, criblage et maturation, en vue de réduire le temps de fabrication des produits finaux, tout en stabilisant la qualité.</p> <p>La nouvelle capacité de traitement sera de 25 000 T/an.</p> <p>Parallèlement, dans le cadre de l'amélioration permanente des services apportés à ses usagers et aux personnels, la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez réalisera un lieu de travail pour son personnel de collectes qui respectera le cadre de la réglementation administrative correspondante.</p>
Partenaires	<p>Union Européenne, Etat, Région, ADEME pour partenaires financiers</p> <p>Trivérlo, Hantsch, Logabet pour partenaires techniques</p> <p>Builders &amp; Partners et IDE Environnement pour encadrement technique</p>
Coût prévisionnel	9,21 M€ HT (11,05 M€ TTC)
Plan de financement	<p>Etat (FNADT) : 1,84 M€</p> <p>Région (CRET) : 1,94 M€</p> <p>ADEME : 40 000 euros</p> <p>Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez : 5,39 M€</p> <p>Les dépenses seront financées par les subventions, le FCTVA, l'auto-financement et l'emprunt.</p>
Calendrier	<p>2018/2019 : Diagnostic et définition du programme de l'opération</p> <p>2019/2020 : Consultation dans le cadre d'un marché de conception réalisation</p> <p>2021 T1/T2 : Etudes de conception</p> <p>2021 T3 : Etudes d'exécution</p> <p>2022 : réalisation de l'unité de production</p> <p>2023 : construction de la base vie pour le service de collecte des déchets</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021



Indicateurs d'évaluation  
proposés

Travail en cours : les Indicateurs seront transmis au cours de l'année  
2022

CONTACT ADMINISTRATIF : Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfedesainttropez.fr) )

CONTACT OPERATIONNEL : Sylvain CROUZET, directeur du pôle Environnement ( [scrouzet@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:scrouzet@cc-golfedesainttropez.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

063-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet : 14/12/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHE ACTION :

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 5 – L'AMENAGEMENT NUMERIQUE</b> <i>Renforcer la connexion numérique du territoire comme facteur d'attractivité et de construction d'un « territoire intelligent »</i></p> <p><b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> <i>Image, diversification et attractivité du territoire</i></p>
<b>ACTION N° A 37</b>	<b>MISE EN PLACE DE 2 RELAIS D'INFORMATION SERVICE DIGITAUX ET INTERACTIFS – ZAE SAINT MAURE COGOLIN</b>
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez EPCI</b>
Description de l'action	<p>Le Parc d'Activité de Saint Maur représente un poumon économique important pour la ville de COGOLIN, avec plus de 100 entreprises.</p> <p>Il est quotidiennement visité par de nombreux acteurs économiques : clients, fournisseurs, ...</p> <p>Il dispose actuellement d'un seul panneau d'information en entrée de zone (côté Cogolin), peu lisible compte tenu du nombre d'informations en lien avec le nombre d'entreprises présentes. Son maintien à jour représente aussi une difficulté de gestion</p> <p>Son remplacement est d'actualité. Toutefois, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez souhaite, compte tenu de l'avancée des technologies de communication, moderniser et compléter cet équipement, par la mise en place de 2 Relais d'Information Service électroniques.</p> <p>Ce projet qui fait appel aux nouvelles technologies, est destiné à tout public qui emprunte le Parc d'Activité.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>Les objectifs poursuivis sont de moderniser les outils d'information en entrée de parc d'activité pour les différents intervenants : clients, fournisseurs, ...</p> <p>Ces dispositifs participent au plan de réhabilitation des zones d'activités et notamment de celle de Saint Maur à Cogolin, dont la tranche 4 du programme de travaux engagé, sera finalisée à l'été 2022.</p>						
Partenaires	Commune de Cogolin						
<b>Plan de financement : Coût prévisionnel global : 60 000 HT</b>							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>MO (autofinancement)</th> <th>Demande de subvention 40 %</th> <th>Total € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>36 000 €</td> <td>24 000 €</td> <td>60 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	MO (autofinancement)	Demande de subvention 40 %	Total € HT	36 000 €	24 000 €	60 000 €
MO (autofinancement)	Demande de subvention 40 %	Total € HT					
36 000 €	24 000 €	60 000 €					
Calendrier	<p>La planification du présent projet est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études de faisabilité ou esquisse Février 22</li> <li>• Avant – projet Avril 22</li> <li>• Appels d'offres lancés ou consultation des entreprises de travaux Juin 22</li> <li>• Commencement d'exécution de l'opération : 01 septembre 2022</li> <li>• Début des travaux : 01 octobre 2022</li> <li>• Achèvement de l'opération : 31 octobre 2022</li> </ul>						
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022						

**CONTACT ADMINISTRATIF :** Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfedesainttropez.fr) )

**CONTACT OPERATIONNEL :** Eric ASTRUC, directeur du pôle Economique ( [eastruc@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:eastruc@cc-golfedesainttropez.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

2 **Accusé certifié exécutoire**  
 RESEAU NATIONAL DE LA COHESION DES TERRITOIRES  
 Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE ACTION

### **CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

#### **PETITE VILLE DE DEMAIN**

Orientation stratégique n°	<b>AXE 12 – LA FORMATION</b> <i>Soutenir les équipements de formation sur le territoire et en garantir l'accessibilité</i>
<b>ACTION N° A 38</b>	<b>EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LE RIALET</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE COGOLIN</b>
Description de l'action	<p><b>Constat :</b> La ville de Cogolin se positionne de façon naturelle comme ville faisant office de centralité. Consciente de sa fonction d'entraînement, la ville, cœur géographique et économique du territoire, doit jouer pleinement son rôle de locomotive au service du développement de son bassin de vie.</p> <p>Cogolin bénéficie d'une particularité dans le Golfe de Saint-Tropez puisqu'elle a une population résidente à l'année.</p> <p>Son profil démographique est atypique dans le Var, parce que son solde naturel est nettement positif, surtout par rapport aux autres communes du programme Petites villes de demain, alors que son solde migratoire est négatif. D'autre part, la proportion de personnes âgées (+ 60 ans) est plus faible que la moyenne départementale (24% de la population), alors que les moins de 44 ans représentent 53% de la population de la ville (dont 16 % - 15 ans). Il y a donc une forte population de jeunes.</p> <p>Par ailleurs, sur les 1100 élèves environ accueillis dans les écoles primaires cogolinoises, une centaine environ proviennent des autres communes du territoire.</p> <p>Enfin, la commune de Cogolin va connaître une croissance de son offre de logements dans les 4 années à venir de + 13 %. La conséquence directe est une augmentation du nombre de classes</p>

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception certifiée par le 11/12/2021 COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>nécessaires pour absorber la croissance interne à la ville et la venue de nouveaux enfants. À l'horizon 2023, nous aurons un manque net de 5 classes (croissance externe).</p> <p>De ce fait, il est nécessaire de fournir des infrastructures scolaires en capacité de répondre aux besoins de cette croissance démographique externe. Pour ce faire, il devient nécessaire de lancer un programme permettant de pallier cette carence.</p> <p><b>Projet :</b> Afin de limiter les coûts et optimiser le temps de réalisation, nous proposons l'extension du groupe scolaire du Riaret.</p> <p>En effet, à l'origine (2006) ce groupe scolaire avait été pensé pour accueillir 7 classes supplémentaires. Le phasage en deux du projet avait permis de réaliser la première tranche (3 ailes du bâtiment) dans un premier temps. Laisant la dernière en suspens.</p> <p>Toutefois, tout avait été prévu pour permettre la réalisation de la dernière tranche dans de bonnes conditions. Pour ce faire, il avait été décidé de préparer les fondations, les accès internes (escaliers, portes, passages, etc.), les jonctions entre les bâtiments et la sécurisation des travaux de façon à permettre leur réalisation sans impacter le bon déroulement des cours.</p>
Coût prévisionnel	<p><b>Total 5 950 000 € HT</b> dont :</p> <p>2 000 000 € HT Travaux de bâtiment</p> <p>380 000 € HT Équipements scolaires</p> <p>1 500 000€ HT Acquisition terrain pour création passage et zone de dépose minute</p> <p>870 000 € HT Création zone de passage et dépose minute</p> <p>1 200 000 € HT Création passerelle bois/acier pour passage véhicules</p>
Plan de financement	<p>Etat : 3 425 000 €</p> <p>Département : 890 000 €</p> <p>Région : 445 000 €</p> <p>Fonds propres : 1 190 000 € + TVA</p>
Calendrier	<p>Acquisition du foncier : 1<sup>er</sup> trim 2022</p> <p>Lancement des marchés publics : 1<sup>er</sup> trim 2022</p> <p>Début des travaux : 04 2022</p> <p>Achèvement : automne 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ( [L.frison@cogalin.fr](mailto:L.frison@cogalin.fr) )

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ( [chefdeprojetPVD@cogalin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@cogalin.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet le 14/12/2021

REUNION DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 12 – LA FORMATION</b> <i>Soutenir les équipements de formation sur le territoire et en garantir l'accessibilité</i></p> <p><b>AXE 15 – LA CULTURE</b> <i>Développer un réseau de lieux culturels accessibles</i></p>
ACTION N° A 39	<b>RÉHABILITATION ET MISE AUX NORMES DE LA MAISON DE FONCTION DES « INSTITUTEURS » EN EQUIPEMENT PUBLIC ACCUEILLANT LE POLE EDUCATION ET ANIMATION COMMUNAL ET LES ASSOCIATIONS</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DU PLAN DE LA TOUR</b> Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le projet consiste en la réhabilitation et la mise aux normes de l'ancienne « maison de fonction des instituteurs », jouxtant le groupe scolaire Marcel Aumérat, en équipement public pour accueillir le pôle éducation et animation de la commune ainsi qu'une salle de réunion pour les associations.</p> <p>Les locaux dans lesquels se situe actuellement ce pôle, hébergent aussi notre police municipale et notre CCAS. Le développement du service de la police municipale avec l'installation d'une CSU (centre de supervision urbain) nécessite de l'espace supplémentaire et le déplacement du pôle éducation et animation.</p> <p>Afin d'obtenir une proximité avec les écoles, le centre de loisirs et de regrouper toutes les activités liées à l'éducation et à la jeunesse sur un même site, la commune a fait le choix de réhabiliter cette ancienne maison pour y accueillir le pôle.</p>
Partenaires	<p>Une étude a été confiée à un géomètre et un architecte a été missionné pour l'élaboration des plans et le chiffrage du projet.</p> <p>Les travaux vont être budgétisés à hauteur de 120 000 € HT sur notre budget prévisionnel 2022.</p> <p>La prochaine étape consiste à faire valider la faisabilité du projet par le Sous-préfet lors du rendez-vous du 28 octobre 2021.</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût de fonctionnement non chiffré à ce jour</p> <p>Investissement : 160 000 euros HT          - Travaux : 140 000 € HT          - Mobilier : 20 000 € HT</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 14/12/2021

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Plan de financement	Recherche de subventions en cours auprès du Département et de l'Etat (DETR)
Calendrier	Réalisation des études : 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021 Appel d'offres : 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 Lancement des travaux : 2 <sup>ème</sup> trimestre 2022 Achèvement des travaux : au cours de 2 <sup>ème</sup> semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Florence BUFFENOIR DGS ( [dgs@plandelatour.net](mailto:dgs@plandelatour.net) )

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le preneur : 14/12/2021

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



## FICHE ACTION

### CRTE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 12 – LA FORMATION</b> <i>Soutenir les équipements de formation sur le territoire et en garantir l'accessibilité</i></p> <p><b>AXE 13 – LA SANTE ET LES SOLIDARITES</b> <i>Lutter contre l'isolement des seniors et la dépendance.</i></p>
<b>ACTION N° A 40</b>	<b>CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE LA JEUNESSE</b>
Maître d'ouvrage	Commune de LA MOLE
Maître d'œuvre	Appel d'offres Architecte et AMO 1er semestre 2022
Description de l'action	<p><b><u>Construction d'une maison de la jeunesse</u></b></p> <p>Création d'une structure d'accueil Jeunesse intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Petite enfance (régime micro-crèche) : 0 – 3 ans</li> <li>- Périscolaire et extra-scolaire : accueil, activités dans le cadre d'un PEDT et Plan Mercredi, aide aux devoirs</li> <li>- Le Conseil municipal des Jeunes et travail sur la citoyenneté</li> <li>- Une partie d'aide à la parentalité avec des intervenants spécialisés</li> <li>- Ce projet aura vocation à intégrer l'accueil de trois générations : les 0-3 ans, les 4-12 ans et les 13-17 ans, dans le cadre d'un travail conjoint avec l'école sur un contrat jeunesse global qui sera poursuivi sur les temps-extra-scolaires.</li> </ul> <p>L'actuelle enceinte du périscolaire, dite « du petit prince » deviendra le siège des activités associatives.</p>
Partenaires	<p>CAF du Var : Plan d'aide exceptionnel en investissement (Paei),</p> <p>Etat : subventionnement</p> <p>Collectivités territoriales : subventionnement</p>
Coût prévisionnel	<p><b><u>Acquisition foncière : 165 000 € (réalisé)</u></b></p> <p>- <u>Tranche 1 :</u></p> <p>- Travaux : 850 000,00 € H.T</p> <p>- Frais esquisse et pré-chiffrage architecte : 3 000,00 € H.T</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p style="text-align: center;"><b>Montant (H.T.) : 853 000,00 € H.T</b></p> <p>- <u>Tranche 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AMO / Architecte : 88 000,00 € H.T</li> <li>- Bureaux d'études sécurité, incendie, CSFS, PM, électricité, etc : 25 000,00 € H.T</li> <li>- équipement mobilier : 36 000,00 € H.T</li> <li>- équipement cuisine crèche : 15 000,00 € H.T</li> <li>- espaces verts : 4 000,00 € H.T</li> <li>- équipement anti-intrusion : 20 000,00 € H.T</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Montant (H.T.): 187 000,00 € H.T</b></p> <p style="text-align: center;"><b>TOTAL HT: 1 040 000 € HT</b></p>
Plan de financement	<p><b>AIDES PUBLIQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat : DETR <span style="float: right;">208 000 € (20 %)</span></li> <li>- CAF du Var <span style="float: right;">416 000 € (40 %)</span></li> <li>- Conseil Régional <span style="float: right;">104 000 € (10%)</span></li> <li>- Conseil Départemental <span style="float: right;">104 000 € (10%)</span></li>   <li>- Emprunts : <span style="float: right;">120 000 €</span></li> <li>- Fonds propres : <span style="float: right;">88 000 €</span></li>   <li>- Apport (terrain) : <span style="float: right;">165 000 €</span></li> </ul>
Calendrier	<p>Appel d'offres Architecte / AMO : début 2022  Obtention du Permis de construire : 1er semestre 2022  Appel d'offres travaux : 1er semestre 2022  Date prévisionnelle de début : 2eme semestre 2022  Date prévisionnelle d'achèvement : 2eme semestre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposée	<p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

**CONTACT COMMLINE : Virginie DALMASSO DGS ([dgs@maine-laocle.fr](mailto:dgs@maine-laocle.fr))**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

ANEXE NATIONALITE ET LA COHESION DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### **CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

Orientation stratégique n°	<b>Axe 14 - LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i> <i>Repenser l'accueil des touristes et excursionnistes</i>
<b>ACTION N° A 41</b>	<b>REMISE AUX NORMES DU BATIMENT DE L'OFFICE DU TOURISME, AMENAGEMENT INTERNE ET EQUIPEMENTS NUMERIQUES</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE SAINT-TROPEZ</b> <b>Collectivité territoriale</b>
Maître d'œuvre	En cours de consultation Architecte et bureaux d'études techniques
Description de l'action	<p>Ce nouveau bâtiment doit redevenir un point attractif, un lieu de découverte avec un ensemble de services indispensables, dont un espace boutique. Il doit être l'image du territoire, et intégrer les évolutions du numérique, du développement durable et de l'écocitoyenneté du futur.</p> <p>Il sera idéalement situé à l'intersection du quai de l'Epi et du Quai Bouchard, passage quasi obligatoire des visiteurs garés sur le parking du port et des croisiéristes qui débarquent au quai d'honneur.</p> <p>Il est précisé que le local actuel situé Rue V. Laugier sera conservé en tant que lieu d'accueil supplémentaire.</p>
Partenaires	CRTE (dotations ETAT) : 30 %, soit 180 000 €
Coût prévisionnel	<p><b>Le coût global de l'opération est estimé à 600 000 € H.T.</b></p> <p><u>Coûts d'investissement</u>            Frais d'études et de maîtrise d'œuvre 50 000,00 €            Coût travaux : 550 000 euros HT            Travaux couverture et étanchéité 150 000,00 €            Création de nouvelles cloisons (y compris cloisons légères vitrées) 40 000,00 €            Création nouvelles installations électriques (courants forts, courants faibles) : 35 000,00 €            Création nouvelle installation de climatisation : 25 000,00 €</p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire


 AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>Mise en peinture des locaux : 55 000,00 €  Création isolation phonique et thermique des lieux 35 000,00 €  Création d'une banque d'accueil au public : 25 000,00 €  Création sanitaires et sanitaires PMR et toutes sujétions (VMC, dispositions PMR) : 60 000,00 €  Création de nouveaux postes de travail sur la base de 4 : 20 000,00 €  Création signalétique intérieur et extérieur : 10 000,00 €  Réhabilitation de la façade : 35 000,00 €  Ouverture des façades pour accueil et accès PMR : 25 000,00 €  Création d'une zone attente : 16 000,00 €  Création d'une zone boutique : 30 000,00 €</p>
Plan de financement	<p>A ce jour, seule la préfecture du Var est sollicitée, dans le cadre du <b>CRTE pour 30 %</b> du coût global de l'opération estimé, soit <b>180 000 €</b></p> <p><b>Autofinancement : 420 000 €</b></p>
Calendrier	<p>Etudes : de décembre 2021 à fin janvier 2022  Travaux : de février 2022 à fin mai 2022  Les travaux de couverture seront effectués en décembre 2021 avec une maîtrise d'œuvre effectuée par la direction des services techniques de la ville.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACTS COMMUNE : Cécile TAMPERE, Directrice des finances ([ctampere@ville-sainttropez.fr](mailto:ctampere@ville-sainttropez.fr))

Nathalie SURGET, DGA ([nsurget@ville-sainttropez.fr](mailto:nsurget@ville-sainttropez.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

12  A COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 15 - LA CULTURE</b> <i>Soutenir les associations culturelles</i> <i>Développer un réseau de lieux culturels accessibles</i> <i>Renforcer le rayonnement des équipements phares</i>
<b>ACTION N° A 42</b>	<b>CREATION D'UNE MEDIATHEQUE</b>
Maître d'ouvrage	<b>MARIÈ DE GRIMAUD</b>
Maître d'œuvre	Architecte Aurélie NOVELLI
Description de l'action	<p>La municipalité de Grimaud porte un projet d'aménagement de l'immeuble Beausoleil pour y ajouter une médiathèque aux différents services qui reflètent son implication dans le développement d'une politique culturelle de qualité et répond à l'évolution de la commune et à l'émergence de nouveaux besoins de la population.</p> <p>L'immeuble Beausoleil, au pied du château médiéval de Grimaud, est un bâtiment d'exception, qui fut en 1875 le premier hôtel à Grimaud avec une vue imprenable sur les Maures et le village voisin.</p> <p>L'immeuble réunira un ensemble de services à la population : une salle de spectacle, une salle de conférences, différentes salles pour les associations artistiques et culturelles, la direction de l'OMTAC (Office de tourisme), une permanence du Pôle Emploi et enfin la médiathèque dans le but de partager les publics.</p> <p>La bibliothèque actuelle souffre d'une image vieillotte, poussiéreuse et peu adaptée aux besoins et aux attentes des publics. Le mobilier est désuet et insuffisant, peu confortable pour en faire un véritable lieu de convivialité et de détente. La vieille moquette au sol et les rangées d'étagères trop hautes inaccessibles amplifient cet aspect ancien que réfute tout usager d'aujourd'hui. De plus, la répartition des surfaces par fonction est tout à fait insatisfaisante. Avec 70 m<sup>2</sup>, la surface de la bibliothèque est largement sous normative. Elle devrait bénéficier selon les recommandations de la DRAC (0,07 m<sup>2</sup> par habitant) d'au moins 317 m<sup>2</sup> pour 4 541 habitants selon le dernier recensement 2020.</p> <p><u>Contenu du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir des animations et actions culturelles riches et variées.</li> <li>- Un aménagement de type troisième lieu porteurs de projets impliquant la population locale.</li> </ul>
Partenaires	DRAC + Bibliothèque Départementale (dans le cadre de la dotation générale de décentralisation = DGD pour les BM et BDP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception **AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	<p><u>Dépenses d'investissement :</u>  Ces dépenses sont évaluées à la somme de 526KE dont  -31 500 € d'étude  -385 103, 50 € pour la construction et l'aménagement  -60 000 € d'acquisition de mobilier  -39 885 € pour l'équipement informatique  -9 580 € pour l'achat de livres et de collection tout support</p> <p>Ces travaux sont répartis sur deux exercices :  En 2021 les études et le lancement des marchés  En 2022 les travaux.</p> <p><u>Dépenses de fonctionnement :</u>  Le compte d'exploitation prévisionnel est de 65KE établi en trois grands postes :  Moyens humains : 2 ETP : 50 KE  Moyens matériels : 10 KE  Frais généraux : 5K</p> <p>En termes de ressources annuelles, elles seront nulles car la Commune souhaite appliquer la gratuité afin d'accéder à l'équipement.</p>
Plan de financement	<p>La Commune va porter l'ensemble des moyens financiers tout en sollicitant l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sachant que nous pouvons préjuger en rien des aides accordées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Investissement : 35% soit 84 175 € (en attente)</li> <li>-Matériel et mobilier : 40% soit 24 000 € (validé)</li> <li>-Informatisation : 80% soit 25 925 € (validé)</li> <li>-Etude : 35% soit 11 025 € (en attente)</li> <li>-Achat de livres : 50% soit 4 790 € (validé)</li> </ul>
Calendrier	<p><b>ECHEANCIER DE REALISATION</b></p> <p><b><u>ANNEE 2021 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Avril 2021 – Remise du dossier de faisabilité par l'architecte</li> <li>-Avril 2021 – Envoi du dossier de subvention à la DRAC</li> <li>-Mai 2021 – Adoption au Conseil Municipal de la création d'une médiathèque municipale – adoption du projet et demande de subvention à la DRAC</li> <li>-Mai / juin 2021 – Validation de l'avant-projet définitif</li> <li>-Juillet / Août 2021 – Validation du projet définitif</li> <li>-Septembre / Octobre 2021 - Rédaction du cahier des charges d'appel d'offres (MAPA).</li> <li>-Fin octobre 2021 - lancement des consultations</li> <li>-Fin novembre 2021 - Remise des plis</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

	<p>-Décembre 2021 - Commission MAPA + attribution des marchés au Conseil Municipal</p> <p><b><u>ANNEE 2022 :</u></b></p> <p>-Janvier / février 2022 – Notification des marchés (rejet – attributions).</p> <p>-Mars 2022 à juillet 2022 – Ordre de service (=phase préparatoire) / travaux environ 6 mois (phase d'exécution).</p> <p>-Août 2022 – Aménagement mobilier.</p> <p>-Septembre 2022 – Ouverture de la Médiathèque.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les Indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Cécile PORTA, Responsable des finances ([cporta@mairie-grimaud.fr](mailto:cporta@mairie-grimaud.fr))

François Xavier MENTZER, DGS ([fxmentzer@mairie-grimaud.fr](mailto:fxmentzer@mairie-grimaud.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par M. MENTZER LE LA COHESION DES TERRITOIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE ACTION

### **CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 14 - LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i></p> <p><b>AXE 15 - LA CULTURE</b> <i>Développer un réseau de lieux culturels accessibles</i></p>
<b>ACTION N° A 43</b>	<b>CREATION D'UN THEATRE CINEMA DE LA RENAISSANCE</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE SAINT-TROPEZ</b> Collectivité territoriale
Maître d'œuvre	Cabinet LICHNEROWICZ Cabinet d'architecture
Description de l'action	<p>Rénovation, avec enjeu écologique, d'un espace culturel, dans le bâtiment actuel du cinéma de la Renaissance, place des Lices à Saint-Tropez, regroupant une salle de spectacles d'au moins 300 places et d'une salle de cinéma à l'étage d'au moins 150 fauteuils avec la volonté d'offrir une programmation culturelle de qualité à l'année et complémentaire à l'offre existante au Carré Gaumont de Sainte-Maxime.</p> <p>Cet équipement doit également permettre de répondre à l'absence de salles de réunions pour les congrès et répondre à la demande variée de création de festivals sur les ailes de saison.</p>
Partenaires	<p>CRTE : 30 % : 1 453 768,80 €</p> <p>CNC : 10 % : 484 589,00 €</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à <b>4 845 895,00 € H.T.</b></p> <p><b>COUT DES TRAVAUX : 4 010 175 euros HT, dont :</b>            Création des espaces d'accueil du public : 714 000 euros HT            Création scène, salle de spectacle et cinéma : 2 176 350 euros HT            Création des espaces techniques et logistiques : 1 119 825 euros HT</p> <p>S'y ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre : 696 110 euros HT (estimation honoraires 14%)            S'y ajoutent les frais de maîtrise d'ouvrage : 240 611 euros HT  <b>TOTAL 4 845 895 euros HT</b></p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président de l'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Plan de financement	CRTE : 30 % du montant réactualisé, soit 1 453 768,80 € CNC : 10 % : 484 589 € Autofinancement : 2 907 537,20 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de programmation en cours</li> <li>- Lancement de la consultation maîtrise d'œuvre (architecte et BET technique) : janvier 2022</li> <li>- Notification marché de maîtrise d'œuvre : mars 2022</li> <li>- Etudes et permis de construire jusqu'à fin 2022</li> <li>- Appel d'offres pour les travaux et jusqu'à la notification des marchés : 1<sup>er</sup> semestre 2023</li> <li>- Travaux de septembre 2023 à mars 2026</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACTS COMMUNE : Cécile TAMPERE, Directrice des finances ([ctampere@ville-sainttropez.fr](mailto:ctampere@ville-sainttropez.fr))

Nathalie SURGET, DGA ([nsurget@ville-sainttropez.fr](mailto:nsurget@ville-sainttropez.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

1 Réception par le préfet : 14/12/2021

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 15 – LA CULTURE (ET LE SPORT)</b> <i>Renforcer le rayonnement des équipements phares</i>
<b>ACTION N° A 44</b>	<b>REVÊTEMENT GAZON SYNTHÉTIQUE SUR UN TERRAIN DE GRANDS JEUX</b>
Maître d'ouvrage	<b>MAIRIE DE GRMAUD</b>
Description de l'action	<p>Il ressort que le tapis du revêtement du gazon synthétique du stade de football des Blaquières doit être entièrement changé aux normes en vigueur.</p> <p>En effet, celui-ci a plus de 13 ans et accuse de nombreuses années de pratique. Il est temps de le changer afin d'offrir au club local et aux différents usagers un lieu de pratique idéal.</p> <p><u>Objet des travaux</u> : Fourniture et pose d'un gazon synthétique (Norme EN15330) monofil ou monofil et fibrillé dit mixte d'un minimum de 40 mm avec un remplissage SBR conforme aux normes et réglementations actuelles (EN 71-3 : sécurité des jouets). Nous avons rajouté 2 tranches optionnelles afin de permettre aux entreprises de proposer des variantes obligatoires avec deux types de remplissages présentant une faible teneur en HAP. Les solutions devront impérativement être en adéquation avec le synthétique proposé.</p> <p>Variantes obligatoires 1 : Remplissage en granulats caoutchouc encapsulés</p> <p>Variantes obligatoires 2 : Remplissage de type 100% organique</p> <p>Le choix s'est porté sur une démarche environnementale à 100% organique (noyaux d'olives).</p>
Partenaires	FFF
Coût réalisé	La dépense réalisée est de 326 176 euros TTC.
Plan de financement	La Commune a porté l'ensemble des moyens financiers tout en ayant sollicité l'aide du fond d'aide au football amateur « F.A.F.A » ainsi que la région PACA SUD dans le cadre des aides à l'investissement auprès des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception **RECEVUE** DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	comme suit : F.A.F.A ; 10% (= refusée 20 000 €) et Région PACA SUD ; 30% (= en attente 91 500 €).
Calendrier	Les travaux ont été achevés en août 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Homologation fédérale validée.

CONTACT COMMUNE : Cécile PORTA, Responsable des finances ([cporta@mairie-grimaud.fr](mailto:cporta@mairie-grimaud.fr))

François Xavier MENTZER, DGS ([fxmentzer@mairie-grimaud.fr](mailto:fxmentzer@mairie-grimaud.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

3 **AGENCE NATIONALE DE LA COORDINATION DES TERRITOIRES**  
Réception par le préfet : 14/12/21

## FICHE ACTION

### **CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

#### **PETITE VILLE DE DEMAIN**

Orientation stratégique n°	<b>AXE 4 - L'ÉNERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i>
ACTION N° A 45	<b>REHABILITATION, RENOVATION ÉNERGETIQUE ET MISE AUX NORMES DE L'HOTEL DE VILLE</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE COGOLIN</b>
Description de l'action	<p>L'Hôtel de Ville de Cogolin est composé d'un bâtiment central (555 m<sup>2</sup>) construit en 1853 et d'une aile de 135 m<sup>2</sup>, autrefois aménagée en locaux d'habitation, et acquise par la commune en 2014 après une période de location de 20 années.</p> <p><b>Constat :</b> La partie centrale est vétuste, les planchers s'affaissent, des travaux de mise aux normes électriques et de rénovation énergétique sont nécessaires.</p> <p>L'aile, quant à elle se désolidarise du bâtiment principal et la solidité de l'ouvrage est compromise, comme l'atteste l'audit réalisé au printemps 2021.</p> <p>Les travaux à réaliser relèvent de la mise en sécurité du bâtiment, de mise aux normes électriques et de rénovation énergétique.</p> <p><b>Projet :</b></p> <p>Il s'agit de réaliser les travaux de mise en sécurité du bâtiment annexe comprenant le ceinturage du bâtiment la démolition des planchers haut et bas du 2<sup>ème</sup> puis 1<sup>er</sup> étage et du dallage du RDC, la mise en place de micro pieux et la création d'un radier. A l'issue de cette 1<sup>ère</sup> étape, des poteaux seront créés et les deux planchers seront reconstitués en béton. Un escalier métallique sera positionné. Les cloisons et un faux plafond seront mis en place avec isolation, peinture. Un revêtement de sol sera posé. L'ensemble de l'éclairage et des accès informatiques de cette partie seront remis aux normes (350 000 HT). A cela s'ajoutent</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception,  **AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

	des reprises ponctuelles de bois et planchers sur le bâtiment principal. (113 000 HT). De plus, un audit donnera ses conclusions pour l'amélioration énergétique de l'ensemble des bâtiments de cette mairie, notamment la mise en place d'un climatiseur VRV/VMC (estimation 200 000 HT) L'ensemble des travaux de rénovation structurelle du bâtiment s'effectuera en 2022
Partenaires	
Coût prévisionnel	663 000 HT
Plan de financement	Etat : 430 400 € ADEME : 40 000 € Département : 60 000 € Fonds propres : 132 600 € + TVA
Calendrier	Lancement des études : 2021 Lancement des marchés publics : 03/2022 Début des travaux : 06/2022 Achèvement : fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	


CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ( [L.frison@coqolin.fr](mailto:L.frison@coqolin.fr) )

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ( [chefdeprojetPVD@coqolin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@coqolin.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2  RÉCEPTION DES MARCHÉS PUBLICS

## FICHE ACTION

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

#### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 4- L'ÉNERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i></p> <p><b>AXE 12- LA FORMATION</b> <i>Accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel et leur début dans la vie active</i></p>
ACTION A 46	<b>RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES DES GROUPES SCOLAIRES</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE COGOLIN</b>
Description de l'action	<p><b>Constat :</b> La ville de Cogolin se positionne de façon naturelle comme ville faisant office de centralité. Consciente de sa fonction d'entraînement, la ville, cœur géographique et économique du territoire, doit jouer pleinement son rôle de locomotive au service du développement de son bassin de vie.</p> <p>Cogolin bénéficie d'une particularité dans le Golfe de Saint-Tropez puisqu'elle a une population résidente à l'année.</p> <p>Son profil démographique est atypique dans le Var, parce que son solde naturel est nettement positif, surtout par rapport aux autres communes du programme Petites villes de demain, alors que son solde migratoire est négatif. D'autre part, la proportion de personnes âgées (+ 60 ans) est plus faible que la moyenne départementale (24% de la population), alors que les moins de 44 ans représentent 53% de la population de la ville (dont 16 % - 15 ans). Il y a donc une forte population de jeunes.</p> <p>Par ailleurs, sur les 1100 élèves environ accueillis dans les écoles primaires cogolinoises, une centaine environ proviennent des autres communes du territoire.</p> <p>Enfin, la commune de Cogolin va connaître une croissance de son offre de logements dans les 4 années à venir de + 13 %. La conséquence directe est une augmentation du nombre de classes nécessaires pour absorber la croissance interne à la ville et la venue de nouveaux enfants. À l'horizon 2023, nous aurons un manque net de 5 classes (croissance externe).</p> <p>De ce fait, il est nécessaire de fournir des infrastructures scolaires en capacité de répondre aux besoins de cette croissance démographique externe. Pour ce faire, il devient nécessaire de lancer un programme permettant de pallier cette carence.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

**Projet :** Pour répondre au besoin de restructuration de la ville, à sa recherche d'économies de fonctionnement, une réflexion a été menée sur l'offre actuelle dédiée aux enfants scolarisés et son développement à venir (augmentation de la population d'actifs, de familles)

Aujourd'hui 4 groupes scolaires quadrillent la ville et répondent difficilement aux attentes en matière de périscolaire et cantines. Vétusté des locaux, mauvais ajustement à l'accroissement et à l'évolution de la population (travail des parents, etc.) sont autant de raisons qui ont amené à la nécessité d'étudier leur modernisation comme leur agrandissement.

Parallèlement, les entretiens suivis avec le représentant local de l'Inspection académique du Var, nous ont amenés à faire de la prospective sur les besoins à venir en matière de groupes scolaires et d'y intégrer les évolutions qui prévalent à la politique éducative de l'Académie.

Aujourd'hui nous disposons de 41 classes réparties comme suit : 11 Rialet, 11 Fontvieille, 11 Chabaud et 8 Pisan-Malaspina. Les tailles de groupes « idéales » permettant la nomination d'un directeur déchargé sont de 13 à 16 classes.

Fort de cela, en analysant les possibilités d'extension des 4 groupes existants, il s'avère qu'un seul groupe a été pensé avec une extension : l'Ecole primaire du Rialet.

Concernant les autres groupes :

Le groupe Pisan-Malaspina est adjacent à un parc public et à un terrain acheté par la commune en 2018. Cela permet donc d'envisager son agrandissement sereinement

Le groupe Fontvieille est adjacent au Gym B, qui a vocation à disparaître pour le positionner ailleurs, et au parking Fontvieille. Là aussi une réflexion peut être menée afin de redimensionner l'école, de faciliter son accessibilité (dépose-minute).

Le groupe le plus ancien, Chabaud, est également le plus vétuste et le plus compliqué à rénover. Il nécessiterait une complète reconstruction, trop coûteuse pour la ville, impossible à intégrer dans un équilibre budgétaire global. C'est pourquoi c'est celui que nous avons décidé, après concertation avec l'inspecteur académique, de supprimer au profit de l'agrandissement et la modernisation des 3 autres.

#### a. Extension du groupe scolaire La Rialet (2022/2023)

Dans le cadre de la restructuration des groupes scolaires avec la disparition à terme du groupe Chabaud, le premier groupe qui sera étendu est le groupe La Rialet. Il est le plus récent et a été construit avec une possibilité d'extension intégrée.

Son extension (+ 6 classes) portera le nombre de classes à 17 et implique la création d'une nouvelle voie d'accès avec dépose minute et petit parking permettant de désenclaver le secteur, tout en sécurisant et facilitant l'accès aux parents.

#### b. Extension du groupe scolaire Pisan-Malaspina (2023/2026)

Le deuxième groupe qui doit être rénové et élargi est le groupe Pisan-Malaspina.

Fort du parc public adjacent, le groupe peut être repensé plus vert, plus sûr, plus pratique et accessible, et agrandi de 8 classes, portant le nombre de classes à 16.



	<p>c. Restructuration du groupe scolaire Fontvieille (2023/2025)  Une réflexion doit être menée afin de redimensionner l'école (+ 8 classes) portant le nombre de classes à 17 et de faciliter son accessibilité (dépose-minute).</p> <p>Dans une 1<sup>ère</sup> phase, une extension de 2 classes sera réalisée ; les 4 classes supplémentaires feront l'objet d'une 2<sup>ème</sup> phase qui sera rendue possible grâce au déplacement du gymnase B.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p><b>15 310 000 € HT</b></p> <p>2022/2023 – Le Rialet : 5 950 000€ HT  2023/2026 – Pisan-Malaspina : 5 545 000 € HT  2023/2025 – Fontvieille : 3 815 000 € HT</p> <p>Phase 1 : 805 000 € HT  Phase 2 : 3 210 000 € HT</p>
Plan de financement	<p><u>Le Rialet</u></p> <p>État : 3 425 000 €  Département : 890 000 €  Région : 445 000 €  Fonds propres : 1 190 000 € + TVA</p> <p><u>Pisan-Malaspina</u></p> <p>Etat : 3 052 000 €  Département : 830 000 €  Région : 554 000 €  Fonds propres : 1 109 000 € + TVA</p> <p><u>Fontvieille</u></p> <p>Etat : 2 100 000 €  Département : 570 000 €  Région : 380 000 €  Fonds propres : 765 000 € + TVA</p>
Calendrier	<p><u>Le Rialet</u></p> <p>Acquisition du foncier : 1<sup>er</sup> trim 2022  Lancement des marchés publics : 1<sup>er</sup> trim 2022  Début des travaux : été 2022  Achèvement : automne 2023</p> <p><u>Pisan-Malaspina</u></p> <p>Lancement des études : 2023  Lancement des marchés publics : 2024  Début des travaux : 2025  Achèvement : automne 2026</p> <p><u>Fontvieille</u></p> <p>Lancement des marchés publics : 2023 (1<sup>ère</sup> tranche) 2024 (2<sup>ème</sup> tranche)  Début des travaux : 2023  Achèvement : automne 2025</p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
PRÉFECTURE DE LA RÉGION DE LA CORSE  
DIRECTION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

Indicateurs d'évaluation proposés	
--------------------------------------	--

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ([l.frison@coqolin.fr](mailto:l.frison@coqolin.fr))

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ([chefdeprojetPVD@coqolin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@coqolin.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
ARRETE DU PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE PROJET

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

#### PETITE VILLE DE DEMAIN

<p>Orientation stratégique n°</p>	<p><b>AXE 1 – LES PAYSAGES</b> <i>Conforter les grands équilibres paysagers comme socle commun de l'attractivité territoriale</i></p> <p><b>AXE 2 – L'HABITAT</b> <i>Réinvestir en priorité les cœurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</i></p> <p><b>AXE 3 – LES MOBILITÉS</b> <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance</i></p> <p><b>AXE 4 – L'ÉNERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i></p> <p><b>AXE 5 – L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</b> <i>Renforcer la connexion numérique du territoire comme facteur d'attractivité et de construction d'un « territoire intelligent »</i></p> <p><b>AXE 11 – LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> <i>Image, diversification et attractivité du territoire</i></p>
<p><b>ACTION N° P 1</b></p>	<p><b>ILOT DE RÉSILIENCE ÉCORESPONSABLE DEMONSTRATEUR DE LA VILLE DE DEMAIN</b></p>
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p><b>COMMUNE DE COGOLIN</b></p>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>Constat :</b> Le questionnement sur le développement urbain est devenu un véritable enjeu stratégique pour la ville. Les mutations engendrées par la transition écologique imposent d'investir de nouveaux schémas de vie sociale. Il devient important d'explorer de nouvelles politiques urbaines durables tout en intégrant la nécessité de développer une vie au quotidien inclusive, une véritable sobriété dans l'utilisation des ressources et une résilience climatique dans le temps. Pour ce faire, nous proposons la création d'un îlot de résilience écoresponsable démonstrateur de la ville de demain.</p> <p><b>Projet :</b> S'il y a un fil conducteur qui doit guider toute cette réflexion, ce doit être celui de la Nature Compagne. En effet, nous devons penser en termes de continuité temporelle et d'évolutivité spatiale. L'utilisation de l'espace doit être évolutif dans le temps. Nous devons avoir le loisir de pouvoir modifier la finalité de celui-ci (e.g. un parking peut évoluer en espace de travail). Nous ne</p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>connaissons pas les besoins de demain mais nous pouvons permettre l'évolutivité de sa fonction.</p> <p>Suite à la pandémie qui s'est abattue sur le monde, une nouvelle réflexion sur la façon de penser la notion de ville a été indispensable. Nous devons aujourd'hui penser en termes d'îlots de vie ou micro-ville. Cette pensée sous-entend la capacité que nous pouvons avoir de répondre aux besoins essentiels de la vie d'une famille sans avoir à modifier drastiquement les habitudes quotidiennes.</p> <p>Nous savons maintenant que le plus difficile dans les mesures prises pour limiter la progression du virus a été le manque de liberté. L'inaccessibilité à ce qui constituait nos habitudes de vie, à savoir : Logement – Travail – Éducation – Alimentation – Loisirs. Or toute l'organisation d'une vie, d'une ville, d'une nation s'est vue compromise. Pour cela, nous nous devons d'anticiper les futurs événements en proposant une nouvelle approche de la notion d'îlot de vie.</p> <p>En premier lieu, nous devons respecter les lieux que nous investissons. Nous devons impérativement prendre connaissance de l'environnement naturel, culturel et urbanistique. Autour de ces trois axes, il s'agit de définir comment nous pouvons nous intégrer au mieux pour tirer parti des avantages déjà offerts. La facture finale n'en sera que plus basse.</p> <p>Ensuite, il s'agit de définir les principaux besoins ou offres à avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logement</li> <li>- Stationnement</li> <li>- Accès à l'alimentation (favoriser les circuits courts)</li> <li>- Crèches (permettre aux parents d'aller travailler sans avoir à traverser toute la ville pour déposer leurs enfants)</li> <li>- Culture de proximité</li> <li>- Loisirs</li> <li>- Citoyenneté</li> <li>- Espaces de repos/détente</li> </ul> <p>La pandémie nous a montré à quel point nous pouvions modifier nos habitudes de travail. Nous avons pu voir que le télétravail s'est parfaitement intégré dans le paysage professionnel. Les espaces de coworking peuvent être développés. Ces espaces peuvent être partagés puisqu'ils ne sont utilisés qu'une partie de la journée. Penser à de nouvelles façons d'optimiser les espaces est une partie importante de ce projet.</p> <p>Une réflexion sur une nouvelle approche de l'îlot de vie éco-citoyen résilient ne serait pas complet si nous n'intégrons par l'optimisation des ressources par le biais du numérique. La gestion de l'éclairage, du chauffage, des déchets et de la production des déchets doit passer par le développement de nouveaux applicatifs permettant d'optimiser notre gestion quotidienne des corolaires énergétiques.</p> <p>Pour finir ce modèle doit être répliquable de façon à pouvoir mettre en œuvre tout ou partie des éléments ayant été réalisés dans le démonstrateur. Nous entendons par réplification le fait de pouvoir l'étendre à dans d'autres quartiers de la ville ou du territoire intercommunal mais aussi sur tout le territoire français. Bien entendu des adaptations pourront être réalisées sur le modèle mis en place.</p>
Partenaires	<p>Une équipe pluridisciplinaire doit être constituée pour répondre aux différents défis posés par la définition du démonstrateur. Cette équipe sera constituée de : l'EPCI, un opérateur public ou privé, urbanistes, paysagistes, architectes, laboratoires de recherche (sciences humaines, matériaux, ...), citoyens. Un accord de consortium sera rédigé pour définir le rôle et les attentes de chaque partenaire.</p>

	<p>Ce descriptif n'est pas exhaustif puisque dans chaque corps de métier d'autres experts pourront intervenir.</p> <p>Nous intervenons en tant que chef de file du projet. Nous possédons la maîtrise foncière de l'emplacement du démonstrateur qui se situe sur la commune de Cogolin.</p> <p>La prochaine étape du projet consiste à rencontrer les experts de la DDTM (urbanistes, architectes, paysagistes) pour définir les contours possibles du projet sur l'emplacement foncier.</p>
Coût prévisionnel	<p>15 000 000 HT</p> <p>Études : 400 000 € HT</p> <p>Travaux : 12 000 000 € HT</p> <p>Équipement : 2 600 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>État : 7 000 000 €</p> <p>Partenariat/mécénat : 3 000 000 €</p> <p>ADEME : 750 000 €</p> <p>Région : 750 000 €</p> <p>Fonds propres : 3 600 000 € *TVA</p>
Calendrier	<p>Lancement des marchés publics : 01/2023</p> <p>Début des travaux : été 2023</p> <p>Achèvement : automne 2026</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration énergétique par rapport à des infrastructures identiques</li> <li>▪ Part des énergies renouvelables</li> <li>▪ % de production de CO<sup>2</sup> et gain (taux normal/taux produit)</li> <li>▪ Capacité d'autonomie énergétique</li> <li>▪ % de la production énergétique réinjectée dans le circuit</li> <li>▪ Gestion améliorée des ressources naturelles (théorique normal → obtenu réel)</li> <li>▪ Facilité à répliquer le démonstrateur</li> <li>▪ Nombre de visites</li> <li>▪ Nombre d'innovations réalisées</li> <li>▪ Nombre de brevets déposés</li> </ul>

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ([L.frison@ccogolin.fr](mailto:L.frison@ccogolin.fr))

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ([chefdeprojetPVD@ccogolin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@ccogolin.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
AGENCE NATIONALE DE LA COMMISSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE PROJET

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

<b>Orientation stratégique n°</b>	<p><b>AXE 2 - L'HABITAT</b>  <i>Rénover en priorité les cœurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</i></p> <p><i>Développer une politique de l'habitat coordonnée, ambitieuse et partenariale</i></p> <p><b>AXE 3 - LES MOBILITES</b>  <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements au quotidien et de courte distance</i></p> <p><b>AXE 13 - LA SANTE ET LA SOLIDARITE</b>  <i>Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et développer une offre de logement adaptés</i></p>
<b>ACTION N° P 2</b>	<b>CŒUR DE VILLAGE</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>COMMUNE DU RAYOL-CANADEL</b>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement d'une esplanade de 830 m<sup>2</sup>, création d'un parking, construction de logements accessibles à la propriété ou à la location et construction d'une résidence pour les seniors dans le centre du village au Rayol</b></p> <p><b>Constat :</b>  Le cœur de village est aujourd'hui peu attrayant et les différents commerces et services difficilement accessibles en raison de la circulation et du manque d'emplacement pour stationner.</p> <p><b>Situation actuelle :</b>  La difficulté pour la commune de proposer des logements pour les résidents à l'année, a conduit à la perte d'environ 200 habitants passant ainsi de 900 à 700 aujourd'hui. L'absence d'une réelle place de village empêche les</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire


**AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**  
Réception par le Préfet : 14/12/2021

	<p>Rayolais de se retrouver pour des échanges ou partage de moments conviviaux. De nombreuses boutiques sont abandonnées par manque de fréquentation causé par les problèmes d'accès et de stationnement à proximité.</p> <p><b>Projet :</b> L'aménagement du cœur de village du Rayol, est envisagé afin de revitaliser et redonner de l'attractivité annuelle. Pour cela il est indispensable d'assurer une augmentation des résidents permanents. Le projet poursuit 3 objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction de nouveaux logements accessibles à la propriété ou à la location pour les actifs locaux et une résidence pour les séniors. Ces deux résidences et la nouvelle Villa Morel accueilleront ainsi environ 80 nouveaux habitants à l'année,</li> <li>- L'aménagement d'une esplanade de 830 m<sup>2</sup>, véritable place de village,</li> <li>- La création d'un parking quasi invisible sous l'esplanade, offrant environ 35 places de stationnement.</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Esplanade 830 m<sup>2</sup> : 150 000 €</p> <p>35 places de stationnement : 770 000 €</p> <p>Voie d'accès : 338 000 €</p> <p>Escalier RD 559 / Chancrin : 200 000 €</p> <p>VRD – Eclairage public : 180 000 €</p> <p>Imprévus : 162 000 €</p> <p><b>TOTAL : 1 800 000 € HT</b></p>
Plan de financement	<p>Etat 60 % : 1 080 000 €</p> <p>Département 20 % : 380 000 €</p> <p>Fonds propres 20 % : 360 000 € + TVA</p>
Calendrier	<p>Lancement des marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> phase accès et escalier : 1<sup>er</sup> semestre 2022</li> <li>- 2<sup>ème</sup> phase esplanade et logements : 2<sup>ème</sup> semestre 2022</li> </ul> <p>Début des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> phase : Fin 2022</li> <li>- 2<sup>ème</sup> phase : début 2023</li> </ul> <p>Achèvement : 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

CONTACT COMMUNE : Françoise MEUNIER DGS ([dgs@rayol-canadel.fr](mailto:dgs@rayol-canadel.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Agence Régionale de l'Équipement des Territoires  
Réception par le préfet : 14/12/2021



## FICHE PROJET

### **CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

#### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 1 – LES PAYSAGES</b>  <i>Conforter les grands équilibres paysagers comme socle commun de l'attractivité territoriale</i></p> <p><b>AXE 2 – L'HABITAT</b>  <i>Réinvestir en priorité les cœurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</i></p> <p><b>AXE 3 – LES MOBILITÉS</b>  <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance</i></p> <p><b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>  <i>Image, diversification et attractivité du territoire</i></p>
ACTION N° P 3	<b>ESPLANADE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE ET PIETONNISATION DU CENTRE-VILLE</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE COGOLIN
Description de l'action	<p>Aménagement de l'esplanade de la mairie &amp; piétonnisation du centre-ville</p> <p><u>Constat :</u></p> <p>Un état des lieux a mis en lumière la nécessité d'améliorer le lien entre les différentes fonctions urbaines présentes sur le centre-ville. La principale orientation mise en œuvre par la Ville de Cogolin concerne la constitution d'un grand centre-ville, étendu, attractif et pacifié. Ainsi, des projets d'aménagements publics réalisés et à venir doivent contribuer à redonner de l'attractivité à un centre-ville qui ne se cantonne pas à son secteur sauvegardé.</p> <p><u>Situation actuelle :</u> Parking payant de 65 places, domaine public de la commune, environ 2 200m<sup>2</sup></p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p><b>Projet :</b> L'aménagement de la place de la République, au cœur de la ville, constitue l'amorce d'un programme plus vaste de réhabilitation du village ancien et de l'hypercentre. Une situation urbaine privilégiée à proximité d'équipements publics comme la Mairie et l'Eglise, la présence de services et de divers équipements commerciaux, la tenue d'un marché hebdomadaire.</p> <p>Cet espace sera aménagé de façon à permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une perception immédiate et une reconnaissance du lieu comme la place centrale, lieu de vie, d'animation</li> <li>- Une fréquentation piétonne plus intense en devenant lieu de passage</li> <li>- La coexistence des circulations automobiles, cycles, piétons</li> <li>- Des échappées visuelles mettant en valeur ses dimensions</li> <li>- La tenue de manifestations de type marché de plein air, expositions, etc ;</li> </ul> <p>Ainsi, une fois le stationnement recréé ailleurs, la place de la République, élément central de la restructuration du centre-ville, sera entièrement piétonnisée, ainsi que les rues adjacentes : la rue du 8 mai 1945, une partie de la rue du Général de Gaulle.</p> <p>Dans le projet, la création d'extension de terrasses est prévue pour les bars et restaurants qui l'entourent.</p> <p>Une place particulière sera donnée à la végétalisation.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p><b>1 500 000 HT</b></p> <p>Place de la République : 2 830 m<sup>2</sup> Rue du 8 mai : 356 m<sup>2</sup> Rue du Général de Gaulle : 268 m<sup>2</sup> Moyenne : 422 € HT/m<sup>2</sup></p>
Plan de financement	<p>Etat : 900 000 € Région : 300 000 € Fonds propres : 300 000 € + TVA</p>
Calendrier	<p>Lancement des marchés publics : 01/2023 Début des travaux : été 2023 Achèvement : automne 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ([l.frison@cogolin.fr](mailto:l.frison@cogolin.fr))

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ([chefdeprojetPVD@cogolin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@cogolin.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé de réception par le préfet de la Région des Territoires

Réception par le préfet : 14/12/2021



## FICHE PROJET

### CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 2 – L'HABITAT</b> <i>Réinvestir en priorité les coeurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</i></p> <p><b>AXE 3 – LES MOBILITES</b> <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance</i></p> <p><b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> <i>L'appui à la création, au développement et à la reprise d'entreprises Image, diversification et attractivité du territoire</i></p> <p><b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i></p> <p><b>AXE 15 – LA CULTURE (ET LE SPORT)</b> <i>Renforcer le rayonnement des équipements phares</i></p>
<b>ACTION N° P 4</b>	<b>CAVALAIRE CŒUR DE VILLE</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER</b>
Maître d'œuvre	En cours de sélection
Description de l'action	<p>Le projet vise la requalification d'une friche en centre-ville ayant pour objectif de centraliser les équipements publics, de créer des espaces publics paysagers, de connecter l'avenue principale et le port de plaisance, de créer un parking permettant de libérer l'espace nécessaire pour développer les modes doux et enfin de permettre à la commune d'être un acteur majeur de son développement économique avec la création de commerces de proximité. En effet, elle pourra imposer des objectifs vertueux aux futurs exploitants des locaux commerciaux et professionnels de ce nouveau quartier et ainsi créer une dynamique à l'échelle du territoire.</p> <p>Le programme comprend :</p> <p><b><u>Culture et événementiel :</u></b></p> <p>- Salle polyvalente (salle modulable de 1200 pers.)</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

- Salle de spectacles (env. 200 pers.)
- Auditorium (env. 100 pers.)
- Office municipal de la culture
- Conservatoire intercommunal (antenne cavalaïroise)
- Espace pour les arts plastiques
- Médiathèque

#### Environnement et espace public

- Place du marché
- Squares paysagers
- Aire de jeux pour enfants

#### Quartiers et associations

- Guichet unique
- Maison des associations (500m2)

#### Social

- CCAS
- Cavalaïre famille
- Maison des familles

Mais aussi ...

- Parking souterrain de plus de 500 places
- Locaux tertiaires loués ou cédés par la commune (commerces de proximité ouverts à l'année...)
- Coworking
- Micro-crèche
- Salle de sport privée
- Annexe de la Police Municipale
- Archives communales

Le projet est situé à Cavalaïre-sur-Mer, commune du Golfe de Saint-Tropez, dans le Var.

Le site d'implantation comprend l'ancien stade municipal, qui est aujourd'hui une friche utilisée comme parking public et cela depuis plus de 10 ans, la place Jean Moulin qui accueille le marché hebdomadaire et l'ancienne salle des fêtes. Le périmètre comprend aussi le complexe sportif Henry Gros, un des plus importants du Golfe de Saint-Tropez, qui est notamment composé de deux gymnases et d'un mur d'escalade.

Partenaires

- Communauté de Communes (au titre de sa compétence enseignement de la musique et de la danse).

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

7 **AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>Partenariat en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque des territoires ; étude de partenariat en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>° Stationnement souterrain (DSP possible)</li> <li>° Foncière communale pour la gestion de l'immobilier commercial</li> </ul> </li> </ul>
Coût prévisionnel	<p><b>Le montant des coûts de travaux de ce projet est de 39,7 M€ HT (hors maîtrise d'œuvre).</b></p> <p>La répartition du montant du projet par type d'objet est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipements publics : 20,8 M€</li> <li>- Espaces publics paysagers : 1,9 M€</li> <li>- Parking public : 10,4 M€</li> <li>- Commerces et services : 4,8 M€</li> <li>- Locaux professionnels : 1,8 M€</li> </ul> <p>La répartition du montant du projet par composantes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cœur événementiel : 10,3 M€</li> <li>- Cœur de vie : 10,5 M€</li> <li>- Cœur économique : 6,6 M€</li> <li>- Stationnement souterrain : 10,4 M€</li> <li>- Espaces extérieurs : 1,9 M€</li> </ul> <p>La répartition du montant du projet par thématique du contrat d'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équilibre et solidarité du territoire / Culture / Tourisme Mer et Littoral : 20,8 M€</li> <li>- Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale / Mobilités : 12,3 M€</li> <li>- Développement économique : 6,6 M€</li> </ul>
Plan de financement	<p>Le plan de financement du projet est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autofinancement : 21,9 M€ (dont 17,8 M€ d'emprunt)</li> <li>- Subvention (État, Région, Département, et autres partenaires tels qu'Agence de l'Eau, ADEME,...) : 17,8 M€</li> </ul> <p>Le projet pourra faire l'objet de tranches opérationnelles.</p>
Calendrier	<p>Un concours de maîtrise d'œuvre est en cours. Le lauréat sera sélectionné deuxième trimestre 2022.</p> <p>Validation APD : mars 2023</p> <p>Lancement consultation : septembre 2023</p> <p>Travaux : janvier 2024 – décembre 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

**CONTACT COMMUNE DE CAVALAIRE : Patrice VECCHI, DGS : [patrice.vecchi@cavalaire.fr](mailto:patrice.vecchi@cavalaire.fr)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE PROJET

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 2 – L'HABITAT</b> <i>Développer une politique de l'habitat coordonnée, ambitieuse et partenariale</i></p> <p><b>AXE 4 – L'ENERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i></p>
<b>ACTION N° P 5</b>	<b>MIXITE DE L'HABITAT</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE COGOLIN
Description de l'action	<p>Le projet repose d'une part sur la révision du PLU qui va permettre de mieux cadrer les nouvelles promotions, en sectorisant davantage dans le respect de la loi ALUR.</p> <p>Il intègre également le volet logements sociaux qui est essentiel pour répondre notamment aux objectifs du PLH de création de 632 logements neufs dont 190 sociaux.</p> <p>Cette programmation prévoit ainsi l'appui aux opérations d'acquisition - amélioration en cœur de ville mais également aux opérations de réhabilitation dans des quartiers identifiés tels que la Cauquiéra et rue Carnot et le vieux village.</p> <p>Ces programmes d'amélioration du parc privé s'attaqueront aux enjeux de rénovation énergétique et d'adaptation du parc de logements.</p> <p>Il s'agirait de préempter des logements existants à réhabiliter et de créer un partenariat avec un bailleur social pour les gérer, ce qui permettrait d'atteindre voire de dépasser l'objectif du PLH.</p> <p>L'axe retenu se justifie par l'analyse de l'existant et la mise en exergue de secteurs qui nécessitent une intervention afin de favoriser la mixité sociale et d'éviter l'accroissement des logements insalubres.</p>
Partenaires	.....
Coût prévisionnel	→ 10 ME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

Plan de financement	
Calendrier	Lancement de l'étude : 2024/2027

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ([L.frison@coqalin.fr](mailto:L.frison@coqalin.fr))

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ([chefdeprojetPVD@coqalin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@coqalin.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

7 Accusé de réception en ligne LE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE PROJET

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

#### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 3 – LES MOBILITES</b> <i>Construire une alternative forte à la voiture individuelle pour se déplacer dans le Golfe notamment à destination des touristes et excursionnistes</i> <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance</i></p> <p><b>AXE 9 – L'AGRICULTURE</b> <i>Renforcer les liens entre production agricole et consommation locale</i></p> <p><b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> <i>Image, diversification et attractivité du territoire</i></p> <p><b>Axe 14 – LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i></p>
ACTION N° P 6	<b>CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE DU CENTRE-VILLE DE COGOLIN AU SECTEUR DE LA FOUX (COGOLIN-GASSIN)</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE COGOLIN
Description de l'action	<p>Cogolin a une position centrale dans le Golfe. Depuis des années, les administrés de la ville, du territoire et les visiteurs appellent à une piste cyclable rejoignant Cogolin et le carrefour dit de la Foux.</p> <p>A ce jour, une piste existe depuis Sainte-Maxime à la Foux et de la Foux à Saint-Tropez.</p> <p>Plus récemment, a été réalisé un ouvrage pour relier la Foux à la Croix Valmer direction Cavalaire.</p> <p>Une demande d'ouvrage a été faite auprès du département et pour le moment une suite favorable n'a pas pu être donnée. Toutefois, le positionnement de certains commerces de la zone Font Mourier demandant des accès alternatifs à leurs commerces et la capacité pour</p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>d'autres d'utiliser les pistes cyclables comme moyen de livraison, nous a amené à proposer une nouvelle priorisation de cette voie à mobilité douce.</p> <p>Pour la réalisation, une réflexion à l'échelle communautaire est menée. Nous souhaitons que cet ouvrage s'intègre de façon cohérente aux attentes du territoire en matière touristique, économique et environnementale.</p> <p><b>Constat :</b> Le Golfe connaît un surcroît de population/circulation lié à la saisonnalité. Par ailleurs, ce territoire encore préservé et disposant d'un environnement éminemment enviable, nécessite un surcroît d'attention à la préservation de ce dernier par le développement d'une mobilité saine et pauvre en CO<sup>2</sup>.</p> <p>Les pistes cyclables font partie de la stratégie de mobilité, avec les transports collectifs de préférence alimentés en énergies propres (un projet lié à l'hydrogène est également en développement)</p> <p>Les administrés, les commerçants comme les visiteurs sont demandeurs.</p> <p>L'axe Cogolin-La Foux est un épiceutre de la circulation.</p> <p>Le département a pré-étudié la réalisation d'une piste qu'il a estimé à 4,5 millions d'euros (2016.)</p> <p>La ville de Cogolin a étudié un projet parallèle, permettant le passage par des parcelles communales et nécessitant 3 millions d'euros (2017.)</p> <p><b>Projet :</b> Développer une piste cyclable sécurisée reliant Cogolin-centre et le carrefour de La Foux, en passant par la zone de Font Mourier profitable à l'ensemble du territoire et répondant aux objectifs locaux comme régionaux. Pour la réalisation de ce projet, nous proposons le phasage en deux tronçons du parcours :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cogolin zone de Font Mourier</li> <li>2. Zone de Font Mourier à La Foux</li> </ol> <p>Ce morceau de piste ferait la jonction avec les pistes existantes allant vers la Mole, Grimaud, Sainte Maxime, Saint-Tropez, La Croix-Valmer, favorisant l'utilisation de moyens de transports doux alternatifs.</p> <p>Dans un premier temps il s'agit de développer l'axe allant de la ville de Cogolin jusqu'à la zone Font Mourier. Puis dans un deuxième temps d'aller de la zone Font Mourier jusqu'à la Foux</p>
Partenaires	<p>Outre la CCGST, deux partenaires sont déjà identifiés :</p> <p>LIDL étant acteur économique présent sur le territoire et souhaitant s'investir plus fortement dans les actions du territoire, leur intervention est d'ordre logistique par la mise à disposition d'une personne participant à la partie spécifications. Déjà l'installation de bornes électriques pour les</p>

	<p>vélos et les voitures est actée. Consciente des investissements conséquents de la réalisation de cette voie, une participation financière sera réalisée.</p> <p>Avec le jardin de la Pibouie, nous retrouvons en filigrane la recherche de l'harmonie entre le paysan, sa terre et le client. Innovateur dans l'approche à la terre, ils souhaitent aussi l'être dans la façon d'appréhender leur relation avec les clients en favorisant le développement de l'économie circulaire. De ce fait, ils sont volontaires pour la mise en place d'une piste cyclable entre leurs jardins de production et les villes limitrophes afin d'effectuer les livraisons en favorisant les déplacements peu producteurs de CO2. L'utilisation de vélo ou vélo électrique est une solution qu'ils souhaitent mettre en place. La piste cycle est un élément incontournable pour atteindre cet objectif</p> <p>Une campagne autour du projet de piste cyclable pourrait être réalisée auprès des autres commerçants pour créer un collectif de mécènes permettant le cofinancement.</p> <p>Nous sommes en discussions avec la CCGST pour définir le parcours le plus approprié au projet.</p> <p>Prochaines étapes : définir le trajet, évaluer les coûts, définir la répartition des coûts (public – privé), lancer les marchés, réaliser la piste.</p>
Coût prévisionnel	<p>2 300 000 € HT dont :</p> <p>800 000 € HT 1<sup>er</sup> tronçon</p> <p>1 500 000 € HT 2<sup>ème</sup> tronçon</p>
Plan de financement	<p>Etat : 1 150 000 €</p> <p>CCGST : 230 000 €</p> <p>Région : 230 000 €</p> <p>Département : 230 000 €</p> <p>Partenariats : 60 000 €</p> <p>Fonds propres : 460 000 € + TVA</p>
Calendrier	<p>Lancement des études : 2022</p> <p>Lancement des marchés publics : 01/2023</p> <p>Début des travaux : été 2023</p> <p>Achèvement : automne 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés.	

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ([L.frison@copoлин.fr](mailto:L.frison@copoлин.fr))

Phillipe MARTINS, chef de projet PVD ([chefdeprojetPVD@copoлин.fr](mailto:chefdeprojetPVD@copoлин.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
Accusé de réception de la COMMISSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE PROJET

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<b>AXE 3 – LES MOBILITÉS</b> <i>Construire une alternative forte à la voiture individuelle pour se déplacer dans le Golfe, notamment à destination des touristes et excursionnistes</i> <b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> <i>Image, diversification et attractivité du territoire</i> <b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i>
<b>ACTION N° P 7</b>	<b>RESTRUCTURATION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DE SAINTE MAXIME</b>
Maître d'ouvrage	Société publique locale Sud Plaisance
Description de l'action	<p><b><u>Restructuration des infrastructures portuaires</u></b></p> <p><b><u>Genèse</u></b></p> <p>Dès 2018, la municipalité engageait une réflexion autour de ce que pourrait être le port de demain et lançait une consultation qui a abouti à différents diagnostics (technique, environnemental, financier, urbanistique et paysager), une évaluation des enjeux et quatre scénarii pour un projet de Port.</p> <p>A la lumière de ces conclusions, il paraissait évident de profiter de cette fin de cycle pour faire du futur port une nouvelle vitrine incontournable de Sainte-Maxime, répondre aux aspirations des acteurs actuels et avoir un coup d'avance pour répondre à un marché de la plaisance en pleine mutation.</p> <p><b><u>Projet</u></b></p>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>Le scénario retenu par élus prévoit une refonte générale du Port permettant de créer un « nouveau port ».</p> <p>Cela permettra de profiter de la fin des concessions actuelles pour résoudre des problématiques telle que la déconnexion du port actuel à la ville ou la mise en synergie du port de demain avec la nautisme d'aujourd'hui.</p> <p>Les grands objectifs de l'étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un port ouvert sur la ville</li> <li>• Un espace partagé pour tous les usages.</li> <li>• Renforcer l'attractivité en créant une promenade en bord de mer sans interruption depuis le casino de jeux jusqu'à la grande jetée.</li> <li>• S'adapter à l'évolution de la plaisance tout en maintenant les anciens navigateurs et les traditions.</li> </ul>
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ « La SPL Sud Plaisance », société publique locale crée pour exploiter le port de demain et réaliser les travaux de l'étude.</li> <li>✓ La région,</li> <li>✓ La communauté de communes du golfe de Saint Tropez</li> </ul>
Coût prévisionnel général du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Travaux Terrestres : 8 886 225 € HT - 3 848 000 € HT (travaux liés au projet de verdissement) = 5 037 325 € HT</li> <li>✓ Travaux Maritimes : 22 857 589,75 € HT - 2 097 027 € HT (travaux liés au projet de verdissement) = 20 760 562,75 € HT</li> <li>✓ Travaux Bâtiment central : 1 777 749,75 € HT</li> <li>✓ <b>Total</b> : 33 521 564,50 € HT - 5 945 927€ HT (projet verdissement) = 27 575 637,5 € HT</li> </ul>
Plan de financement	Néant – voir SPL.
Calendrier	<p>Travaux terrestres du port : octobre 2023 à mars 2029</p> <p>Travaux maritimes du port : octobre 2024 à mars 2029</p> <p>Travaux bâtiment Quai Léon Condroyer : mise en sécurité</p>
Indicateurs	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Vincent LUCAS, Directeur financier ([vlucas@ste-maxime.fr](mailto:vlucas@ste-maxime.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

ADRESSE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 13/12/2021

**FICHE PROJET**

**CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ**

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 1 – LES PAYSAGES</b> <i>Conforter les grands équilibres paysagers comme socle commun de l'attractivité territoriale</i></p> <p><b>AXE B – LA BIODIVERSITÉ</b> <i>Préparer les réservoirs de biodiversité terrestres et les espaces terrestres favorables à la circulation des espèces, les corridors et les réservoirs de biodiversité secondaires</i></p> <p><b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> <i>Image, diversification et attractivité du territoire</i></p> <p><b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i> <i>Repenser l'accueil des touristes et excursionnistes</i></p>
ACTION N° P 8	<b>VERDISSEMENT DU PORT</b>
Maître d'ouvrage	<b>Société publique locale Sud Plaisance</b>
Description de l'action	<p style="text-align: center;"><b><u>Verdissement du Port de Sainte Maxime</u></b></p> <p>Dès 2018, la municipalité engageait une réflexion autour de ce que pourrait être le port de demain et lançait une consultation qui a abouti à différents diagnostics (technique, environnemental, financier, urbanistique et paysager), une évaluation des enjeux et un scénario d'aménagement global du périmètre portuaire.</p> <p>Le parking du port, situé dans le périmètre portuaire, fera l'objet d'une importante rénovation dans le respect du développement durable.</p> <p>En effet, en application de la volonté de désimperméabiliser et de créer des points de fraîcheurs, notamment par l'opération « nature en ville » il est prévu de le recouvrir d'une treille végétalisée.</p>

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

063-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le bénéficiaire le 14/12/2021

	<p>Le choix des végétaux sera fait en partenariat avec la L.P.O et l'O.F.B. En effet, l'objectif recherché est également de choisir des espèces favorables à la biodiversité et constitutives d'habitat propice aux oiseaux.</p> <p>Dans le cadre de sa politique environnementale, la ville de Sainte-Maxime a tenu à ce que le port soit titulaire des labels « port propre », « pavillon bleu » et acteur dans la démarche pélagos.</p> <p>Au-delà, les élus ont souhaité, au travers du projet de refonte du port, que celui-ci devienne exemplaire en matière de biodiversité (curage des sédiments pollués et leurs traitements, création de nurserie à poissons etc...)</p>
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « La SPL Sud Plaisance », société publique locale crée pour exploiter le port de demain et réaliser les travaux de l'étude.</li> <li>➤ La Région Sud</li> <li>➤ la communauté de communes du golfe de Saint Tropez</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Travaux terrestres liés au verdissement du port : 3 848 900 € HT Travaux maritimes liés au Verdissement du port : 2 097 027 € HT</p> <p><b>Coût total des travaux : 5 945 927 € HT</b></p>
Plan de financement	Voir SPL
Calendrier	<p>Verdissement sur</p> <p>Travaux terrestres du port : octobre 2023 à mars 2027 Travaux maritimes du port : octobre 2023 à mars 2027</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACT COMMUNE : Vincent LUCAS, Directeur financier ([vlucas@ste-maxime.fr](mailto:vlucas@ste-maxime.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

2 Réception par le Préfet - 10/12/2021

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

LA COHESION DES TERRITOIRES



## FICHE PROJET

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 7 – LA RESSOURCE EN EAU</b> <i>Sécuriser les équipements stratégiques</i></p> <p><b>AXE 8 – L'AGRICULTURE</b> <i>Le massif des Maures, support d'une identité agricole affirmée</i></p>
ACTION N° P 9	<b>DOUBLEMENT DE LA CANALISATION ENTRE L'USINE DE LA VERNE ET L'USINE DE LA MOLE</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
Maître d'œuvre	Société du Canal de Provence
Description de l'action	<p>La principale usine de production d'eau potable du Golfe de Saint-Tropez est l'usine de la Verne située sur la commune de la Môle. Cette usine d'une capacité nominale de 60 000 m<sup>3</sup>/j transfère la majorité de sa production sur l'usine de la Môle située à Cogolin par une conduite d'adduction en béton âme tôle DN600.</p> <p>Le mode de fonctionnement du transfert hydraulique entre ces deux usines, varie en fonction de la saison. En saison hivernale, lorsque la production est basse, l'adduction s'effectue de manière gravitaire et en saison estivale, lorsque la production est plus importante en raison de l'accroissement des demandes en eau, un accélérateur pousse l'eau depuis l'usine de la Verne.</p> <p>L'exploitant limite le fonctionnement de son accélérateur, de crainte d'entraîner des dégradations de la canalisation car cette dernière est en PN10.</p> <p>Cette conduite présente une criticité hydraulique très importante à l'échelle de la Communauté de Communes dans la mesure où elle en constitue la colonne vertébrale historique, principale voire quasi-unique avec la liaison UPEP Basse Suane – la Môle.</p> <p>Il est évident que tout incident sur cette adduction majeure entraîne un risque très important sur la desserte en eau des abonnés. Ceci est d'autant plus vrai que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La constitution de la canalisation en béton-âme tôle (et son diamètre) induit des temps de réparation potentiellement non négligeables (sans parler de l'approvisionnement en pièces de secours).</li> <li>▪ Le linéaire de canalisation (8 130 m) est important et multiplie d'autant le risque d'occurrence d'un incident nécessitant une coupure de service, qu'elle soit courte ou longue durée.</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Reception par le préfet : 14/12/2021

	<p>Par ailleurs, la canalisation actuelle en PN 10 limite le débit de transfert durant la période estivale.</p> <p>Le schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé entre 2015 et 2017 a identifié la nécessité de doubler cette liaison stratégique.</p>
Partenaires	-
Coût prévisionnel	<b>Coût prévisionnel des travaux : 7 700 000 € HT</b>
Plan de financement	<b>CRTE (dotations ETAT) : 1 540 000 € HT</b> <b>Autofinancement CCGST : 6 160 000 € HT</b>
Calendrier	Démarrage des travaux en 2024 pour une durée d'1 an
Indicateurs d'évaluation proposés	-

CONTACT ADMINISTRATIF : Catherine WALTER, responsable fiscalité, ressources externes, CLECT et mutualisations ( [cwalter@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:cwalter@cc-golfedesainttropez.fr) )

CONTACT OPERATIONNEL : Eric CRÖMMER, directeur du pôle Eau ([ecrommer@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:ecrommer@cc-golfedesainttropez.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

2 **Accusé certifié exécutoire**  
**ACCUSE CERTIFIE EXECUTOIRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES**  
 Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE PROJET

CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<b>AXE 11- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> <i>L'appui à la création, au développement et à la reprise d'entreprises</i> <i>Image, diversification et attractivité du territoire</i> <i>Soutenir les activités présentes</i>
<b>ACTION N° P 10</b>	<b>LOCAUX COMMERCIAUX</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE COGOLIN
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<b>Constat :</b> Cogolin dispose encore à ce jour d'un centre-ville où les commerces sont représentés dans une certaine diversité, bien que assureurs, agences immobilières et autres activités tertiaires semblent gagner du terrain dans l'hypercentre. La commune a institué en 2017 un droit de préemption sur les baux commerciaux et fonds artisanaux et de commerce dont le périmètre couvre une grande partie du centre-ville. Par ailleurs, la commune possède un espace de locaux à vocation commerciale ou artisanale appelé Galerie Raimu, dans lequel elle propose de petits locaux à des loyers très privilégiés. Le but est d'appuyer la création d'entreprise ou le lancement de projets commerciaux profitables à la diversité et au dynamisme du cœur de ville.  La situation actuelle a renforcé les difficultés des indépendants à investir dans des fonds de commerces dont la spéculation reste importante sur notre territoire. En effet, les bailleurs sont difficiles à cadrer et les loyers sont parfois démesurés par rapport à l'activité commerciale, au cadre social, encore plus dans le contexte de crise sanitaire qui devient pour les petits commerces une crise économique.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>Bien que détentrice des droits de préemption des murs et des fonds de commerces, la commune n'a pas les moyens financiers de les mettre en oeuvre.</p> <p>Projet :</p> <p>L'idée est de mettre en place une préemption des locaux ou des fonds commerciaux dans le centre-ville, afin de permettre à la libre entreprise de s'exprimer et surtout à la diversité de l'offre de se pérenniser, gardant ainsi un centre-ville attractif et dynamique, non pas composé uniquement de banques, assureurs et autres agences tertiaires. Ces fonds de commerces seraient proposés à la location à des prix raisonnables, dans un objectif d'animation, de dynamisation et de réponse aux attentes des habitants et visiteurs du territoire.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	→ 10 M€
Plan de financement	
Calendrier	2024/2027
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ([l.frison@cogolin.fr](mailto:l.frison@cogolin.fr))

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ([chefdeprojetPVD@cogolin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@cogolin.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire  
 ARRET DU COMITÉ DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

## FICHE PROJET

<b>CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ</b>	
Orientation stratégique n°	<b>AXE 15 – CULTURE</b> <b>Développer un réseau de lieux culturels accessibles</b>
<b>ACTION N° P 11</b>	<b>CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL JEUNES DE 3 A 13 ANS</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DU PLAN DE LA TOUR</b> Collectivité territoriale
Description de l'action	Actuellement, l'accueil de loisirs sans hébergement ainsi que le périscolaire s'exercent au sein du groupe scolaire Marcel Aumérat par l'UFCV (Union Française des Centres de Vacances et Loisirs) en contrat de délégation de service public et ne disposent donc pas de leurs propres locaux. La fonction première de la nouvelle structure est de répondre à la demande d'accueil de nombreux enfants pour des animations en grand groupe (capacité 90 enfants). Une première esquisse a été réalisée par ONARCHITECTURE pour la création d'un bâtiment de 260 m <sup>2</sup> situé sur l'emprise de la cour en terre du groupe scolaire.
Partenaires	UFCV (sous réserve de reconduction de la DSP pour la période septembre 2022/août 2027) pour gérer les enfants accueillis et assurer l'animation. Cahier des charges pour la future DSP en cours d'élaboration.
Coût prévisionnel	Fonctionnement : -150 000 €/an (prestataire UFCV) -10 000 euros (jeux et matériel d'activité)  Investissement : -VRD/Gros œuvre/démolition : 23% -Charpente bois couverture/menuiserie/serurerie : 45% -Cloisons/faux plafonds/sol : 15% -Electricité : 4% -Plomberie : 4% -Etude complémentaire : 9%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le MAJ 10/03/2022 DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>-Mobilier : 50 000 euros</p> <p>Estimatif global entre 450 000 et 750 000 euros HT, selon l'évolution du projet.</p>
Plan de financement	<p>100 000 euros : Conseil départemental à mobiliser en décembre 2022</p> <p>150 000 euros : CAF à mobiliser en mars 2023</p> <p>80 000 euros : Etat - DETR à mobiliser avant le 31/12/2022</p>
Calendrier	<p>Esquisse projet : septembre 2021</p> <p>Etude préalable : 1<sup>er</sup> semestre 2022</p> <p>Appel d'offres : 3<sup>e</sup> trimestre 2022</p> <p>Lancement des travaux : 2023</p> <p>Achèvement des travaux : 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>-Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACT COMMUNE : Florence BUFFENOIR DGS ( [dgs@plandejour.net](mailto:dgs@plandejour.net) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet le 14/12/2021

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - LA COHESION DES TERRITOIRES

**FICHE PROJET**

**CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINTT ROPEZ**

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 12 - LA SANTE ET LES SOLIDARITE</b> <i>Lutter contre l'isolement des séniors et la dépendance</i></p> <p><b>AXE 15- LA CULTURE</b> <i>Développer un réseau de lieux culturels accessibles</i></p>
<b>ACTION N° P 12</b>	<b>MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DU PLAN DE LA TOUR</b> Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La volonté de la commune du Plan de la Tour est de favoriser le développement économique en créant un lieu dédié à l'art et à la culture au cœur du village, afin d'encourager les échanges intergénérationnels en milieu rural.</p> <p>Ayant l'opportunité d'acquérir, dans le cadre d'une préemption, un bien situé en plein centre du village où se déroule majoritairement les manifestations et festivités de la commune et à proximité de l'axe commercial majeur de la commune, la mairie souhaite y créer la maison des Arts et de la Culture.</p> <p>Ce projet permettra de regrouper en un seul lieu, une bibliothèque, un espace d'expositions pour les artistes ainsi qu'un lieu d'accueil pour les associations culturelles de la commune.</p>
Partenaires	<p>Le bien est en cours d'acquisition.</p> <p>Les travaux seront budgétisés à hauteur de 450 000 € dans notre budget prévisionnel 2022.</p> <p>Première prise de contact avec Madame Frédérique BRINGAND, assistante du patrimoine et des bibliothèques à la médiathèque départementale du Var.</p> <p>Prochaine étape consiste à effectuer des études complémentaires et obtenir un rendez-vous avec la médiathèque départementale de Var pour lancer le projet</p> <p>Actuellement tenue par l'association « La Joie de lire », la bibliothèque est ouverte en fonction de la disponibilité des bénévoles. Avec la création de la maison des arts et de la culture, la commune envisage de créer un véritable service public avec la création d'un emploi permanent de manière à pouvoir élargir l'amplitude horaire de la bibliothèque et répondre ainsi aux besoins de nos administrés.</p>
Coût prévisionnel	Fonctionnement :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet : 14/12/2021

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>- Salaire d'un agent : 30 000 euros - Livres : 5 000 euros</p> <p><b>Investissement :</b> - Acquisition : 230 000 € HT - Frais de notaire : 20 000 € HT - Travaux d'aménagement : 200 000 € HT - Informatique : non estimé - Mobilier : 10 000 € HT (non inscrits au BP 2022)</p>
Plan de financement	Recherche de subventions en cours auprès de la Région (FRAT), de l'Etat (DRAC), du Département et auprès du Centre National du Livre.
Calendrier	Acquisition 2 <sup>ème</sup> trimestre 2021 et 1 <sup>er</sup> trimestre 2022. Réalisation des études : 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022 Appel d'offres : 1 <sup>er</sup> trimestre 2023 Lancement des travaux : 2 <sup>ème</sup> trimestre 2023 Achèvement des travaux : 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours ; les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022 -

CONTACT COMMUNE : Florence BUFFENOIR DGS ( [dgs@plandelatour.net](mailto:dgs@plandelatour.net) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

COMITÉ NATIONAL DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le prestataire : 12/12/2021





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE PROJET

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

#### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<b>AXE 15 - LA CULTURE (ET LE SPORT)</b> <i>Développer un réseau de lieux culturels accessibles (</i>
<b>ACTION N° P 13</b>	<b>CREATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE COGOLIN
Maîtres d'ouvrage	
Description de l'action	<p><b>Création d'un Établissement d'Accueil de Loisirs</b></p> <p><b>Constat :</b> La commune de Cogolin accueille environ 1 100 élèves dans ses 4 groupes scolaires, dont une certaine provenant des autres communes du territoire.</p> <p>La population de la ville de Cogolin est atypique sur son territoire : la proportion de personnes âgées (+ 60 ans) est plus faible que la moyenne départementale (24% de la population), alors que les moins de 44 ans représentent 53% de la population de la ville (dont 16 % - 15 ans).</p> <p>Leurs besoins en accueil de loisirs sont forts, notamment dû à la saisonnalité qui fait partie des particularités de l'activité économique du territoire. Ainsi, d'avril à octobre, les capacités nécessaires à l'accueil périscolaire, extrascolaire sont très importantes.</p> <p>Jusqu'à aujourd'hui, les enfants ainsi accueillis le sont dans l'enceinte des groupes scolaires ce qui a pour conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De ne pas permettre à l'enfant de sortir du milieu scolaire lors des temps extrascolaires</li> <li>- De ne pas avoir de locaux adaptés au type d'accueil qu'est l'accueil de loisirs</li> </ul> <p>A ces problématiques s'ajoute celle de la croissance de la commune liée à la croissance de son offre de logements dans les 4 années à venir : + 13 %.</p> <p>Ainsi, l'urgence de la création d'un EAL, déjà à l'étude depuis 4 ans devient de plus en plus prégnante.</p> <p>La commune organise les accueils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 accueils périscolaires sur les différentes écoles (Groupe scolaire Le Rialet, Groupe scolaire Fontvieille, Ecole Chabaud, Ecole Malaspina et Ecole Pisan) accueillant entre 80 et 122 enfants par jour</li> <li>- Un accueil de loisirs extrascolaire « Planète mercredi » sur les sites Malaspina Pisan et Rialet, accueillant entre 124 et 205 enfants par mercredi</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>- Un accueil de loisirs extrascolaire pour les primaires durant les vacances de La Toussaint et d'Hiver sur le site Plsan Malaspina (accueillant entre 96 et 124 enfants par jour) et durant les vacances de Pâques et d'Eté sur le site du Riolet et de Malaspina (accueillant entre 195 et 254 enfants par jours)</p> <p>- Un accueil de loisirs extrascolaires pour les adolescents durant les vacances scolaires sur le site Chabaud de Cogolin accueillant entre 24 et 42 jeunes par jour</p> <p>Afin d'offrir un accueil de qualité et des locaux adaptés aux enfants et à leurs besoins en vacances, la commune de Cogolin envisage de lancer en 2023 des travaux pour la construction d'un accueil de loisirs.</p> <p><b>Projet :</b> Créer un espace accueil loisirs en périphérie du centre-ville dans le quartier dit du Carry. Ce plateau aujourd'hui zone agricole présentant des parcelles non exploitées va être mis en zone réservée dans le cadre de la révision du PLU en cours. La commune devra donc se rendre acquéreur d'une parcelle d'environ 3 000 m2 afin d'y construire le bâtiment Adhoc permettant l'accueil dans les conditions et normes actuelles : taille des salles, basse consommation, nombre de sanitaires, etc. + espaces extérieurs. ATTENTION : ce type de bâtiment doit répondre au cahier des charges strict de la PMI. Nous nous sommes basés sur leurs indication et un chiffre prospectif d'enfants à accueillir pour définir le nombre de salles et les contraintes en matière de sanitaires, cours, etc.</p> <p><u>Bâtiment</u> : 1 600 m2 (1 000 m2 au sol) Côté élémentaires 650 m2 Côté maternelles : 550 m2 + restauration 250 m2 + administratif : 150 m2</p> <p><u>Espaces extérieurs</u> : 2 000 m2 Cours maternels et élémentaires : 1 400 m2 Préaux : 250 m2 Rangements extérieurs : 30 m2 Espace piscine/pataugeoire : 100 m2 Jardinnet : 50 m2 Dépose minute, parking : 170 m2</p>
Coût prévisionnel	<p>Achat du terrain : 2 ME</p> <p>Construction de l'EAL : 3 ME HT</p> <p>→ Bâtiment : coût construction au m2 : 1 600 € HT (équipements inclus)</p> <p>→ Extérieurs/aménagements : 600 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat : 2 700 000 €</p> <p>Département : 500 000 €</p> <p>CAF : 600 000 €</p> <p>Région : 300 000 €</p> <p>Fonds propres : 1 000 000 € + TVA</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

1 Accusé certifié exécutoire  
Ministère de l'Intérieur - Direction des Territoires

Réception par le préfet : 14/12/2021

Calendrier	Lancement des études : automne 2023 Lancement des marchés publics : 01/2024 Début des travaux : printemps 2024 Achèvement : printemps 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ( [L.frison@cocofin.fr](mailto:L.frison@cocofin.fr) )

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ( [chefdeprojetPVD@cocofin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@cocofin.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Ministère de l'Intérieur - Direction Générale de la Cohésion des Territoires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE PROJET

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

#### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE2 – HABITAT</b> <i>Réinvestir en priorité les cours villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</i></p> <p><b>AXE 11 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> <i>Image, diversification et attractivité du territoire</i></p> <p><b>AXE 14 – LE TOURISME</b> <i>Revisiter l'offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités</i></p>
<b>ACTION N° P 14</b>	<b>AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE CITERNE D'EAU POTABLE EN MUSEE</b>
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE COGOLIN</b>
Description de l'action	<p><b>Aménagement de l'ancienne citerne d'eau potable en musée / salle d'exposition avec jardin zen</b></p> <p>Un site à l'abandon depuis plus de 40 ans qui fait partie du domaine public. Cette propriété communale est constituée d'un espace couvert de type friche industrielle (brique et métal) et contigue à un espace vert non exploité.</p> <p>La citerne enterrée, d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>, se situe sur la parcelle communale AN n°197 d'une superficie totale de 2 932 m<sup>2</sup>, à un point culminant de la ville</p> <p>La ville, centrale dans le territoire de son EPCI, souhaite développer son offre touristique et culturelle en utilisant son patrimoine pour offrir un produit complémentaire à l'offre présente sur le territoire.</p> <p>Situé à un point culminant de la ville (vue sur le Golfe), l'objectif est de reconverter ce lieu en espace de culture présentant non seulement</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>un intérêt culturel pour la population locale mais un attrait touristique qui compléterait l'offre du territoire. Ainsi, cette friche, une fois rénovée et investie, permettrait de valoriser un patrimoine communal et d'étoffer l'offre culturelle locale.</p> <p><b>Projet :</b> Rénover le site en gardant son aspect spécifique. Transformer la partie citenne en lieu d'exposition et la partie espace vert en jardin zen. Pour le lieu d'exposition, nous avons déjà le contact avec un collectionneur d'Art japonais (armures anciennes, masques, etc.) qui nous apporte un ensemble d'exception et le matériel d'exposition (vitrines rétro-éclairées, etc.)</p>
Partenaires	<p>Fondation du Patrimoine : Mécènes (négociations en cours) → Candidature à la Fondation : en cours</p> <p>Grand collectionneur d'Art japonais : pièces prêtées dans certains musées nationaux, cherche un site pour exposer la totalité de sa collection dans un territoire touristique</p>
Coût prévisionnel	<p><b>640 000 HT</b> 40 000 € études, 600 000 € travaux</p>
Plan de financement	<p>Etat : 382 000 € Région : 120 000 € Fonds propres / mécénat : 128 000 € + TVA</p>
Calendrier	<p>Lancement des études : 1<sup>er</sup> trimestre 2023 Lancement des marchés publics : 06/2023 Début des travaux : été 2023 Achèvement : automne 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022</p>

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ([L.frison@cogolin.fr](mailto:L.frison@cogolin.fr))

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ([chefdeprojetPVD@cogolin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@cogolin.fr))

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
Ministère de l'Intérieur - Direction Nationale des Territoires, de l'Équipement et de la Cohésion des Territoires

Réception par le préfet : 14/12/2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHE PROJET

### **CRTE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

#### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 4 – L'ÉNERGIE</b> <i>Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux</i></p> <p><b>AXE 15 – LA CULTURE</b> <i>Développer un réseau de lieux culturels et sportif accessibles</i></p>
<b>ACTION N° P 15</b>	<b>CREATION D'UN GYMNASÉ REpondANT AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES ET ATTENTES DES ADMNISTRÉS</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Cogolin
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p><b>Création d'un gymnase répondant aux normes environnementales et attentes des administrés</b></p> <p>La commune de Cogolin dispose à ce jour de deux gymnases, deux stades ; ainsi que de 3 salles disséminés sur son territoire. Ces infrastructures ne sont plus adaptées au besoin des administrés, des écoles (près de 1000 élèves) et des associations sportives nombreuses sur la commune (environ 60.)</p> <p>Bien qu'une salle de danse ait été créée en 2019, la commune se doit d'envisager la création d'autres infrastructures afin de répondre aux attentes et à sa mission de service public.</p> <p>Disposant d'une zone réservée dédiée à ce type de projet en entrée de ville à proximité d'un groupe scolaire, la ville souhaite acquérir ce terrain et y construire cette nouvelle infrastructure sportive.</p> <p>L'intérêt est multiple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux besoins de créneaux des associations</li> <li>- Offrir un espace digne pour l'apprentissage du sport à l'école au groupe scolaire voisin</li> <li>- Créer un bâtiment aux normes basse consommation et éco-responsables à l'impact positif sur le budget fonctionnement de la ville.</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p><b>Projet :</b>  Sur une surface de 6 000 m<sup>2</sup> créer un bâtiment de 3 500 m<sup>2</sup> au sol comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains multisports,</li> <li>- Salles de danse et dojo</li> </ul> <p>+ Aménager un terrain multisports attenant en extérieur.</p> <p>Nous devons donc trouver dans ce complexe sportif deux terrains de sports permettant la pratique des sports en salle dont un terrain ayant une vocation à l'accueil de public (500 personnes), une salle d'arts martiaux, un espace d'accueil/salle de convivialité pour les utilisateurs de l'équipements et enfin tous les locaux sanitaires, vestiaires, douches, salle de récupération, local médical et enfin les espaces logistiques et autres zones de stockage.</p>
Partenaires	Ministère de la Jeunesse et des Sports
Coût prévisionnel	<b>6 500 000 HT</b> Achat terrain : 1,5 M€ Construction du complexe 4,5 M€ Aménagement d'un city stade : 50 000 €
Plan de financement	Etat : 4 000 000 € Région / département : 840 000 € Fonds propres : 1 210 000 € + TVA
Calendrier	Lancement des études : 1 <sup>er</sup> trimestre 2023 Lancement des marchés publics : 06/2023 Début des travaux : automne 2023 Achèvement : printemps 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ( [L.frison@ccogol.fr](mailto:L.frison@ccogol.fr) )

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ( [chefdeprojetPVD@ccogol.fr](mailto:chefdeprojetPVD@ccogol.fr) )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

2. **Accusé certifié exécutoire**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

Réception par le préfet : 14/12/2021





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE PROJET

### CRTE TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ

#### PETITE VILLE DE DEMAIN

Orientation stratégique n°	<p><b>AXE 2 – L'HABITAT</b> <i>Reinvestir en priorité les cœurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</i></p> <p><b>AXE 3 – LES MOBILITÉS</b> <i>Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance</i></p>
ACTION N° P 16	<p><b>DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE : CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT PAR L'AGRANDISSEMENT DU PARKING MENDES FRANCE</b></p>
Maître d'ouvrage	<p><b>COMMUNE DE COGOLIN</b></p>
Description de l'action	<p><b>Constat :</b> La commune de Cogolin possède de nombreuses places de stationnement. En centre-ville, nous comptons 9 parkings publics regroupant environ 483 places de stationnement. À cela s'ajoutent les places de stationnement sur voirie. Une enquête réalisée par la société EGIS a permis de mettre en valeur quel était le taux d'occupation des parkings et de l'horaire. Il en ressort qu'il y a un manque notable de stationnements en centre-ville, ce malgré la mise en place d'horodateurs sur les deux principaux parkings en 2015. Si nous ajoutons à cela l'augmentation démographique attendue dans les prochaines années, il nous semble nécessaire d'anticiper les problèmes de stationnement de centre-ville qui vont s'amplifier.</p> <p>Par ailleurs, la commune dans le cadre de PVD, a procédé à un état des lieux (circulation et gestion de l'espace public – études menées respectivement par le CEREMA et l'AUDAT) qui a mis en lumière la nécessité d'améliorer le lien entre les différentes fonctions urbaines présentes sur le centre-ville. La principale orientation mise en œuvre par la ville de Cogolin concerne la constitution d'un grand centre-ville, étendu, attractif et pacifié. Ainsi, les projets d'aménagements publics retenus doivent contribuer à redonner de l'attractivité à un centre-ville qui ne se cantonne pas à son secteur sauvegardé, avec notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Construction d'un parking d'environ 400 places place Mendés France</li> <li>2/ Refonte et piétonnisation de la place de la République</li> <li>3/ Piétonnisation du vieux-village et d'une partie des rues de l'hyper-centre</li> </ol>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20211213-2021\_12\_13\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réception par le préfet : 14/12/2021

	<p>Le stationnement est le premier élément de dynamisation du centre-ville. Il est essentiel pour permettre la refonte de l'hypercentre, la favorisation de la circulation douce.</p> <p><b>Projet :</b></p> <p>Apporter une réponse rapide pour combler le manque avéré de parkings. Toutefois nous devons prévoir dans la démarche le changement d'habitudes de la population quant aux modes de transports dans la ville. En effet, nous travaillons parallèlement à la mise en place d'une politique volontariste axée sur la mobilité douce portée par le territoire et la piétonisation graduelle du centre-ville dans le temps.</p> <p>Ainsi, notre choix se porte sur la création d'un parking en silo en R+2, qui réponde à cette vision d'avenir de la ville. Ce parking sera réalisé sur un parking existant pour optimiser le foncier communal. Sa création sera par ailleurs agrémentée d'une végétalisation extérieure, intégrée au cahier des charges, afin de répondre aux critères environnementaux de demain (végétalisation en milieu urbain, absorption du CO2, baisse des températures, etc.)</p> <p>Le parking visé est situé en périphérie de l'hypercentre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mendés France : 127 places à ce jour</li> </ul> <p>Son agrandissement permettra d'obtenir environ 400 places</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soit absorber le parking de la place de la République (65 places)</li> <li>→ Et, un gain de 200 places</li> </ul> <p>Il s'agit donc de construire un parking aérien R+2 de 400 places environ, en lieu et place du parking actuel de 127 places, avec une sortie piétonne qui fait face à la Galerie Raimu, halle couverte de bouche qui mène à l'axe commerçant rue Clémenceau, dont les trottoirs sont larges et adaptés pour le chaland.</p>
Coût prévisionnel	<b>3 500 000 € HT</b>
Plan de financement	<p>Etat : 2 500 000 €  Région : fonds RESPIR : 50 000 € + FRAT 150 000 €  Département : 100 000 €  Fonds propres : 700 000 € + TVA</p>
Calendrier	<p>Lancement des études : 2023</p> <p>Lancement des marchés publics : Juin 2023</p> <p>Début des travaux : automne 2023</p> <p>Achèvement : 1<sup>er</sup> trimestre 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Travail en cours : les indicateurs seront transmis au cours de l'année 2022

CONTACTS COMMUNE : Laurence FRISON, DGS ( [L.frison@coqolin.fr](mailto:L.frison@coqolin.fr) )

Philippe MARTINS, chef de projet PVD ( [chefdeprojetPVD@coqolin.fr](mailto:chefdeprojetPVD@coqolin.fr) )









**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021**

Membres :  
- en exercice 45  
- présents 24  
- représentés 19  
- excusés 2  
- votants 43

Secrétaire de séance : Madame Audrey MICHEL

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2021/12/13-01**

**OBJET : Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : adoption et signature du contrat avec l'État**

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 6 décembre 2021, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2, rue Blaise Pascal à Cogolin (83310), sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE  
Marc Etienne LANSADE  
Philippe LEONELLI  
Anne-Marie WANIART  
Bernard JOBERT  
Thomas DOMBRY  
Stéphan GADY  
Laurent GIUBERGIA

Jean PLENAT  
Sylvie SIRI  
Céline GARNIER  
Audrey MICHEL  
Christiane LARDAT  
Patrick HERMIER  
Didier SILVE  
Anne KISS

Frédéric CARANTA  
Catherine BRUNETTO  
Lucie LAFEUMA  
Aline CHARLES  
Cécile LEDOUX  
Thierry GOBINO  
Michel PERRAULT  
Frédéric BLUA

**Membres représentés :**

Alain BENEDETTO donne procuration à Frédéric CARANTA  
Roland BRUNO donne procuration à Thomas DOMBRY  
Christophe ROBIN donne procuration à Céline GARNIER  
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Céline GARNIER  
Philippe BURNER donne procuration à Philippe LEONELLI  
Gilbert UVERNET donne procuration à Marc Etienne LANSADE  
Jacki KLINGER donne procuration à Marc Etienne LANSADE  
Patricia PENCHENAT donne procuration à Christiane LARDAT  
Mireille ESCARRAT donne procuration à Patrick HERMIER  
Catherine HURAUT donne procuration à Bernard JOBERT  
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY  
Jean-Maurice ZORZI donne procuration à Vincent MORISSE  
Véronique LENOIR donne procuration à Vincent MORISSE  
Michel LE DARD donne procuration à Cécile LEDOUX  
Julienne GAUTIER donne procuration à Cécile LEDOUX  
Josiane DEVAUX-DEMOURGUES donne procuration à Thierry GOBINO  
Maxime ESPOSITO donne procuration à Thierry GOBINO

Michèle DALLIES donne procuration à Bernard JOBERT  
Valérie MORA donne procuration à Patrick HERMIER

**Membres excusés :**

Franck THIRIEZ  
Patricia AMIEL



Délibération n° 2021/12/13-01

**OBJET : Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : adoption et signature du contrat avec l'État**

**Le rapporteur expose :**

Pour rappel, Monsieur le Président expose que le gouvernement, pour accompagner la relance dans les territoires, propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un « Contrat de relance et de transition écologique » (CRTE).

Ces contrats, conclus pour la période 2020-2026 entendent agir en faveur de la relance par la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans un modèle de développement écologique. Par ailleurs, dans un souci de simplification de l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat, les CRTE regroupent dans un contrat unique les dispositifs existants (Fonds National d'aménagement et de Développement du territoire (FNADT), Dotation à l'Investissement Local (DSIL), Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR)...). Ils doivent être signés avant la fin de l'année 2021.

Reconnue comme périmètre significatif, la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez a décidé de s'engager à terme dans l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique en signant avec l'Etat, le 12 juillet dernier, une 1<sup>ère</sup> convention d'initialisation, fixant, dans un 1<sup>er</sup> temps, prioritairement les actions concrètes du territoire (communes et EPCI) ayant un impact important pour la reprise de l'activité sur notre territoire, notamment via les financements du plan « France Relance ».

Aujourd'hui, à l'appui de la version initiale de notre projet de territoire, il convient de construire et d'adopter, dans le prolongement du précontrat sus-évoqué, la convention cadre à contractualiser avec l'Etat autour des 15 axes de travail de notre projet de territoire présenté en séance du Conseil communautaire du 24 novembre dernier, qui vise la réalisation d'actions concrètes contribuant à la transformation écologique, sociale et culturelle, économique du territoire du Golfe de Saint-Tropez.

En effet, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et ses communes membres ont la volonté de s'engager dans cette démarche de CRTE, dont les délais, les objectifs et le format sont en parfaite cohérence avec la démarche de projet de territoire engagée et pourra ainsi en constituer le cadre stratégique.

Monsieur le Président précise qu'une convention financière annuelle complètera ce contrat. Enfin, le principe de révision du contrat est acté et permettra chaque année lors d'un comité de pilotage de mettre à jour la liste des projets en cohérence avec le CRTE, lui-même en écho avec le caractère évolutif du projet de territoire, et pouvant faire l'objet d'un financement.

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 124/2021-BCLI du 16 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la circulaire N°6231-SG du 1<sup>er</sup> Ministre portant sur les Contrats de Relance et de Transition Ecologique ;

Vu le projet de convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Écologique signée le 12 juillet 2021 avec l'Etat ;

Vu la délibération n° 2021/11/24-01 du Conseil communautaire du 24 novembre 2021 portant adoption du projet de territoire ;

Vu le projet de convention cadre CRTE en pièce jointe ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a été retenue comme périmètre significatif pour signer à terme un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes et les communes ne pourront pas financer seules l'ensemble des projets qu'elles ont identifiés comme nécessaires dans les prochaines années.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de communes de s'inscrire dans la relance économique et la transition écologique en affirmant ainsi les principes d'aménagement et de développement durable qui sont les siens.

CONSIDÉRANT la parfaite cohérence du CRTE avec le projet de territoire.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 22 novembre 2021.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget, marchés publics » du 29 novembre 2021.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

## **DÉCIDE**

### **Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

### **Article 2 :**

**D'APPROUVER** la convention cadre du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique à signer avec l'Etat.

### **Article 3 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention cadre du Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique, les annexes financières annuelles, ses éventuels avenants ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.